



Mémoire
Présenté par
BA, Alpha

**UNIVERSITE GASTON BERGER DE
SAINT~LOUIS UFR DE LETTRE ET
SCIENCES HUMAINES SECTION
DE SOCIOLOGIE ,**

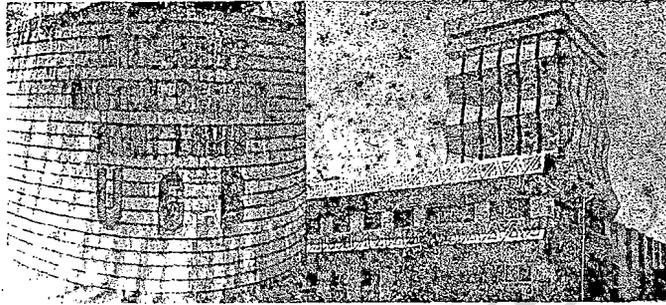
**Le Rôle des associations locales dans la bonne
gouvernance de la cité : le cas de la ville de Saint-
Louis**

Année universitaire :

2004-2005

UNIVERSITE GASTON BERGER DE SAINT-LOUIS
UFR DE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
SECTION DE SOCIOLOGIE

OPTION
SOCIOLOGIE DU TRAVAIL
ET DES ORGANISATIONS



Mémoire de Maîtrise

**LE ROLE DES ASSOCIATIONS LOCALES
DANS LA BONNE GOUVERNANCE DE LA
CITE : LE CAS DE LA VILLE DE SAINT-LOUIS**

Présenté par

Alpha BA

Sous la direction du

Pr. Abdoulaye NIANG

Avec le concours du CODESRIA



CODESRIA

Année académique 2004/2005

04.03.02
BAA
13137



Nous tenons à remercier tous ceux
qui ont de près ou de loin participé à
la réalisation de ce travail.

Ce travail est dédié à tout le monde

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

LISTE DES SIGLES

ADC	Agence de Développement Communal
ADQ	Association de Développement de Quartier
AOF	Afrique Occidentale Française
ASC	Association Sportive et Culturelle
AT	Associations à Thèmes
BTP	Bâtiment et Travaux Public
CODESRIA	Conseil pour le Développement de la Recherche en Afrique
CQ	Conseil de Quartier
ENDA-GRAF Sahel	Environnement-Développement-Action/ Groupe Recherche- Action Formation Sahel
FDL	Fonds de Développement Local
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GPF	Groupement de Promotion Féminine
OJF	Organisation des Jeunes Filles
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDU	Plan Directeur de l'Urbanisme
PGU	Programme Général de l'Urbanisme
PLB	Produit Local Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNUD	Programme de Nations Unies pour le Développement

PRADEQ	Programme d'Appui au Développement des Quartiers
RGPH	Recensement Général de la population et de l'Habitat
SAED	Société d'Aménagement et d'Exploitation du Delta
SDAU	Schéma Directeur de l'Aménagement et de l'Urbanisme
UCAD	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UGB	Université Gaston Berger

LISTE DES CARTES

Carte n°1 : Position de la Ville de Saint-Louis au Sénégal

Carte n°2 : Les Quartiers de la ville de Saint-louis

LISTE DES SCHEMAS

Schéma 1 : Décomposition du concept de bonne gouvernance locale

Schéma 2: Décomposition du concept de conscience citoyenne

Schéma 3 : Représentation des conséquences d'une démocratie participative effective

Schéma 4 : Effet possible d'une relation effective entre une décentralisation, une bonne gouvernance locale et une participation des associations locales.

LISTE DES DIAGRAMMES

Diagramme 1 : Répartition des populations selon le sexe

Diagramme 2 : Répartition des populations selon le niveau d'instruction

Diagramme 3 : Appréciation des acteurs des compétences transférées

LISTE DES GRAPHIQUE

Graphique 1 : Illustration de l'existence de structures fédératives des associations et des initiateurs de celles-ci

Graphique 2 : Illustration de l'intervention de la commune et de l'appréciation des acteurs locaux

Graphique 3 : Le rapport confiance des acteurs locaux par rapport à la participation de la gestion des projets

Graphique 4 : Illustration de la responsabilité des associations selon qu'elles travaillent avec la mairie

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Présentation des membres de notre échantillon

Tableau 2 : Répartition de la population de la Commune de Saint-Louis

Tableau 3 : Relation entre le sexe des enquêtés et leur niveau d'instruction

Tableau 4 : Poste occupé selon le sexe

Tableau 5 : Relation entre la connaissance de la décentralisation des enquêtés et des compétences transférées

Tableau 6 : La connaissance des compétences transférées selon le niveau d'instruction

Tableau 7 : Appréciation des enquêtés de l'intervention de la commune dans les compétences transférées

Tableau 8 : Appréciation de l'intervention de la commune en fonction de la proposition de projets de nos enquêtés

Tableau 9 : Les associations se considèrent-elles comme une force?

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	01
-------------------	----

PREMIERE PARTIE

PARTIE THEORIQUE	06
------------------------	----

I-) JUSTIFICATION DU CHOIX DU THEME.....	07
--	----

II-) PROBLEMATIQUE.....	10
-------------------------	----

III-) CONSTRUCTION DU MODELE D'ANALYSE.....	34
---	----

METHODOLOGIE.....	45
-------------------	----

I-) HISTOIRE DE LA COLLECTE DES DONNEES.....	46
--	----

II-) DEPOUILLEMENT ET TRAITEMENT DES DONNEES.....	50
---	----

III-) DIFFICULTES RENCONTREES.....	51
------------------------------------	----

DEUXIEME PARTIE

PRESENTATION DU CADRE D'ETUDE.....	53
------------------------------------	----

I-) ASPECTS HISTORIQUES ET DEMOGRAPHIQUES.....	56
--	----

II-)ASPECTS ECONOMIQUES.....	61
------------------------------	----

III-) LES MOUVEMENTS ASSOCIATIFS DANS LA VILLE DE SAINT-LOUIS.....	63
--	----

IV-) ORGANES ET FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER.....	64
--	----

V-)OBJECTIFS DES CONSEILS DE QUARTIER.....	65
--	----

TROISIEME PARTIE

PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS.....	67
--	----

I-) IDENTIFICATION SOCIOLOGIQUE DES ENQUETES.....	68
---	----

II-) REPRESENTATION SOCIOCULTURELLE DE LA DECENTRALISATION.....	72
---	----

III-) ROLE DES ASSOCIATIONS LOCALES DANS LA BONNE GOUVERNANCE DE LA VILLE DE SAINT-LOUIS.....	79
--	----

CONCLUSION.....	93
-----------------	----

BIBLIOGRAPHIE.....	95
--------------------	----

ANNEXES.....	99
--------------	----

Introduction

Si l'ambition d'apporter une contribution à une connaissance plus large du rôle des associations locales dans la bonne gouvernance à Saint-Louis peut justifier ce sujet, cette préoccupation se fonde d'abord sur de nombreux constats.

En Afrique, les réformes qui ont favorisé la déconcentration des services au niveau des régions, et la décentralisation de l'exercice du pouvoir, rompent avec une tradition de forte centralisation des pouvoirs locaux. Elles sont l'occasion d'une nouvelle recomposition des forces politiques locales et d'une plus grande efficacité. On assiste dès lors, à un changement dans la nature et la forme des relations entre acteurs locaux, et l'ouverture d'un débat sur la citoyenneté dans la ville afin que les pratiques patrimoniales et de captation de la rente des Etats s'effacent au profit de l'émergence de la notion d'intérêt public.

Dans un tel contexte, les processus de développement sont en train d'être redéfinis, s'articulant autour des logiques sociales, capacités d'intervention et de négociation entre groupes sociaux, dans le cadre des collectivités locales. Le développement local urbain repose désormais sur la possibilité qu'ont les individus et les groupes sociaux d'occuper une place dans les dynamiques collectives, c'est à dire d'être réellement acteurs d'un processus participatif à l'échelle du quartier ou de la cité. La représentation des pouvoirs locaux, la gestion démocratique des circonscriptions locales mettent en évidence l'enjeu de la promotion d'une bonne gouvernance à cet échelon pour une évolution vers des pratiques de gestion concertée. Une bonne gouvernance suppose une transformation des perceptions, des valeurs et des modes de raisonnement des dirigeants, c'est-à-dire l'apparition d'une nouvelle génération d'élus armés d'une nouvelle conception de la gestion locale tournée vers l'action, l'innovation, le changement et l'efficacité.

Comme le souligne El-Housseynou LY, le développement participatif en milieu urbain devient dès lors une pédagogie de mobilisation sociale qui a connu, ces dernières années des avancées importantes grâce à une large diffusion des méthodes participatives et des outils de planification concertée des actions de développement. Il donne lieu à de nouveaux discours et pratiques sur l'efficacité et la durabilité des politiques urbaines, mais aussi à de nouvelles approches

qui privilégie la coopération, le partenariat, la solidarité agissante entre les différents acteurs du développement urbain¹.

Le nouvel état d'esprit part d'une dynamique critique des politiques dirigistes et rompt avec le style de direction autocratique. Il se répand sur le fort mouvement social de Porté Allègre récemment prolongé à Davos, revendiquant de nouveaux types de rapports entre la société civile, les collectivités locales et les gouvernements dans la construction et la mise en œuvre des politiques sociales urbaines.

Ainsi donc, les méthodes participatives et de planification concertée s'offrent comme des outils d'une nouvelle pédagogie de gestion urbaine susceptible d'instaurer et/ou d'asseoir la gouvernance locale qui permettra de produire une ville au fonctionnement conforme d'un ensemble macro-économique national structuré. La ville ne devrait plus se définir, dans un contexte de décentralisation, non seulement par rapport à sa fonction de production, mais comme une structure de gouvernance qui, de manière concertée, gère, anime, impulse, active, coordonne les transactions économiques, sociales, politiques dont elle est le siège.

« Avec la décentralisation, le rôle des organes dirigeants devient celui d'un ménager et consiste à réguler le jeu des forces, à ajuster réciproquement les divers intérêts en compétition mais aussi et surtout à créer continuellement les meilleures conditions qui soient dans les domaines qui sont de son ressort pour générer un progrès réel et une relation des niveaux de satisfaction. Ce rôle, les organes dirigeants le joueront avec d'autant plus d'efficacité que chaque acteur, en poursuivant ses intérêts particuliers, donc en exerçant son droit et un devoir de vigilance par rapport à tout ce qui touche directement ses intérêts et que cette pratique de vigilance soit également protégée dans les faits par les institutions, l'Etat ».

En relation avec cette vision, les associations locales se positionnent comme les piliers et les gardiens de la bonne gouvernance ; étant entendu ici que les associations se considèrent comme une société civile. Aujourd'hui, il existe au Sénégal 441 collectivités locales dotées de conseils élus par les populations locales au suffrage universel. Ces prérogatives sur la demande sociale, le budget et la coordination administrative du développement local font du conseil élu le responsable le plus visible et le plus immédiat dans la gestion des affaires locales. Il est comptable aussi bien de la bonne gouvernance que de la mauvaise gouvernance.³

¹ I.Y. EL-H. « Réinventer un nouvel urbanisme pour une bonne gouvernance locale à partir des outils de participation et de planification stratégique concertée ». Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains (CNUEH), Forum International sur la pauvreté urbaine, Marrakech, octobre 2001, p. 3.

² A. NIANG. « Transparence, gouvernance locale et développement local : Enjeux et acteurs de la décentralisation » in Jacques Habib SY (sous la dir.) *Sénégal : Finances Publiques, Décentralisation et transparence budgétaire*, Aide Transparence, Mai 2005 p. 94

³ A. NIANG. *ibid.*, pp. 83 - 157

Le développement tel qu'il est conçu repose sur le triptyque bonne gouvernance, transparence et développement local. Dès lors, pour Abdoulaye NIANG

« La bonne gouvernance consiste dans la gestion satisfaisante par les pouvoirs publics des besoins et des ressources de la collectivité dans les domaines où leurs responsabilités sont impliquées requiert, en plus de la transparence qui est un de ses aspects fondamentaux, une grande efficacité dans la poursuite des objectifs de développement que la communauté a définis. »⁴

Delà découle la véritable relation entre la transparence, l'efficacité et la bonne gouvernance des affaires locales. C'est en ce sens que Abdoulaye Niang souligne :

« ... Là où la société civile est forte et soucieuse de l'intérêt collectif, la bonne gouvernance a davantage de chance de devenir une réalité... La bonne gouvernance dont l'une des dimensions essentielles réside dans l'efficacité, doit être recherchée dans le cadre du développement, au niveau de la gestion non seulement des affaires publiques mais aussi du secteur privé et de la société civile. »⁵

Avec la problématique du développement, la question de la bonne gouvernance devient totale et transversale et la finalité de la transparence et de la bonne gouvernance rime avec le développement national ou local. Par ailleurs, la transparence permet aux masses de participer à la gestion des affaires locales ce qui conduit celle-ci au cœur de la problématique de la bonne gouvernance et du développement local. Plus le débat sur la transparence est ouvert, plus les populations s'approprient de la question ce qui constitue dans une certaine mesure une avancée certaine sur la démocratie. Avec la décentralisation la question de la transparence, en se délocalisant devient plus visible pour les populations. Cependant, la décentralisation peut être aussi un facteur de multiplication de cas de déficit de transparence à cause de la multiplication des centres de décision d'où la nécessité d'un engagement et d'une vigilance collective accrue et constante des associations locales pour défendre la bonne gouvernance.

C'est autour de cette conception que s'impose une réflexion sur le rôle de cette « nouvelle forme » de société civile dans un contexte de mutation et de recomposition des liens entre les différents acteurs locaux. Au-delà de cette analyse, une interrogation sur les nouvelles formes de relations issues de la décentralisation s'impose comme une exigence scientifique dans des pays comme le Sénégal.

Pour analyser l'importance de la dynamique associative dans la gouvernance locale et surtout leur rôle dans la gestion urbaine, nous avons porté notre choix sur la ville de Saint-Louis au Sénégal.

⁴ A NIANG, *ibid.*, page 85

⁵ A. NIANG, *ibid.*, page 86

Ainsi, pour mieux cerner notre thème d'étude qui porte sur la ; « décentralisation- bonne gouvernance locale – les associations locales », nous nous sommes proposés un plan qui tourne autour de trois points :

- D'abord nous aborderons la partie théorique et méthodologique
- Nous présenterons ensuite le cadre de cette étude
- Nous procéderons enfin à la présentation et à l'analyse des résultats obtenus.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

PREMIERE PARTIE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

A-) Partie théorique

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

I -) Justification du choix du thème

Depuis l'instauration des politiques d'ajustement structurel, l'Etat en Afrique s'est de plus en plus retrouvé en face de politiques d'austérités imposées par les institutions financières internationales. Si d'aucuns ont vu dans ces politiques d'austérité un moyen pour l'Occident d'avoir une mainmise sur les économies du tiers monde, d'autres y voient plutôt un mal nécessaire car disent-ils, les pays du Sud ont beaucoup souffert des mauvaises gestions de leurs dirigeants.

Par ailleurs cette crise des années 80' a coïncidé avec une période très critique contre toutes les théories du développement qui avaient jusqu'alors montré leurs limites. C'était l'époque de la naissance et l'apogée des théories du développement endogène. Ainsi, se rendant compte que le développement ne pouvait pas faire l'objet d'un pilotage à vue, presque tous les techniciens du développement ont suggéré un modèle qui partirait de la base.

Ce développement à la base ne peut pour autant s'effectuer sans une participation effective des populations concernées. L'intérêt que portent aujourd'hui les partenaires financiers au développement local urbain est lié à la crise de confiance de la communauté internationale envers les Etats jugés autoritaires et centralisés et qui se sont montrés incapables de gérer le développement économique de manière juste et efficace. L'effet le plus manifeste, se traduit par les nombreuses réformes (les programmes d'ajustement structurel) mises en oeuvre ces dernières années un peu partout en Afrique. C'est l'ère de la coopération décentralisée.

A un moment où l'importance du local s'affirme, à travers les politiques de décentralisation dans de nombreux pays en Afrique, la coopération décentralisée privilégie une approche du développement de proximité, intervenant sur des échelons appropriés pour la définition et la mise en oeuvre de stratégies de développement « à la base » ou de « développement local ».

Le titre 1^{er} de la loi n°96-06 du 5 février 1996 portant code des collectivités locales, dans son article 17 (chapitre III) stipule que « dans les conditions prévues par le présent code, les collectivités locales peuvent dans le cadre de leurs compétences propres, entreprendre des actions de coopération qui donnent lieu à des conventions avec des collectivités locales de pays étrangers ou des organismes publics ou privés de développement ».

La coopération décentralisée représente une étape supplémentaire dans la recherche d'une plus grande implication des populations directement concernées dans les programmes de développement (développement participatif). Elle prend en compte l'expérience acquise notamment par les microréalisations et les interventions des ONG dans l'implication de partenaires locaux représentatifs et directement responsables.

Elle englobe toutes les catégories d'intervention des collectivités locales. Il peut s'agir aussi bien de l'établissement de relations d'amitié ou de jumelage avec des collectivités territoriales

étrangères, d'actions de promotion à l'étranger, d'aide au développement de collectivités de certains pays, d'assistance technique, d'action humanitaire, de gestion commune de biens, de services mais aussi de coopération transfrontalière entre des collectivités voisines situées de part et d'autre de la frontière et de coopération interrégionale, etc.

Si le terme de « coopération » fait expressément référence à des initiatives menées en collaboration avec des partenaires étrangers, le qualificatif « décentralisée », lui, définit le niveau et le mode de cette coopération, c'est-à-dire celui des collectivités territoriales de pays différents pour des initiatives d'intérêt public local ou pour gérer des services publics en commun.

En effet, la coopération décentralisée est définie par le Ministère des Affaires Etrangères Françaises comme « l'ensemble des actions de coopération internationale menées par une ou plusieurs collectivités territoriales et une ou plusieurs autorités locales étrangères dans un intérêt commun »⁶.

Pour Aurélie Faure « l'objectif de la coopération décentralisée est avant tout d'assurer un meilleur développement par une plus grande prise en compte des besoins et des priorités exprimées par les populations. Elle vise à renforcer le rôle et la place de la société civile locale dans un processus de développement. Elle suscite donc la participation active des bénéficiaires aux prises de décision et aux différentes étapes des actions les concernant »⁷.

Concernant les actions à mener dans le cadre de l'aide au développement, elles peuvent être dirigées vers des actions réalisées dans l'urgence ou plutôt dans la durée. Une action dans la durée permet de structurer un partenariat au contenu de plus en plus large et de plus en plus intégré. Dans ce cadre, toute action de coopération décentralisée repose sur la mise en œuvre d'un ou plusieurs projets pouvant être organisés en programmes, la mise en place de programmes permettant d'envisager le développement d'une manière plus globale.

Mais confier aux populations locales le développement de leur localité signifie que ce développement ne sera possible et effectif que si celles-ci se l'approprient. Cette appropriation du développement par les populations est plus aisée dans un contexte de décentralisation que de centralisation car la logique de la décentralisation conduit à la délocalisation du pouvoir politique et à celle des politiques publiques. De ce fait, une appropriation du développement par les populations appelées à élaborer des plans et programmes de développement conduit de facto à une attention particulière sur le mode de gestion des ressources de la cité à développer.

⁶ Guide de la coopération décentralisée, échanges et partenariats internationaux des collectivités territoriales. Ministère des Affaires Etrangères, La documentation Française, Paris 2000.

⁷ Faure A., La gouvernance locale : un nouveau mode de développement pour les villes du sud : l'exemple de Saint-Louis, UTM, Mémoire de Maîtrise IUP Aménagement et Développement Territorial, 2002, p. 42.

Il nous semble que c'est dans ce cadre que s'inscrit le nouveau regard des populations de base sur le mode de gestion de leur cité. Mais ces populations ne peuvent exercer ce contrôle de manière dispersée et il suppose un regroupement au sein de cadres capables de servir de contrepoids aux politiques. Ainsi, les mouvements associatifs en s'appropriant du développement local, s'intéressent aux compétences transférées qui constituent en quelque sorte leur carnet de route.

C'est au regard de tous ces facteurs qu'il nous semble intéressant de s'interroger sur la décentralisation comme nouveau mode de gestion des ressources. Mais s'intéresser à la décentralisation, conduit, aussi à notre sens à une interrogation sur les acteurs présents sur la scène. Comme dans toute scène, des stratégies sont déployées par chaque acteur pour soit maintenir son champ d'action et d'influence soit l'augmenter ; c'est là l'essence même des mouvements sociaux.

Par ailleurs comme le souligne Alain Touraine, les mouvements sociaux ne traduisent que :
*« l'action conflictuelle des classes sociales luttant pour le contrôle d'actions historiques ».*⁸

Dès lors, chercher à saisir le rôle de chaque acteur de la décentralisation s'impose. Cerner ce rôle constitue pour nous un moyen de voir si, ce que l'on pourrait qualifier de société civile locale à savoir les mouvements associatifs locaux, ont des moyens de veiller sur la gestion de leur cité. C'est à ce niveau qu'apparaît la relation qui pourrait exister entre la décentralisation, les mouvements associatifs locaux et la bonne gouvernance locale. L'étude de ce type d'organisation sociale doit intéresser le sociologue même si,

*« l'étude des organisations ne représente pas un secteur particulier de la sociologie, mais le point central permettant d'expliquer le système social ».*⁹

Il convient à travers cette étude d'analyser le rôle et la stratégie des acteurs locaux pour produire de nouvelles formes de régulation sociale et de bonne gouvernance locale, poursuivant des objectifs de cohésion sociale et territoriale.

⁸ A. Touraine, *Sociologie de l'action*, Paris, Seuil, 1965, p 346

⁹ M Grawitz, *Méthodes des Sciences Sociales*, 11^{ème} éd., Paris, Dalloz, 2000, p156

II-) PROBLEMATIQUE

Nous proposons de conduire notre analyse sur deux points :

- l'état de la question et
- la position du problème.

A-) Etat de la question

L'expérience sénégalaise en matière de décentralisation est à la fois séculaire et évolutionniste.

La colonisation européenne a introduit la décentralisation en Afrique Noire par le Sénégal. Les premières expériences de municipalisation datent du 19^{ème} siècle avec les communes de Saint-Louis et Gorée en 1872, Rufisque et Dakar, respectivement en 1880 et 1887.

En effet, pendant la période coloniale, une certaine décentralisation se pratiquait. Les métropoles, confrontées à un désir d'équilibre et de bonne gestion ont transféré certains pouvoirs aux colonies même si ce pouvoir se retrouvait entre les mains d'un administrateur venu de la puissance coloniale. C'est en ce sens d'ailleurs que les gouverneurs des colonies détenaient presque la quasi-totalité des pouvoirs transférés des métropoles. Mais ce transfert de compétences aux colonies était plus accru dans les colonies anglaises avec le système d'« indirect rules » que dans les colonies françaises où la main de l'Etat tout puissant était plus visible.

Dès lors, la décentralisation n'apparaît plus comme une donnée nouvelle en Afrique. Ainsi, dès le début des indépendances les Etats africains ont repris en mains la gestion des affaires publiques ; c'est l'époque de la toute puissance de l'Etat. Mais c'était sans compter avec les crises économiques qui vont surgir dans les années 70'. Ces chocs ont conduit en Afrique à une destruction sans précédente du tissu social et économique. C'est au lendemain de ces chocs que vont entrer en jeu les institutions de Bretton Woods avec leur fameuse formule : « moins d'Etat, mieux d'Etat ». Cette vision des bailleurs de fonds va se traduire en Afrique sous diverses formes ; il s'agira dans certains cas de passer à une privatisation sauvage des ressources de l'Etat et dans d'autres cas de transférer la gestion des affaires publiques aux acteurs locaux de base. Ainsi,

*« Confrontés à la raréfaction des ressources financières, pris dans l'état de l'ajustement structurel, les Etats d'Afrique noires ont réduit sévèrement leurs investissements urbains depuis le début des années 80' ».*¹⁰

¹⁰ Jaglin S. et Dubresson A. (sous la dir.) *Pouvoirs et cités d'Afrique noire : Décentralisations en questions*, Paris, Karthala, 1993, p 5

Ainsi, alors que la croissance démographique se poursuit de vive allure, aux difficultés de la gestion urbaine répondent des politiques dites de décentralisation mises en œuvre dans la plupart des pays africains avec l'appui des bailleurs de fonds internationaux. Cette nouvelle forme de gestion urbaine fait sortir au grand jour les différents acteurs urbains. Ainsi, il est intéressant de comprendre comment les dispositifs de cette décentralisation sont appréhendés, parfois manipulés par ces différents pouvoirs, de déceler les représentations de ces derniers d'identifier leurs rapports à des populations citadines exhortées à « participer ». Comprendre tout cela reviendrait à chercher les modalités de contrôle des gouvernés sur les gouvernants, bref la quête de la citoyenneté et de la démocratie en ville.

Cette vision s'inscrit dans la même logique que celle de Durkheim¹¹ quand il affirme que la densité démographique provoque une densité morale. C'est à se demander si une culture nouvelle ne serait pas l'œuvre de cette densité. On serait tenté de le croire si on s'inscrit dans la logique de Durkheim quand il affirme :

*« Du moment que les individus entre lesquels les relations sociales sont établies, est plus considérable, ils ne peuvent se maintenir que s'ils se spécialisent davantage, travaillent davantage, surexcitent leurs facultés ; et de cette stimulation générale résulte un plus haut degré de culture. De ce point de vue, la civilisation apparaît donc, non comme un but qui meut les peuples par l'attrait qu'il exerce sur eux, non comme un bien entrevu et désiré par avance dont ils cherchent à s'assurer par tous les moyens la part la plus large possible, mais comme l'effet d'une cause, comme la résultante nécessaire d'un état donné.... Plus ils (les individus) sont nombreux et plus ils exercent de près leur action les uns sur les autres, plus ils réagissent avec force et rapidité ; plus par conséquent la vie sociale est intense ».*¹²

Le processus actuel de la décentralisation en Afrique est intimement lié au processus de démocratie et de construction d'un Etat puissant. En effet c'est au sortir d'une longue période d'Etat d'exception allant de 1980 à 1991, et à la faveur de la revendication légitime d'un Etat démocratique par les peuples, qu'est intervenue la problématique de la décentralisation pour répondre à la recherche de certains objectifs que l'Etat jusque là n'avait pu atteindre depuis l'indépendance politique de 1960.

La volonté première de construire une démocratie véritablement fonctionnelle au plan politique, économique et social va conduire à l'adoption du choix d'un Etat décentralisé, rapprochant l'Etat et le citoyen pour l'amener à être le véritable acteur bénéficiaire de la chose publique. En se décentralisant, l'Etat se rapprochait de la société et des populations avec pour effet d'obtenir leur

¹¹ E. Durkheim, *De la Division du travail Social*. PUF, Paris, 7^{ème} éd., 1960

¹² E. Durkheim, *ibid.* P327 et 330

adhésion, leur participation et leur compréhension à tous les processus publics, que ce soit politique, électoral, économique, social etc.

Les textes d'orientation de la décentralisation ont établi de façon magistrale les types de compétences dont doivent bénéficier les collectivités locales dans l'exercice des attributions qui sont dorénavant les siennes en matière de développement et de gestion publique. Le transfert de ces compétences constitue le véritable enjeu à réaliser. Ce transfert nécessite de multiples réformes sectorielles, telles que celles relatives entre autres à la Fonction publique, à l'organisation agraire et foncière, à l'éducation et la santé etc.

Au Sénégal, la décentralisation ne sera effective et officielle qu'en 1996 avec la loi n°96-07 du 22 Mars 1996 portant transfert des compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales. Mais il faut noter que comme l'a souligné Mayacine Diagne¹³, la décentralisation au Sénégal s'est faite en trois phases. Il s'agit :

- 1884 – 1960 Phase institutionnelle (avant les indépendances)
- 1960 – 1972 Etape expérimentale de la décentralisation
- 1990 -1992 Approfondissement de la décentralisation

Au Sénégal, neuf domaines de compétences ont été transférées. Il s'agit :

1. du domaine
2. de l'environnement et gestion des ressources naturelles
3. de la santé des populations et action sociale
4. de la jeunesse, sport et loisirs
5. de la culture
6. de l'éducation
7. de la planification
8. de l'aménagement du territoire et
9. de l'urbanisme et habitat.

¹³ M. Diagne *Droit administratif local* éd. I G S, Dakar, 2003, 240pages

La décentralisation se pose comme une réponse à des demandes fortes des populations relativement à la gestion de l'Etat, l'exigence de développement social et économique et l'exigence globale d'une démocratie véritable qui ne peut être effective sans une approche de proximité. Ainsi, la décentralisation comme :

« Garante du développement et de la démocratie, elle donne un sens nouveau à l'action de la fonction de l'Etat. La décentralisation beaucoup plus qu'un processus de déversement des compétences de l'Etat vers les collectivités locales, elle constitue la recherche d'une autre architecture institutionnelle. Cela signifie qu'elle n'est pas un état à atteindre, mais au contraire un processus véritable en perpétuel renouvellement. »¹⁴

La décentralisation, en permettant un rapprochement du peuple avec les gouvernants relance le débat sur les droits de l'homme. Cette situation résulte de la possibilité des acteurs locaux à défendre leurs droits face à un pouvoir qui semble être à portée de main.

Dès lors, il convient de se questionner sur les effets de la décentralisation sur les droits de l'homme. Les effets sont nombreux et pourraient être abordés sous l'angle des catégories de droits de l'Homme ; droits civils et politiques et droits économiques, sociaux et culturels.

Sur la question des droits civils et politiques, le processus de décentralisation fait émerger une vie politique locale ; les caractéristiques de cette réalité politique permettent d'envisager l'apport du pouvoir et de la gouvernance locale à la protection et à la promotion des droits civils et politiques.

Des études menées au Mali comme au Burkina Faso permettent de voir l'impact du processus de décentralisation, c'est-à-dire de l'installation d'un pouvoir de proximité dirigé par les populations elles-mêmes, sur l'émergence d'une vie politique locale. Au Burkina Faso, cette question se pose sous l'angle de « l'émergence de la nouvelle citoyenneté », en terme d'objectif et de réalité.

« Il s'agit des dimensions démocratiques et de gouvernance locale de la décentralisation avec un accent sur la dimension participative à la gouvernance locale, telles qu'elles se manifesteront dans le comportement des femmes et des hommes, citoyens burkinabé, en interaction avec les comportements de leurs élus, des agents des collectivités territoriales décentralisées et des agents des services et de l'administration déconcentrés ».¹⁵

Au Mali, le « rapport d'évaluation du Programme d'appui à la Décentralisation »¹⁶ a fait ressortir la problématique du renforcement de la Citoyenneté dans la décentralisation, à travers les outils de renforcement, informations et formations, et à travers leur impact sur les populations.

¹⁴ Les Cahiers de l'Alternance : Elections Locales 2002 Questions-réponses Dakar 2002 p5

¹⁵ Bilan prospectif de la commission nationale de décentralisation du Burkina Faso, Ouagadougou, Janvier 2000 , p25

¹⁶ Coopération Suisse Helvète, Rapport d'évaluation du Programme d'Appui à la Décentralisation . Bamako, Mai-Juin 2000

La question est de savoir dans quelle mesure on peut dire qu'une personne donnée, formée, informée et sensibilisée a acquis une conscience citoyenne ? La problématique est comprise dans le sens où il faut prouver que le processus de décentralisation crée un impact dans la participation des citoyens à la chose publique et par conséquent contribue à accomplir les droits civils et politiques ? Dans le contexte africain en général et sénégalais en particulier, il n'est pas évident de trouver des données statistiques scientifiquement élaborées sur la question. Cependant, des études d'évaluation sur la décentralisation recommandées par les bailleurs de fonds ont donné une dynamique de réflexion sur le sujet à travers des questionnements pouvant identifier des indicateurs jusque là non très bien maîtrisables. Est-ce que le comportement du citoyen a changé ? Quelle perception le citoyen a de l'activité communale ? Quel engagement le citoyen fait dans la commune ? Quelle est la perception que les citoyens ont de leurs droits et devoirs ? etc. Les processus politiques sont parfois trop institutionnels et trop formels et l'enjeu de l'exercice des droits ne relève pas de la revendication vis-à-vis du pouvoir, mais dans l'accessibilité individuelle et sociale à ces droits.

Dans les programmes de décentralisation garantir l'accès de l'individu à l'information et à la décision communale, l'instruire sur ses droits et devoirs, lui accorder les moyens de contrôler l'action des autorités communales selon certains spécialistes concourt à en faire un bon citoyen ; c'est là un des aspects de la décentralisation

Le Président de la Commission Nationale de Décentralisation au Burkina Faso disait que :

« Notre processus de décentralisation a enregistré des avancées significatives qui se traduisent par le renforcement du processus démocratique en général. La restauration d'une administration participative communale, le fonctionnement effectif des institutions communales, et les communes elles mêmes sont les axes d'une véritable démocratie représentative et participative »¹⁷.

Avec la décentralisation, l'existence du pouvoir local, en soi permet de promouvoir divers droits. Ainsi, elle a permis pour la première fois en Afrique subsaharienne que le pouvoir moderne corresponde à une homogénéité sociopolitique sur une échelle donnée qui permet de mettre en valeur divers éléments d'équilibres social et politique traditionnels tels que la place des anciens, le rôle de la chefferie traditionnelle, la place du dialogue dans la gestion de la cité, etc. En conséquence, le pouvoir local est d'emblée mieux accepté que le pouvoir central qui, est lointain, anonyme et « étranger ».

¹⁷ A R Sawadogo in *Action collective*, Edition spéciale juin 1998, p12

Le pouvoir local est plus apprécié par les populations que le pouvoir central et contribue à l'émergence de mouvements citoyens de manière plus prompte. Il y a une plus grande effectivité de la liberté d'association et les entités socioprofessionnelles sont mieux mises en valeur

Dans un tel contexte, le processus de décentralisation garantit fondamentalement un plus grand accomplissement des droits politiques ; quant aux droits civils, la portée des compétences du pouvoir local n'en fait pas un prédateur. Relativement à la problématique des droits économiques, sociaux et culturels le processus de décentralisation engendre une dynamique économique et sociale locale capable d'assumer la promotion de multiples droits économiques, sociaux et culturels.

La décentralisation est perçue comme offrant un pouvoir de développement local. En effet, l'Etat « jacobin centralisé » a pendant longtemps aliéné l'ensemble des flux économiques du pays à une capitale administrativement « développée », sans pouvoir développer ces flux économiques. Le budget de l'Etat s'était mis au service des vestiges de souveraineté de l'Etat, la défense et la diplomatie entre autres se sont montrées incapables de prendre en charge l'éducation des populations, la santé etc.

La vie économique locale se caractérise par un marché local suscité par l'émergence du pouvoir local qui offre des marchés publics locaux auxquels se greffent des entreprises locales, une fiscalité locale, un système d'épargne local etc. Ce mécanisme développe les capacités locales de prise en charge des compétences accordées au pouvoir local.

En moins de dix années de décentralisation, selon les experts de la Banque Mondiale plus de 90% des communes urbaines créées se sont dotées d'infrastructures de santé, d'éducation, de vie marchande, d'hygiène que l'Etat en Afrique sub-saharienne n'a pu même envisager en ces lieux, en 40 années d'indépendance.

Les communes, soutenues à la base par des institutions d'appui au processus de développement ont bénéficié d'appuis financiers et de conseils de la part de partenaires au développement et ont pu réaliser beaucoup d'infrastructures de développement.

Ainsi, la décentralisation, en favorisant l'émergence de pôles d'initiatives a permis aussi de démultiplier les réalisations en terme d'infrastructures ayant un impact dans les domaines de l'éducation et de la santé surtout.

Le processus de décentralisation ne donne pas jusque là l'image de pouvoirs locaux dont il faut craindre des abus en matière de droits de l'Homme.

Les dérives sont inhérentes au phénomène du « pouvoir », plutôt qu'à son caractère décentralisé, et liées à la mauvaise gouvernance selon les spécialistes de la décentralisation. Elles peuvent être issues

de la corruption et d'abus de pouvoir et d'autorité ; cependant, du fait que ce pouvoir en lui même n'est pas gigantesque en soi, la portée des abus en est réduite.

Les autorités locales n'ont pas évoqué de manière spécifique et globale, la problématique des droits de l'Homme dans leur démarche, programmes et gouvernance dans le processus de décentralisation. Cependant, certaines questions apparentées ont toujours été évoquées lors de programmation d'activités, d'étude et de réflexion et ont concernée le plus souvent la question « Genre », c'est-à-dire la protection et la promotion des femmes, des jeunes, des groupes sensibles et des minorités. C'est à ce niveau que se manifeste les enjeux de la décentralisation sur les droits de l'homme.

Le pouvoir local a pour répondant sociologique des entités socioculturelles plus homogènes, moins conflictuelles, plus aptes à être le socle social de l'intérêt général ; en cela, il fonde plus positivement les principes de démocratie et de développement. C'est un pouvoir très adapté dans un contexte où, la centralisation de l'Etat est une réalité dangereuse dans des pays multi ethniques. La décentralisation du pouvoir dans ces contextes est un élément fonctionnel d'unité et de stabilité, en ce sens qu'il y a une réelle cohésion des groupes sociaux, chacun disposant du pouvoir local pour gérer son devenir. Le pouvoir central est alors bien accepté et peut simplement gérer les grandes questions de l'Etat. Le processus au Mali a d'ailleurs revendiqué expressément la décentralisation du pouvoir, afin de contribuer à gérer le problème Touareg au Nord qui se manifestait par une lutte armée contre le pouvoir central, dénoncé comme pouvoir partisan au profit de certaines régions, et au détriment d'autres.

La décentralisation du pouvoir offre la perspective de réponse à la question de comment promouvoir et accomplir les droits de l'Homme dans un pays pauvre, dont les populations sont analphabètes à plus de 80% et où il n'y a pas de véritables ressources à exploiter.

Il faut identifier les secteurs appropriés à la gouvernance locale pour mener les actions à envisager et stimuler les démarches des institutions publiques de la justice, de la société civile, de l'administration pour la prise en charge des droits de l'Homme. Le processus de décentralisation s'est installé de manière globale sans étudier et spécifier un rapport exprès entre le pouvoir local et la question de la protection et de la promotion des droits de l'Homme. Cependant à la vue des objectifs mais aussi des actions, il ressort de beaucoup d'écrits que le pouvoir local a apporté une autre dynamique en matière de protection des droits de l'Homme. Qu'en est il de la gouvernance ?

La notion de gouvernance est d'origine très ancienne, mais elle connaît une fortune nouvelle depuis la fin des années 1980. Aujourd'hui, il n'est guère de publications sur les problèmes liés au développement qui n'en fasse usage.

L'appropriation de cette notion par différents courants de pensée montre que le terme revêt aujourd'hui diverses significations. La notion de gouvernance peut être associée à tout type de politique publique ou privée et déclinée en fonction des différentes échelles territoriales d'intervention. Sont ainsi définies et étudiées les notions de gouvernance de l'emploi, de gouvernance des politiques monétaires, de gouvernance des entreprises, de gouvernance locale, de gouvernance mondiale ou globale, de gouvernance urbaine pour ne citer que celles-là.

Pour certains, cette notion dérange, notamment en raison de l'utilisation parfois trop normative qu'en font certains auteurs :

« Les critiques traditionnellement adressées à la notion de gouvernance découlent le plus souvent de la confusion entre les approches normatives et analytiques. Lorsqu'il est reproché à la gouvernance de prétendre au statut de réponse 'universelle' ou de 'solution miracle' à la crise de gouvernabilité des sociétés et à l'impuissance de l'action publique, il apparaît alors évident que ses contempteurs portent une vision essentiellement managériale et normative de la gouvernance. [...] Trois mythes sous-tendent tout particulièrement ces critiques, à savoir que cette notion cache un projet néolibéral et qu'elle suppose la fin ou la négation du politique ainsi qu'une vision nécessaire de l'histoire, au terme de laquelle l'avènement de la gouvernance serait inéluctable »¹⁸

Le terme de « gouvernance »¹⁹ est apparu il y a plus d'un demi-siècle chez les économistes américains. Ronald Coase alors jeune économiste, publie en 1937 un article « *The Nature of the firm* » dans lequel il explique que la firme émerge car ses modes de coordination interne permettent de réduire les coûts de transaction que génère le marché ; la firme s'avère plus efficace que le marché pour organiser certains échanges. Cette théorie, redécouverte dans les années 70 par les économistes institutionnalistes, et en particulier par Olivier Williamson, débouche sur des travaux qui définissent la gouvernance comme les dispositifs mis en œuvre par la firme pour mener des coordinations efficaces qui relèvent de deux registres : protocoles internes lorsque la firme est intégrée (hiérarchie) ou contrats, partenariat, usage de normes lorsqu'elle s'ouvre à des sous-traitants²⁰.

A la fin des années 80, la notion est importée dans les sciences politiques anglaises à l'occasion du financement par le gouvernement d'un programme de recherche sur le thème de la recomposition du pouvoir local. En effet, à partir de 1979, le gouvernement de Margaret Thatcher a

¹⁸ J.P. Leresche, « Gouvernance et coordination des politiques publiques » in Jean Philippe Leresche (dir.) *Gouvernance locale, Coopération et Légitimité*, Paris, Pédone 2001 pp 31-35

¹⁹ Holec N et Brunet-Jolivald G., « Gouvernance », dossier documentaire réalisé par le centre de documentation de l'urbanisme. Association 4D (Dossiers et débats pour le développement durable), Arche de la défense, Paris, Août 1999, p. 4.

²⁰ Lorrain D., « Administrer, gouverner, réguler », in *Gouvernances. in les Annales de la recherche urbaine*, n°80-81, Déc. 1998, p. 85.

mis en place une série de réformes visant à limiter le pouvoir des autorités locales, jugées inefficaces et trop coûteuses, par le renforcement de la centralisation et la privatisation de certains services publics. Le gouvernement local britannique n'a cependant pas disparu mais il s'est au contraire restructuré pour survivre aux réformes et aux pressions gouvernementales.

La notion de gouvernance fait par ailleurs son apparition à la fin des années 80 dans un autre champ, celui des relations internationales. Le terme de « good governance » est employé par les institutions financières internationales pour définir les critères d'une bonne administration publique dans les pays soumis à des Programme d'Ajustement Structurel (PAS). Ceux-ci, pour être financés, devaient donc suivre le principe très « global » de la « bonne gouvernance », que l'on peut résumer par la trilogie décentralisation/démocratie locale/partenariat entre acteurs publics et privés. Le terme de gouvernance aurait été donc importé du monde de l'entreprise pour désigner des modes de coordination et de partenariat différents du marché mis en œuvre au niveau du pouvoir politique.

Cette notion a connu un succès très rapide dû en grande partie aux transformations des États européens et des modalités concrètes de l'action publique. Ces modifications portent, en premier lieu, sur une nette tendance à la fragmentation de la puissance publique notamment du fait des reconfigurations des relations entre l'État et les collectivités locales (décentralisation). Ce processus s'est également accompagné d'un nouveau positionnement de la puissance publique dans les politiques urbaines : après des décennies d'intervention directe dans les politiques publiques et la détention du double monopole de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre, de la commande et de la réalisation, les pouvoirs publics (locaux ou nationaux) tentent actuellement d'intégrer davantage dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques urbaines les revendications de la « société civile »²¹. Certains auteurs voient dans cette transformation des cadres des politiques publiques une crise de la gouvernabilité des villes contemporaines qui serait due à une segmentation de plus en plus poussée des demandes portées par des groupes sociaux distincts et revendiquant des mesures spécifiques.

« Un nouveau champs s'ouvre, celui de la ville et du quartier, théâtre des "modes de vies" et de la quotidienneté. C'est dans ce champs que s'accomplirait l'âge d'or des stratégies de survie et que se révélerait la substance indicible de la démocratie. Le local devient en quelque sorte ce qui permet fonctionnellement la désintégration de l'État, sans avoir à en apprécier les causes profondes »²²

²¹ Bernard Joue, *La Gouvernance urbaine en question*, Paris, Elsevier, 2003, 284pages

²² Emile Le bris « Culture de la gestion urbaine : de l'universalisme au métissage » in *Les métamorphoses du sud au risque de la culture planétaire*, Paris, PUF 1998, p253

Au delà des approches développées autour de la notion de gouvernance, un bon nombre d'auteurs ont consacré leurs réflexions sur la problématique de la ville. Evidemment si la ville fait l'objet d'une attention marquée dans les travaux scientifiques, c'est bien par son importance multiforme... C'est parce que les pays sont entrés dans « l'ère urbaine » avec d'importantes proportions de citoyens. C'est parce que la ville, lieu de concentration de population, lieu de production et distribution et de diffusion de nouvelles formes sociales est le lieu d'où partent, se propagent, se manifestent toutes les crises. Aussi vaut-elle l'attention de tous, des gouvernants et de leurs « partenaires » extérieurs comme de l'intérieur.

Quoi qu'il en soit, c'est dans ce contexte que s'est développée la notion de gouvernance urbaine, agrégeant plus ou moins adroitement, selon les auteurs, les transformations du capitalisme moderne, des relations entre l'État et les villes, la mise en place de politiques urbaines faisant une large part à la mobilisation du local, etc.

Par rapport à la littérature des années 1980 traitant des politiques locales (urbaines), ce développement traduit un effort d'analyse des politiques comme étant le résultat de la confrontation entre logiques sociales, économiques, politiques intervenant à différents niveaux territoriaux. Ce jeu sur les échelles territoriales, la mise à jour des relations entre institutions et acteurs en contact au sein des politiques locales, l'importance des configurations institutionnelles dans la détermination des enjeux locaux, dans la définition du contenu des politiques, constituent certainement une des avancées les plus nettes permises par les travaux mobilisant la notion de gouvernance urbaine.

L'État n'est plus à même de fixer une fonction, un rôle à chacun des acteurs locaux, dont le nombre a d'ailleurs considérablement augmenté. Les grands Corps d'État, dont beaucoup d'agents d'encadrement choisissent d'effectuer une partie de leur carrière dans les collectivités locales, ne peuvent plus, comme c'était le cas dans la régulation croisée, imposer des mécanismes de régulation aux élus locaux, ils ne sont plus les courroies de transmission et d'intégration des élites politiques périphériques de l'appareil de l'État, c'est l'heure de la manifestation de nouveaux acteurs que les mouvements associatifs traduisent parfaitement. On pourra objecter que ce constat est surtout valable pour les grandes villes et que l'État à travers ses administrations déconcentrées « tient » encore une bonne partie du territoire national. Les dispositifs législatifs illustrent d'ailleurs parfaitement cette reconnaissance implicite de la transformation de l'ordre politique et des pratiques locales.

En fonction des formes contingentes de *leadership* politique local, du degré de spécialisation technique des élus, de la réactivation ou non des rapports de force entre communes, du degré de politisation partisane de ces relations, on peut tout à fait envisager, que les résultats de la mise en œuvre de la décentralisation seront très différents d'un territoire à un autre, d'une ville à une autre.

Dans ce contexte général, la notion de gouvernance urbaine permet de mettre à jour ces processus de différenciation territoriale qui traversent la puissance publique. Si la gouvernance urbaine heurte certaines sensibilités, c'est en partie parce qu'elle donne à voir ces processus, qu'elle démythifie la réalité de l'État unitaire et pose à nouveau la question fondamentale des mécanismes de régulation à mettre en place pour résoudre la tension entre différenciation territoriale et intégration politique dans le cadre de l'Etat nation en recomposition.

Les concepts de "gouvernance" et de "bonne gouvernance" sont difficiles à cerner en raison du caractère fluctuant de leur contenu. Ainsi, certains analystes ont parlé de concepts - enjeux dans la mesure où leur contenu varie suivant les objectifs que les uns et les autres veulent atteindre. En somme, la gouvernance apparaît comme étant un concept multidimensionnel qui intègre à la fois les préoccupations d'ordre politique, idéologique, économique, social, culturel et éthique. Sans qu'il soit besoin de s'appesantir sur une définition terminologique de la gouvernance, il convient tout de même de reconnaître qu'elle s'apprécie à l'analyse d'un certain nombre d'éléments dont les principaux peuvent être regroupés en cinq (5) catégories, à savoir:

- ❖ - la nature du régime politique et la manière dont l'autorité s'exerce dans la société;
- ❖ - La capacité des gouvernements et des administrations publiques à exercer leurs fonctions de façon effective, efficace, efficiente si possible, ainsi que la qualité de leurs prestations. Cette qualité est généralement appréciée à travers la conception, la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes ;
- ❖ - Les voies, moyens, mécanismes et processus à travers lesquels l'autorité de l'Etat s'exerce dans tous les domaines, ainsi que le degré d'implication et de responsabilisation des citoyens;
- ❖ - la qualité de la gestion des affaires publiques par l'Etat, directement ou indirectement, ainsi que celle des instruments de régulation et de leur mise en pratique;
- ❖ - la place et le rôle du secteur privé, de la société civile et des citoyens des deux sexes.

C'est donc, un concept englobant, fluide dynamique. Outre la manière d'organiser l'exercice de l'autorité comme signalé ci-dessus, ce sont les processus décisionnels, les interrelations entre les différents partenaires, les mécanismes de négociations et de défense des divers intérêts, les voies et moyens utilisés pour l'accomplissement du bien commun, ainsi que la place et le rôle de la personne humaine dans tout le processus qui fournissent les indications les plus significatives pour le qualifier. C'est à partir de cette qualification qu'intervient la notion de "bonne gouvernance".

Devant les nouvelles contraintes nées de l'évolution du monde, et fortes de leurs propres expériences, les pays développés et les principales organisations internationales recommandent partout l'instauration de la bonne gouvernance. Non seulement parce que, mutatis mutandis, ils s'astreignent eux-mêmes au respect de ses principes, mais aussi parce qu'ils sont confortés par les résultats des pays en développement qui se sont déjà engagés dans cette voie.

De leur côté, prenant la mesure des conséquences, pour leurs activités, de ces contraintes nouvelles et impitoyables, de nombreux citoyens, le secteur privé ainsi que des pans entiers de la société civile, réclament à l'envie l'instauration rapide de la bonne gouvernance. De l'avis de tous, celle-ci constitue un impératif catégorique. Non seulement pour améliorer la compétitivité, mais aussi pour que les états en développement, leurs peuples, leurs élus et leurs gouvernements puissent gérer avec efficacité le processus de développement, instituer un environnement propice à la créativité individuelle et une responsabilisation toujours croissante des citoyens, consolider la démocratie, stabiliser leurs sociétés, prévenir ou gérer pacifiquement les conflits. Et soutenir l'édification de la paix, afin d'accélérer le progrès.

Même si elles comportent quelques nuances, et parfois des différences de degré en raison des centres d'intérêt privilégiés dans chaque cas, leur analyse permet d'en déduire un certain nombre d'éléments clés pouvant permettre de caractériser la bonne gouvernance de manière plus ou moins consensuelle.

Les critères de caractérisation de la bonne gouvernance peuvent être regroupés en quatre rubriques, suivant qu'ils participent à des sphères institutionnelle, politique, managériale ou éthique. Il résulte de ces critères que la bonne gouvernance est un processus multidimensionnel, capable de promouvoir un environnement incitatif au bénéfice de l'ensemble des partenaires. Elle peut aussi constituer une force décisive dans la légitimation des projets de société, pour un réel succès des programmes de développement qui fondent leur mise sur pieds dans les pays en voie de développement.

En fin de compte et dans une perspective historique, après avoir épousé les contours d'une définition étroite d'essence technico-économique qui met l'accent sur les missions d'efficacité et d'opérationnalité des modes de gestion économique sans privilégier ou considérer les dimensions politiques et sociales, le concept de bonne gouvernance a par la suite intégré en son contenu les valeurs démocratiques et politiques pour enfin déboucher sur un contenu qui intègre la dimension de la justice sociale pour garantir un véritable développement humain. En effet,

"Une simple croissance économique qui laisse entier l'épineux problème social, qui aggrave le douloureux phénomène de la pauvreté ne saurait traduire l'exigence de bonne gouvernance. Restituée dans son vrai sens, celle-ci s'analyse essentiellement comme une éthique de développement plus qu'une simple exigence de croissance économique"²³

Face à ce caractère multidimensionnel de la bonne gouvernance, il appartient à chaque Etat de définir sa propre gouvernance compte tenu de ses réalités, de ses spécificités et de ses priorités. Il est réconfortant de constater qu'en Afrique, beaucoup de pays ont engagé des programmes de bonne gouvernance et parmi eux, le Sénégal. Le rapport entre légitimité et légalité occupe dès lors une place importante dans l'étude de la bonne gouvernance en relation avec la décentralisation car c'est en fonctions de celles-ci que les acteurs locaux se retrouvent dans les politiques engagées.

La légitimité du pouvoir est à la confluence de trois vecteurs : la légalité, la démocratie, et l'opinion internationale. Qu'un des vecteurs vienne à manquer, et l'on sort de la légitimité. Pour d'autres elle réside avant tout dans la capacité de la puissance publique à apporter des solutions aux problèmes des populations. Un Etat légal, démocratique et reconnu par la communauté internationale, mais qui n'apporterait pas de solutions aux problèmes de ses citoyens serait considéré par eux comme illégitime. On est donc en présence d'un dilemme difficile à trancher : qu'est-ce qui est important ? Est-ce que ce sont les procédures formelles qui donnent à l'établissement d'indicateurs de gouvernance, ou est-ce que le seul consentement des populations suffit à fonder la légitimité ? La pratique des gouvernements africains montre les difficultés à trancher ce débat.

Concernant la gouvernance locale, le niveau local est celui où s'articulent au mieux démocratie et développement. Les décentralisations menées jusqu'ici en Afrique n'ont pas toujours cette préoccupation et se sont souvent limitées à l'aspect administratif et politique. C'est d'ailleurs ce qui explique que de nombreux Etats se lancent dans la mise en place de plusieurs niveaux de décentralisation dont le fonctionnement sera difficile. L'engouement observé pour la décentralisation peut aussi refléter une défiance vis-à-vis de l'Etat central avec pour résultat de fragiliser et les collectivités locales et l'Etat central et ses représentations locales. Les crispations qui peuvent résulter de la confrontation au niveau local des pouvoirs traditionnels et de ceux de l'Etat moderne, d'une part, et des élus locaux avec les représentants de l'Etat de l'autre, mettent à l'ordre du jour la nécessité de conduire des médiations pour éviter les risques de conflits ouverts préjudiciables à la construction de l'Etat de droit. La mise en place de telles capacités de médiation doit être prise en

²³ B. Sinc, *in* *Bonne Gouvernance et Développement en Afrique*, éd. Démocraties africaines 318p IAD

compte dans les appuis aux processus de décentralisation. Certains se demandent si les médiateurs institutionnels peuvent faire cet office, sans qu'aucune réponse claire ait été apportée à cette question.

L'identification de la dynamique associative constitue une étape importante dans notre étude. Elle permet de comprendre les conditions d'émergence des nouvelles dynamiques urbaines ainsi que le rôle et les capacités des organisations dans la société civile. L'étude tente de mieux faire connaître les réalités quotidiennement vécues dans les villes. Avant tout, il faut s'entendre sur la définition du phénomène que l'on se propose d'étudier : Qu'est-ce qu'une association ?

Qu'est-ce que la société civile et quelle place pour elle dans le développement urbain en Afrique ?

Comment renforcer la participation du milieu associatif à la production et à la gestion des villes ?

Quelles articulations s'imposent entre celui-ci et les institutions, autorités municipales et pouvoirs publics ?

Au-delà des textes de lois nationaux, quels sont globalement les divers types de regroupements de la société civile qui s'expriment dans un mouvement associatif ?

Quelle est la trajectoire historique de ce mouvement qui semble aujourd'hui solidement ancré et omniprésent à travers les villes ?

La réflexion sur la philosophie associative a donc finalement été perçue comme un exercice préalable et fondateur d'une puissante dynamique sociale, auquel il faut à l'avenir, systématiquement convier les acteurs du développement urbain, à l'occasion de tous les programmes et projets de développement. La perspective étant de renforcer le sens de la communauté, de l'intérêt général, de la chose publique, autant de concepts qui sont le socle de la citoyenneté et de la participation au titre d'acteur d'une société civil

B-) Position du Problème

Avec la décentralisation, le citoyen a un regard plus appuyé sur sa cité ; celui-ci se traduit par un engagement dans la gestion des affaires de celle-ci. Ainsi, se rendant compte de sa proximité d'avec les institutions de prise de décisions, le citoyen par le canevas des mouvements associatifs, se rend compte de sa capacité réelle ou supposée d'influencer sur les décisions qui seront prises par celles-ci et qui devront faire l'objet de mesures dont l'application pourrait avoir une certaine incidence sur sa vie.

« Avec la décentralisation, le citoyen a davantage de raisons et de motifs de s'engager dans la vie de sa cité et, le sentiment, l'illusion, que les institutions locales sont à portée de main et qu'il lui est plus facile d'y exercer son influence. »²⁴

Ce sentiment d'avoir les institutions locales à portée de main, donc d'une possible pression sur celles-ci, a conduit dès lors avec la décentralisation à la montée en puissance d'un patriotisme local qui se veut le garant de la transparence locale. C'est en ce sens que Abdoulaye Niang note :

« Dans un contexte de décentralisation, le citoyen est donc dans des dispositions psychologiques plus favorables au développement de réactions de défense de ses intérêts et droits, de contestation des mesures institutionnelles prises et susceptibles d'être une source de préjudices pour lui ou la communauté ». ²⁵

Ce sentiment souvent personnel conduit les acteurs locaux à s'associer selon des intérêts communs pour mieux faire entendre leur voix et ainsi accroître leur pouvoir d'influence sur leur environnement institutionnel que représentent les élus locaux. Ainsi, pour mieux faire face aux dirigeants,

« Le cadre associatif, qui permet l'intégration des intérêts individuels et leur expression dans des formes collectives plus organisées, plus rationnelles et plus efficaces, trouve dans la décentralisation des conditions plus favorables à son expansion.....La décentralisation, là où le patriotisme local est plus fort, permet le développement de la fraternité, de la solidarité active entre citoyens, ce qui peut faire reculer l'individualisme et ses conséquences, dont la désintégration sociale, à terme. »²⁶

Cet instinct de regroupement des acteurs locaux traduit au-delà d'une prise de conscience collective un désir de ceux-ci de marquer leur présence sur la scène publique. C'est à se demander

²⁴ A. Niang « La société civile : une réalité sociale en question » in *Revue Sénégalaise de Sociologie* n°2&3 Janvier 1998 /99 p 72

²⁵ A. Niang, ibid. p72

²⁶ A. Niang, ibid. p72

si ce que Touraine nomme « la lutte pour l'historicité » ne se manifeste pas ici. Mais en marge de cette lutte pour l'historicité entre les différents acteurs de la scène publique locale, ne faudrait-il pas y apercevoir un processus de changement social étant entendu que celui-ci est :

« Toute transformation observable dans le temps, qui affecte, d'une manière qui ne soit pas que provisoire ou éphémère, la structure ou le fonctionnement de l'organisation sociale d'une collectivité donnée et modifie le cours de son histoire ; »²⁷

Et l'auteur d'ajouter un peu plus loin que le changement social est :

« Le changement de structures qui résulte de l'action historique de certains acteurs ou de certains groupes à l'intérieur d'une collectivité donnée ».²⁸

Dès lors, dans le contexte de décentralisation, la prise de conscience des citoyens que les mouvements ou cadres associatifs, constituent des forces de persuasion ou de dissuasion à l'endroit des autorités est plus forte. Ainsi, comme le souligne Abdoulaye Niang :

« L'engagement des citoyens dans des actions collectives organisées se révèle vite comme une force de pression sociale puissante, car s'accompagnant le plus souvent d'actions psychologiques directes, persuasives ou dissuasives exercées à l'endroit des autorités elles-mêmes, devenues plus accessibles, plus sensibles aux pressions de l'opinion publique. »²⁹

Et l'auteur d'ajouter plus loin dans la même mouvance :

« C'est dans un contexte de décentralisation que la société civile, à cause de la force de pression grandissante qu'elle constitue, rencontre le plus souvent de chance d'être prise au sérieux par les institutions de l'Etat, les collectivités locales en l'occurrence, lesquelles seront placées devant la double nécessité, pour gouverner, de tenir compte des initiatives à la base et de se servir de la société civile (locale) comme relais politique ou alliée auprès des populations locales ».³⁰

En effet, avec la décentralisation, la société civile locale souvent représentée et traduite par les associations locales a plus de chance de faire plier les institutions locales aux désirs des populations de base. Cette chance devient plus grande quand les acteurs de cette société civile, c'est-à-dire toutes les associations locales d'une cité donnée se retrouvent au sein d'un cadre de concertation pour harmoniser leurs stratégies de défense des intérêts des acteurs locaux. Mais cette

²⁷ Rocher G. *Introduction à la sociologie générale T III Le changement social*, Eltée, éd. HMH, 1968. p22

²⁸ G. Rocher, *ibid.* p24

²⁹ A Niang, *ibid.* p73

³⁰ A. Niang, *ibid.* p73

défense des intérêts locaux peut-elle être efficace si elle ne prend pas en compte la variable bonne gouvernance ?

Ainsi, pour bien mener à terme ce désir de défense des intérêts locaux, il arrive parfois que les acteurs des mouvements associatifs se positionnent dans les sphères de décisions de l'Etat et des institutions locales. De ce fait, la décentralisation en rapprochant les populations de base des sphères de décisions, permet une prise en considération plus rapide des doléances des populations de base, lesquelles doléances sont le plus souvent transmises par la société civile locale à l'Etat à travers ses démembrements à savoir les collectivités locales.

Dès lors, la décentralisation participe à l'émergence des conditions d'une bonne gouvernance locale dont l'un des critères est la possibilité réelle offerte aux populations. Mais cette possibilité ne doit en rien transcender le droit établi car il y va de la sécurisation même de l'Etat. C'est en ce sens que Abdoulaye Niang note :

*« Cette possibilité (offerte aux populations) ne doit pas seulement se traduire en terme de droits mais aussi en pratiques conformes à ce droit ».*³¹

En effet, ceci conduit les populations à se faire entendre des autorités, en ayant le pouvoir d'amener leurs problèmes au centre des préoccupations de l'Etat, mais aussi de participer au contrôle des actions critiques de ce dernier. Et Abdoulaye Niang d'aller plus loin pour affirmer :

« cette bonne gouvernance fondée, avant tout, sur l'acceptation par les démembrements de l'Etat de la possibilité d'une inclusion en eux de la société civile peut être grandement facilitée par l'existence et le développement d'une "culture de la décentralisation", laquelle consiste dans la formation collective marquée par la prise de conscience des citoyens de la dépendance de leurs destins individuels au destin collectif et l'obligation morale, ce faisant, au niveau de chacun, d'une implication dans les affaires de sa communauté [Cette culture] devrait en dernière analyse favoriser la participation de tous les citoyens à la définition et au réajustement des lois et normes sociales qui doivent régir la citoyenneté, ce qui est une condition favorable pour une bonne gouvernance locale. De ce point de vue, plus est forte et prégnante cette culture de la décentralisation, plus alors, le citoyen

³¹ A. Niang, ibid. p 73

*assume sa citoyenneté et est prêt, à se battre, par tous les moyens légaux et légitimes à sa disposition, pour arriver à imposer les changements souhaités ».*³²

Ainsi, la décentralisation au-delà de l'aspect transfert de compétences vers les collectivités locales constitue pour la société civile un moyen de prise de conscience de sa capacité d'influence sur les institutions locales et les populations de base, ce qui confère dès lors à celle-ci une capacité d'engendrer le changement social. Dans cette perspective, ne faudrait-il pas voir dans les actions des mouvements associatifs en tant que société civile des actions historiques. Cette préoccupation trouve sa justification en ce que l'action historique est :

*« l'ensemble des activités des membres d'une société, qui sont de nature ou qui sont destinées à provoquer, intensifier, freiner ou empêcher des transformations de l'organisation sociale dans sa totalité ou dans certains de ses parties ».*³³

Ainsi, en devenant vecteur de changement social et porteur d'actions historiques, la société civile opère le plus souvent une certaine distanciation entre elle et les parties politiques en compétition dans son champ d'action. Cette attitude, est à chercher dans le fait que la société civile locale ou/et les mouvements associatifs de base constituent le plus souvent pour les déçus de la politique, surtout en Afrique, un pôle alternatif définitif ou provisoire.

Cela, loin de traduire un désaveu total des partis politiques par les citoyens de base démontre plutôt de l'hybridité associative des acteurs locaux de base. Ainsi, les membres de la société civile sont souvent des acteurs de la scène politique locale, nationale voire même internationale. Ceci, n'est pas sans risque car les actions de la société civile peuvent toujours être utilisées à des fins politiciennes de manière explicite ou implicite.

La décentralisation, plus qu'il n'y apparaît à prime à bord ne constituerait-elle pas le terrain de prédilection d'une société civile plus forte et consciente de ses capacités d'influence ? Mais cette société civile, loin des organisations de renommée internationale se retrouverait ici à son stade primaire à savoir les mouvements associatifs.

Par ailleurs, la décentralisation en opérant une redistribution des rôles, propose une nouvelle vision de l'ordre sociétal. Celle-ci se distingue par une volonté manifeste de rupture contre toute centralité qu'elle soit individuelle ou institutionnelle. En effet, la décentralisation n'est pas seulement une question politique mais plutôt d'implication de la population locale pour la réalisation et le

³² A. Niang ibid. pp, 73-74

³³ G. Rocher ibid.p23

contrôle des projets de développement à la base. Ainsi, la décentralisation est une situation qui permet de faire de chaque membre de la société civile locale une centralité responsable, engagée et riche en savoirs et savoir-faire. De ce fait, il contribue ainsi à poser les bases d'une relation d'échanges avec les autres centralités desquelles il tire des avantages tout en les enrichissant.

La décentralisation peut s'ériger en moyen de lutte contre la pauvreté dans la mesure où elle remplit un certain nombre de principes ; c'est-à-dire qu'elle offre la possibilité aux populations locales de contrôler leurs ressources et de décider par elles-mêmes. Mais cette possibilité ne peut prétendre à l'effectivité que si elle est prise en compte par les associations locales qui constituent certes l'émanation des populations mais aussi et surtout leur forme de lutte la plus organisée. La décentralisation permet de rompre avec certaines situations, redonne à la société civile locale, les mouvements associatifs, le sens de l'initiative et partant de propulser la lutte contre la pauvreté et pour une démocratie à la base. Donc: « *décentraliser c'est prendre conscience des centralités qui régissent nos vies et nous en libérer* ». ³⁴

La décentralisation s'oppose au centralisme dans la gestion des affaires locales et toute tendance à la reproduction. Elle reconnaît à chacun sa centralité et la respecte. Sa réussite dépend d'une forte organisation locale, que seules les associations sont en même d'assurer, mais aussi d'un changement des représentations marquées par les centralités. Ces dernières constituent des moyens de pérennisation des systèmes inégalitaires et les rendent légitimes. Dès lors, « *décentraliser, c'est faire en sorte que chacun soit acteur, expérimentateur et innovateur là où il est* ». ³⁵

En effet la décentralisation nécessite le rejet de toute centralité et l'adoption d'un processus d'engagement de tous. En réalité, la décentralisation se doit d'être l'affaire de tous afin de permettre d'éradiquer la pauvreté grâce à des changements de comportements, de représentations des centralités et de vision de la société. Elle doit enfin poser les bases d'une « *démocratie imaginative et contributive* ». ³⁶

Ainsi, même si pendant longtemps comme le souligne J.L.Vernard³⁷ la gestion des villes a été une affaire de développement pour les Etats africains, elle le devient encore plus pour des populations citadines quand il s'agit de prendre en charge leurs destinées en mains. Le développement

³⁴ Enda Graf sahel *Pauvreté décentralisation et changement social : Elément pour une reconstruction d'une société politique*, Dakar, Sept.1999 p24

³⁵ Enda Graf sahel ib. p121

³⁶ Enda Graf sahel, ibid. p166

³⁷ J.L. Vernard « Bailleurs de fonds et développement local » in Jaglin S et Dubresson A.(sous la dir.) *Pouvoirs et cités d'Afrique noire : Décentralisation en questions*, Paris, Karthala, 1993, p23

municipal est devenu pour les bailleurs de fonds un lieu d'investissement favorable. De ce fait, un contrôle plus accru s'impose de la part des populations de base car c'est du développement de leur localité qu'il est question.

Mais l'exercice de telles responsabilités suppose que les municipalités soient capables de mobiliser les populations qu'ils ont en charge d'administrer dans le but de définir et de mettre en œuvre à l'échelle locale ces nouvelles politiques de développement. Ce type d'action trouve un domaine d'application dans l'instauration d'une sorte de partenariat contractuel en confiant au secteur associatif local des tâches qui sont de la responsabilité des communes. C'est ainsi que souligne J.L. Vernard : « *au delà de la simple privatisation des services, les bailleurs de fonds appuient les initiatives des municipalités à recourir aux mouvements associatifs* ». ³⁸

Dans les villes, l'orientation des bailleurs de fonds vers le développement local participe de cette logique de réponse à la crise des finances et des modes de gestion publics.

Seule une collectivité locale supposée proche des populations et confrontée à leurs conflits d'intérêts paraît à même de proposer des stratégies communes aux différents acteurs pour faire converger les actions pour l'intérêt de tous. Ainsi, en appuyant les processus de décentralisation et de déconcentration, les bailleurs de fonds ne participent-ils pas à une redistribution des pouvoirs, et partant, à un éclatement des relations sociales qui s'étaient établies dans le cadre de l'Etat patrimonial.

En effet, dans un cadre juridique, les associations n'ont qu'un rôle purement consultatif. Cette définition du législateur sénégalais permet de manière implicite à la société civile de se mettre dans une position de garant de la transparence locale. Dès lors, une obligation morale de la part des mouvements associatifs de veiller sur les affaires publiques s'impose.

Le transfert de compétences constitue pour certain un moyen pour l'Etat de rendre plus efficace son action grâce à des services de proximité mieux à même de gérer des problèmes locaux qu'un Etat centralisée et jacobin. En d'autres termes, la décentralisation entendait revigorer la santé démocratique du pays avec des services déconcentrés et des élus locaux travaillant de concert avec la société civile locale dans la vie de la cité. Mais pour Ismaila Madior Fall , le processus de la décentralisation a :

³⁸ J.L. Vernard *ibid.* p28

« instauré un dispositif juridique et institutionnel qui n'est pas effectif et aujourd'hui le moteur de la décentralisation tourne à un quart »³⁹

Force est de noter que les mairies ont longtemps constituées des instruments de prédation, de clientélisme et de patronage⁴⁰. Cependant, l'Etat n'a pas laissé se développer une corruption sans contrôle. Mais celui-ci va devenir plus efficace et plus efficient avec l'irruption sur la scène de nouveaux acteurs à savoir les mouvements associatifs locaux. Par ailleurs, les politiques d'ajustement structurel, ayant conduit à la destruction du tissu social sénégalais, vont provoquer de nouvelles formes de luttes pour la survie, note Abdoulaye Niang⁴¹. C'est dans cette même mouvance qu'il souligne :

«... l'accentuation de la pauvreté et corollairement de la précarisation sociale.....a surtout favorisé l'essor de mouvements associatifs dans tous les domaines de la vie où la défense par les citoyens d'intérêts qu'ils jugent vitaux s'impose. Ces mouvements associatifs sont, cependant, plus forts et plus visibles dans les franges jeunes de la population et dans le milieu féminin, surtout quand ils ont pour objet l'économique ou le social, lesquels constituent les domaines privilégiés où ces deux catégories de la population manifestent particulièrement leur présence comme acteurs organisés de la société civile »⁴²

En effet, l'accaparement par les mouvements associatifs de la chose publique semble traduire plus un besoin de sécurisation et de contrôle que politique. Dans l'aspect de sécurisation et de contrôle, il faudrait voir dans les associations des contrepoids face aux forces politiques en compétitions, donc elles constituent une nouvelle société civile qui délimite son terrain d'action. Ainsi, à la logique passive longtemps prônée par les associations se substitue une logique active. C'est ainsi que J. L. Vernard note que :

« l'émergence de la société civile dans les politiques urbaines est un autre trait marquant de ces dernières années. La vague de démocratisation qui touche principalement la société citadine se traduit par un nouvel intérêt pour les projets d'aménagement participatif de quartiers, impliquant des ONG, en appui au développement communautaire des quartiers. Cette tendance se retrouve renforcée par une prise en considération croissante du rôle des populations [locales] dans la mise en œuvre des politiques de gestion de l'environnement ».⁴³

³⁹ I. M. Fall « Décentralisation- Bonne Gouvernance Publique. Mode d'emploi pour une réussite » in *le Quotidien* n°583 du jeudi 02/12 /2004 p3

⁴⁰ Momar C Diop . *La lutte contre la pauvreté à Dakar Vers la définition d'une politique municipale* . Dakar, PGIU 1995, 157pages

⁴¹ A. Niang « Evolution des associations en milieu urbain au Sénégal » in *le Associazioni contadine a base in Africa sub-sahariana quaderni*, 4 Torino, l'harmattan Italia pp81-107

⁴² A. Niang *ibid.* p75

⁴³ J. L. Vernard , *ibid.* p 21

C'est à ce niveau que devrait se manifester tout le rôle que peuvent et/ou doivent jouer les associations locales dans la gestion de la cité. Dès lors ne serait-il pas adéquat de se demander quel(s) rôle(s) jouent les associations locales dans la bonne gouvernance de la cité et comment se manifeste-t-il ?

Ainsi, si le code des collectivités locales stipule en son article trois au titre premier que :

« les collectivités locales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement. Elles associent le cas échéant à la réalisation de projets de développement économique, éducatif, social et culturelles, les mouvements associatifs et les groupements à caractère communautaire ».

dès lors, l'un des enjeux majeurs de la décentralisation est le renforcement de la pertinence et de l'efficacité des choix gestionnaires, par une collaboration franche entre pouvoirs locaux et société civile locale. Qu'en est-il réellement du contexte saint-louisien ? Au regard de la situation dans la commune il est clair qu'une collaboration existe entre la commune et les associations locales mais pour autant conduit-elle à un regard des acteurs locaux sur le mode de gestion des affaires publiques locales ? La décentralisation devant être comprise plus comme une gestion réduite à sa seule dimension technique et institutionnelle, c'est à la fois la nature des pouvoirs, leurs fonctions et leurs échelles de régulation, les modalités de contrôle des gouvernés sur les gouvernants, la quête de la citoyenneté, de la démocratie et de la bonne gouvernance en ville qui sont en question. C'est à ce niveau d'analyse que se pose tout notre problème.

C -) Hypothèse de recherche

Nous ne pouvons produire un travail scientifique cohérent sans pour autant répondre de manière provisoire aux questionnements précédents. Ainsi nous sommes donnés comme hypothèse :

Dans un contexte de démocratie et de conscience citoyenne manifeste, les associations locales participent à la bonne gouvernance de la ville de Saint-louis.

Cette hypothèse doit être comprise dans le sens où:

- d'une part que la conscience citoyenne des acteurs locaux détermine leurs degrés d'implication dans la gestion des affaires locales car sans cette implication qui doit se faire en amont, les acteurs ont souvent tendance à manifester un manque d'intérêt pour tout ce qui concerne la vie de leur localité qu'est ici la ville de Saint- louis ;
- d'autre part que la démocratie participative est un facteur de bonne gouvernance locale. La notion de démocratie participative en elle même peut prêter à la confusion car toute démocratie normalement l'est. Il faudrait plutôt voir dans cette notion la concrétisation de la formule "le pouvoir pour le peuple et par le peuple". En d'autres termes, dans ce cas de figure le peuple se rend compte de sa force et constitue dès lors un moyen de pression pour une bonne gestion des affaires publiques locales.

D -) Objectifs de la recherche

En intitulant notre sujet de recherche : « le rôle des mouvements associatifs dans la bonne gouvernance de la cité : le cas de la ville de Saint-Louis », nous voulons savoir comment est-on arrivé à ce que les associations urbaines deviennent aujourd'hui des acteurs de premier plan dans la « fabrication » des identités urbaines et locales dans la gestion des quartiers en participant à l'élaboration et l'exécution des plans et programmes de développement dont elles constituent les principaux destinataires.

En outre, un constat d'appropriation des populations locales du développement de leur localité est de plus en plus manifeste. Mais pour que cette appropriation du développement soit efficace, elle nécessite de facto un regard nouveau sur le mode de gestion des ressources affectées aux collectivités locales pour une meilleure gestion des compétences transférées. Dès lors au-delà de notre objectif principal, nous cherchons dans les objectifs secondaires suivant à savoir :

- ✓ le rôle des associations locales dans la bonne gouvernance de la cité ?
- ✓ l'importance de ce rôle dans la bonne gouvernance de Saint-Louis ?
- ✓ la vision des autorités locales et des populations sur ce rôle ?

III -) Construction du modèle d'analyse

A-) Analyse Conceptuelle

Il s'agit dans cette partie de procéder à l'analyse des concepts :

- ❖ bonne gouvernance locale
- ❖ conscience citoyenne
- ❖ démocratie participative

La bonne gouvernance locale

Le terme de gouvernance est apparu à la fin des années 1980 dans le vocabulaire de la Banque Mondiale, à l'occasion des bilans sur les politiques d'ajustement structurel menées dix ans plus tôt. Confrontés aux échecs répétés des programmes économiques libéraux mis en place par les institutions financières internationales dans un ensemble de pays en voie de développement, les experts incriminent le cadre politico institutionnel défaillant de ces pays et recommandent d'agir en amont sur leur mode de gouvernement. Selon les experts, ce sont ces distorsions d'ordre politique qui sont à l'origine de la plupart des problèmes économiques rencontrés en Afrique, en Amérique Latine, en Europe Orientale ou encore dans les pays de l'Est.

Les institutions financières internationales ont en effet pris conscience qu'il était impossible de tout régler par des réformes économiques et de continuer à reléguer les questions politiques et sociales au second plan dans le débat sur le développement. Peu à peu, il est apparu qu'aucun projet économique ne pouvait aboutir sans une légitimité politique minimum des institutions dirigeantes. La politique a donc bien vite été perçue comme un obstacle au bon fonctionnement des marchés et d'une manière générale à la progression du libéralisme dans ces pays.

Pour s'occuper de questions d'ordre politique, la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International (FMI) et les banques régionales de développement ont cependant dû contourner un obstacle de taille, celui de leur statut qui leur interdit expressément d'intervenir dans le champ politique⁴⁴. Pour pouvoir agir sur des questions hors de leur compétence, mais ayant des incidences fortes sur le succès des programmes de prêt, les institutions financières internationales ont fait appel

⁴⁴ Hewitt de Alcantara C. « Du bon usage du concept de gouvernance », in *La gouvernance. Revue Internationale des Sciences Sociales*, n°155, mars 1998, pp. 112

à la notion de gouvernance. Celle-ci présente l'avantage de libeller en termes techniques des problèmes éminemment politiques et donc d'éviter de parler de « réforme de l'Etat » ou de « changement social et politique ». Les organismes de prêt internationaux ont ainsi trouvé une parade leur permettant d'échapper aux critiques les accusant d'outrepasser leurs compétences ou condamnant leur ingérence dans la politique intérieure et l'administration des pays emprunteurs.

Un volet « bonne gouvernance » a donc été introduit dans les programmes des organismes internationaux de financement. Des réformes institutionnelles ont été préconisées au côté des programmes économiques néo-libéraux et justifiées pour la poursuite du développement économique. Ces réformes ont été promues non pas pour que s'affirment les considérations sociales et politiques sur l'économique mais bien pour affirmer et rendre ces programmes plus efficaces. D'ailleurs le Président de la Banque Mondiale en 1991 dans la préface d'un des textes clés de cette institution sur la question dit,

*« qu'une gestion du secteur public efficace et transparente est un point crucial de l'efficacité, à la fois des marchés et des interventions gouvernementales, et partant de là du développement économique ».*⁴⁵

Les prescriptions liées à la « Bonne Gouvernance »

La gouvernance n'a jamais fait l'objet de définition précise dans le contexte des politiques de développement. La Banque Mondiale traduit la gouvernance comme « *la manière par laquelle le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays au service du développement* ». Le comité d'aide au développement de l'OCDE, dont les travaux se sont inscrits dans la mouvance de ceux de la Banque Mondiale, la définit comme « *l'utilisation de l'autorité politique et l'exercice du contrôle en rapport avec la gestion des ressources d'une société en vue du développement économique et social* »⁴⁶.

La notion est en fait utilisée de façon quasi exclusivement normative par les organismes de prêts internationaux pour désigner les institutions, les pratiques et les normes politiques nécessaires, en théorie, à la croissance et au développement économique des pays emprunteurs. Pour Abdoulaye Niandou Souley⁴⁷, quatre conditions sont énoncées pour l'établissement de la bonne gouvernance :

⁴⁵ C⁴⁵ Hojlec N et Brunet-Jolivald G., "Gouvernance", dossier documentaire réalisé par le centre de documentation de l'urbanisme. Association 4D (Dossiers et débats pour le développement durable), Arche de la défense, Paris, Août 1999, p. 4.

⁴⁶ Cité par Hojlec et Brunet-Jolivald, op cit, 1999, p. 6.

⁴⁷ Souley A-N., *Démocratie et bonne gestion de l'Etat*, Le Courier, octobre 1998, p. 48.

-*La transparence*, ce qui suppose de la part des dirigeants une gestion économique et politique claire. Les populations doivent comprendre le « pourquoi » de chaque décision importante relative à la vie politique nationale et à la conduite des affaires publiques.

- *La responsabilité* : En anglais, l'équivalent de ce terme est « accountability », ce qui signifie que les dirigeants politiques ont le devoir de rendre compte de leur gestion au nom de la transparence ; cependant, il faudrait éviter d'entendre le concept de responsabilité de façon réductrice. Il s'agit, en effet, d'une responsabilité à la fois politique, morale et économique des gouvernants envers les gouvernés ; c'est pour cette raison que ces derniers doivent avoir un droit de regard sur la conduite des affaires publiques, être consultés et associés toutes les fois que cela est nécessaire. En conséquence, la participation troisième aspect de la bonne gouvernance devient incontournable.

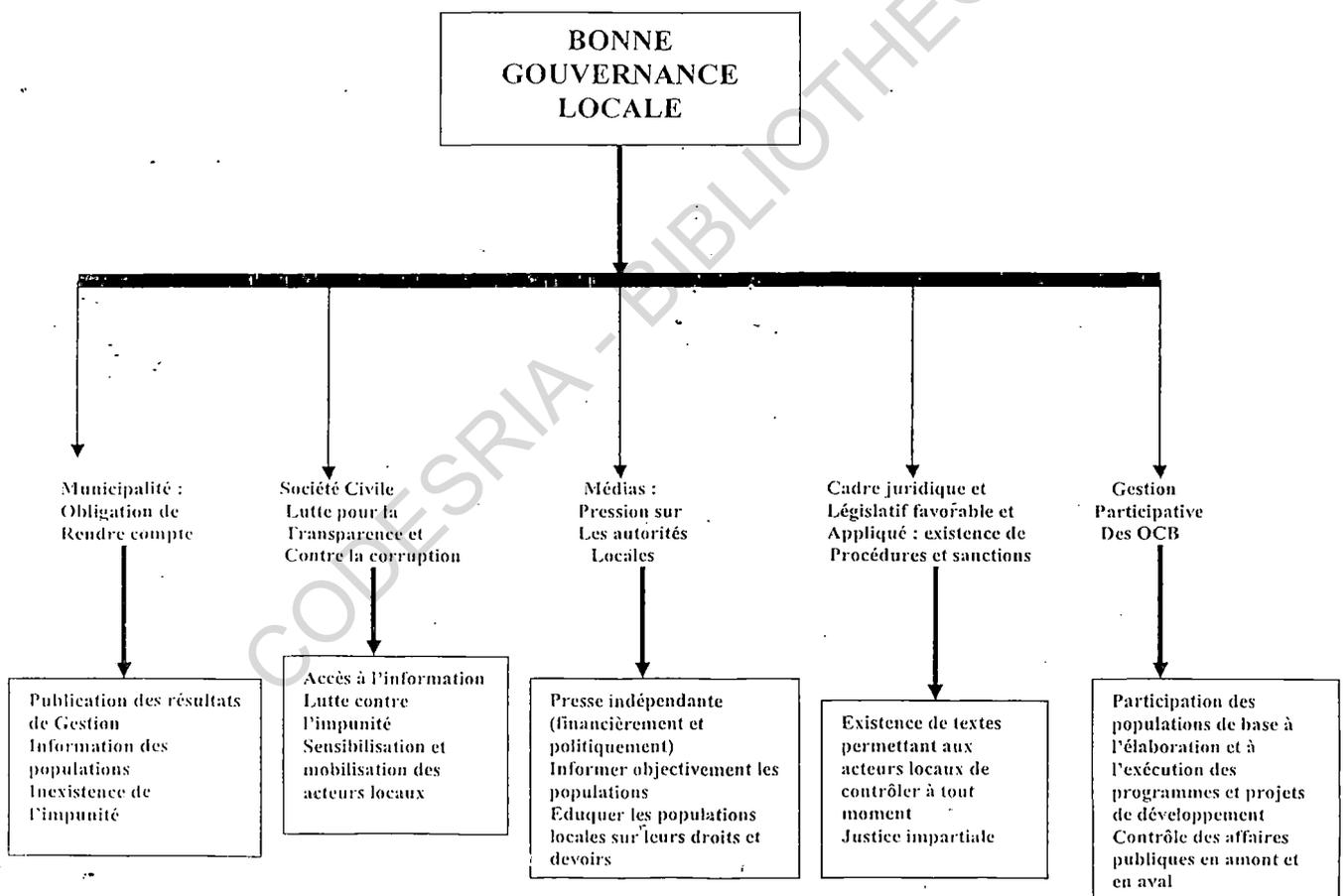
-*La participation populaire* : cela implique que les populations doivent être associées non seulement au processus décisionnel, mais aussi à l'exécution et au suivi des décisions prises par les dirigeants. Ce n'est pas tout : la participation populaire implique logiquement l'organisation d'élections libres et transparentes. On estime, en effet, que des dirigeants bénéficiant d'une légitimité populaire pourront faire preuve de plus d'efficacité, quatrième dimension de la bonne gouvernance.

-*L'efficacité* : on entend par là que des responsables politiques élus à la suite d'un scrutin libre, transparent et pluraliste, doivent en principe bénéficier de la confiance populaire. Quand c'est le cas, ils peuvent prendre des décisions nécessaires et utiles pour le progrès social, le développement économique et politique des Etats dont ils président à la destinée.

L'Etat de droit est au cœur de la Bonne gouvernance. Il s'agit de mettre en place un système de règles qui soient réellement appliquées et d'institutions qui fonctionnent vraiment et assurent une application appropriée de ces règles. Pour cela, il est nécessaire de normaliser la vie publique, c'est-à-dire que les dirigeants politiques soient désormais responsables de leurs actes devant les citoyens, et donc que soit engagée la lutte contre la corruption. La bonne administration publique implique certes plus d'efficacité mais aussi plus de morale. La gouvernance est en fait fondée sur un ensemble de règles de morale publique. Elle ne se limite donc pas à définir le rôle de l'Etat par rapport au marché mais traite également de l'éthique du gouvernement.

Les conditions posées par la Banque Mondiale, celles qui déterminent l'octroi des prêts, impliquent plusieurs types de réformes à même de faciliter l'application et la réussite des programmes macro-économiques. Les programmes de réformes qui ont été financés ces dernières années par la Banque Mondiale sous la rubrique « Bonne gouvernance » ont trait à l'amélioration de la gestion du secteur public (réforme de la fonction publique), au perfectionnement des méthodes de comptabilité et de vérification des comptes, à la décentralisation de certains services publics, à la privatisation d'entreprises publiques, à la mise en place d'infrastructures juridiques et judiciaires comptables avec l'entreprise privée.

Schéma 1 : Décomposition du concept de bonne gouvernance locale.



La conscience citoyenne

Ce concept ne peut être appréhendé ici en dehors de la conscience collective qui est :

*« Un état représentatif, cognitif et émotionnel qui embrasse, outre la personne elle-même tous les individus du groupe , de même que les intérêts et les valeurs culturelles. C'est un facteur de cohésion sociale et de solidarité intergénérationnelle ».*⁴⁸

Le citoyen est une personne qui a des droits, obligations et devoirs. Qu'est-ce que donc que la citoyenneté? C'est la faculté de vivre ensemble dans une société. C'est également la capacité de construire ensemble une société qui concilie le partage des valeurs communes et le respect des particularismes. La citoyenneté se décline dans trois dimensions : civile, politique, sociale.

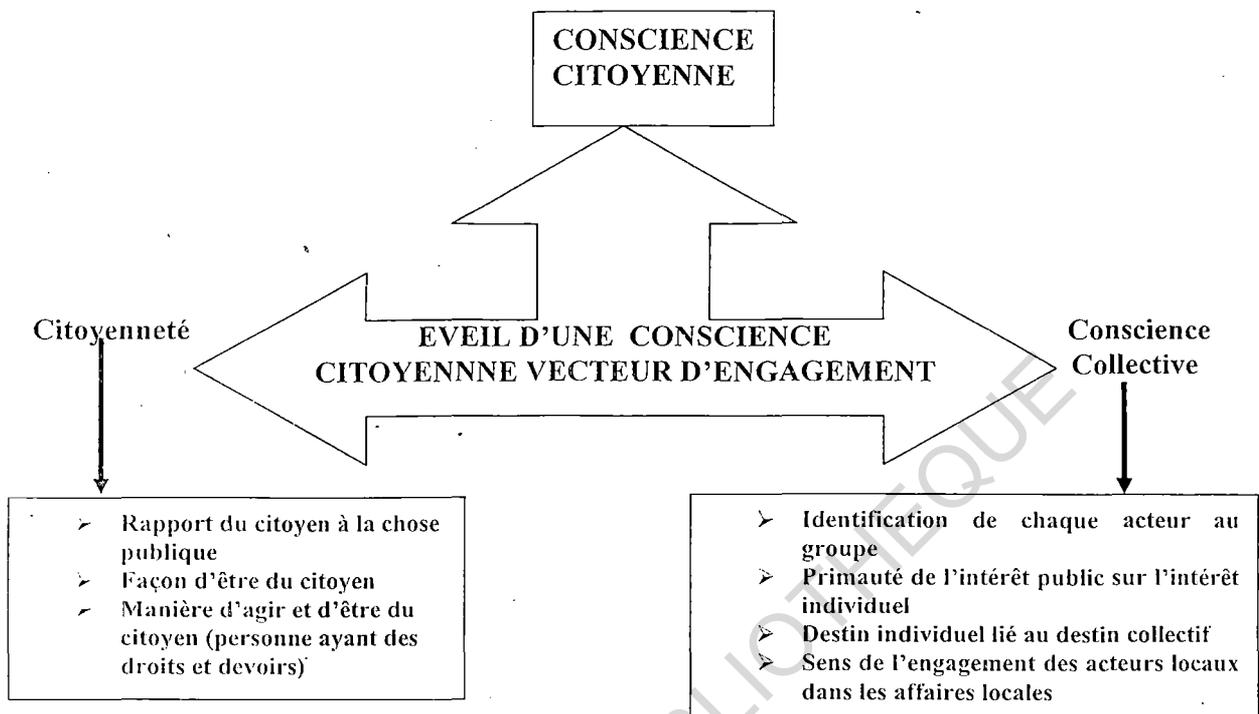
Avant de tenter de mettre en place ces trois dimensions dans notre société, sans doute faut-il tout d'abord constater puis poser les bonnes questions pour pouvoir déjà simplement ouvrir des pistes de réflexion capables de solutionner une partie de la problématique posée par la citoyenneté. Ce constat montre que la citoyenneté est un énoncé politique en même temps qu'un remède sociétal. Un citoyen doit prendre des décisions, doit s'impliquer dans sa cité, certes. Inévitablement, il le fera à partir de son savoir ou de son ignorance. Il faut donc montrer comment les savoirs éclairent les questions et l'action du citoyen.

La citoyenneté renvoie à une qualité sociale de l'individu, acquise par l'apprentissage de valeurs, de connaissances et de compétences essentielles qui fait de lui un citoyen actif et responsable. L'éducation à la citoyenneté, par voie de conséquence, est celle qui vise la formation du citoyen autonome et non l'inculcation de valeurs et de comportements visant le conformisme. La citoyenneté est un code de vie qui permet les échanges entre les individus. Pour promouvoir une démocratie délibérante et participative, il est nécessaire de se comprendre pour échanger.

La conscience citoyenne devient cette conscience collective qui se rattache à la citoyenneté. Ainsi au-delà de la conscience collective et de la citoyenneté la conscience citoyenne traduit l'engagement de l'acteur dans le mode de gestion de sa cité bref, à tout ce qui concerne la vie de son cadre d'évolution.

⁴⁸ Gi.Ferréol, *Dictionnaire de Sociologie*, 3ème éd., Paris, Armand colin, 2000, p33

Schéma 2 : Décomposition du concept de conscience citoyenne



Démocratie participative

Le dictionnaire Webster définit la démocratie comme :

*« Un gouvernement dans lequel le pouvoir suprême repose entre les mains du peuple et est exercé par lui directement ou indirectement à travers un système de représentation impliquant habituellement des élections périodiques ».*⁴⁹

Par ailleurs, la démocratisation qui est le processus qui mène à la démocratie est définie comme :

*« [le] processus d'égalisation des chances d'accès à des biens ou des positions au sein d'une société donnée ».*⁵⁰

En effet si la démocratie renvoie aux facteurs suivants :

- ✓ Séparation des pouvoirs

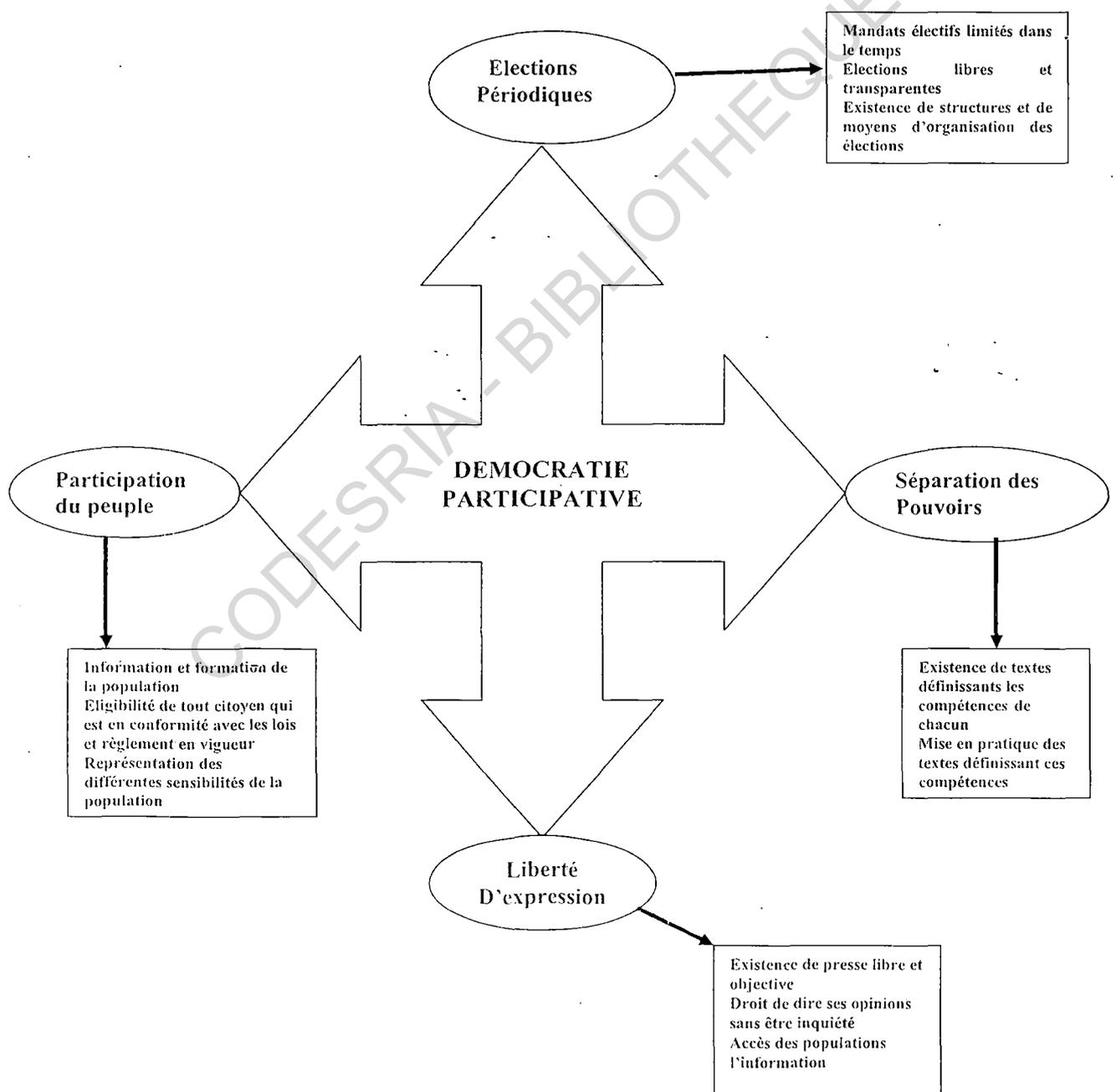
⁴⁹ Dictionnaire Webster, Paris, 1978, p231

⁵⁰ G. Ferréol . ibid. p44

- ✓ Participation du peuple
- ✓ Elections périodiques
- ✓ Liberté d'expression ;

la démocratie participative va se traduire en une démocratie qui donne une place primordiale au peuple car elle va conduire en une concrétisation de la formule "le pouvoir par le peuple et pour le peuple".

Schéma 3: Représentation des conséquences d'une démocratie participative effective



B -) Cadre théorique et analytique

B-1-) Cadre théorique

L'analyse de la relation qui peut exister entre le rôle des associations locales et la bonne gouvernance de la cité nous conduit à s'inscrire dans deux approches théoriques.

Une première référence est ici faite à la conception durkheimienne. Cela s'explique par notre souci de rechercher certes la relation cause/effet mais surtout dans une situation fonctionnaliste. Ainsi, loin des considérations positivistes, nous nous inscrivons plutôt dans une optique de recherche des déterminations fonctionnelles. Cette option trouve sa justification dans la possible recherche des fonctions latentes ou manifestes des actions de certaines associations locales. Par ailleurs, dans une perspective systémique, cela permettrait de conceptualiser l'interdépendance des phénomènes sociaux que l'on retrouve dans un contexte de décentralisation. Dès lors, le schème qui sied à cette analyse est le schème fonctionnel dont la forme logique est : $(A \rho B) = (B \in S, S \rightarrow B \rightarrow S)$

S= système ou se déroule la décentralisation ici ce système traduit la ville de Saint-louis ;

B= Élément de ce système cet élément est ici traduit par les mouvements associatifs locaux qui se trouvent être même des systèmes à l'intérieur d'un autre système qu'est la ville de Saint-Louis.

Ainsi, pour que cette décentralisation (S) soit effective, il faut que les mouvements associatifs (B) remplissent une fonction d'acteurs de cette décentralisation. Cela conduit à une participation réelle et non supposée des associations locales dans la gestion des affaires locales pour que la décentralisation soit à Saint-Louis une gestion partagée. Mais ces associations ne peuvent remplir cette fonction d'acteurs du développement et de société civile pleine que si elles se trouvent dans une situation de décentralisation. De ce fait, la relation entre les associations locales, la bonne gouvernance et la décentralisation devient une relation circulaire d'actions réciproques où chaque entité a besoin de l'autre pour s'épanouir. Ne faudrait-il pas d'ailleurs considérer que l'inexistence de l'un entraîne la perturbation du fonctionnement de l'autre.

Mais cette conception théorique à elle seule ne peut rendre compte de manière effective la réalité que l'on veut cerner. Face à des acteurs qui déploient des stratégies pour contrôler une certaine historicité il nous serait impossible de faire abstraction des conceptions qui mettent l'acteur au centre de la sociologie. Cependant, loin de s'inscrire dans une vision individualiste, nous analysons ici l'acteur au sein d'une organisation qui est en interrelation avec d'autres acteurs. Par

ailleurs, cette conception de l'acteur peut se traduire même par une considération des mouvements associatifs non comme la sommation d'acteurs isolés mais comme des acteurs en soi qui sont en face d'un autre acteur qui est représenté par les autorités locales. Cette vision, nous conduit à l'utilisation du schème actanciel dont la forme logique est : $(A \rho B) = (B \epsilon S, S \{ \Sigma a \rightarrow \Sigma e \} \rightarrow B \rightarrow S)$.

B= Bonne gouvernance locale

S= associations locales

Σa =mobilisation des acteurs locaux, une conscience citoyenne et démocratie participative manifeste

Σe =Forte pression sur les autorités locales, une bonne gestion des affaires publiques

En effet, la bonne ou la mauvaise gestion de la cité au-delà d'une simple conditionnalité est sujette à plusieurs facteurs. Cependant, la bonne gouvernance locale (B) ne peut être réellement comprise que si elle est analysée sous la forme d'un système qui est étroitement lié à la mobilisation de la société civile locale à savoir les mouvements associatifs locaux (S). La somme des actions de ces associations locales (Σa) produit un ensemble d'effets (Σe) qui peuvent déterminer l'action des autorités locales. Ainsi, les acteurs associatifs sont considérés comme des homorationalis. Mais leurs actions pourront entraîner parfois des effets pervers et ils seront qualifiés de tels lorsqu'ils seront contradictoire avec la fin visée par les mouvements associatifs en tant que société civile et tel est le cas par exemple quand certaines associations se détournent de leurs objectifs premiers et principaux. Dès lors, il faut toujours prévoir les zones d'incertitudes qui peuvent survenir. Ainsi pour Crozier, cette :

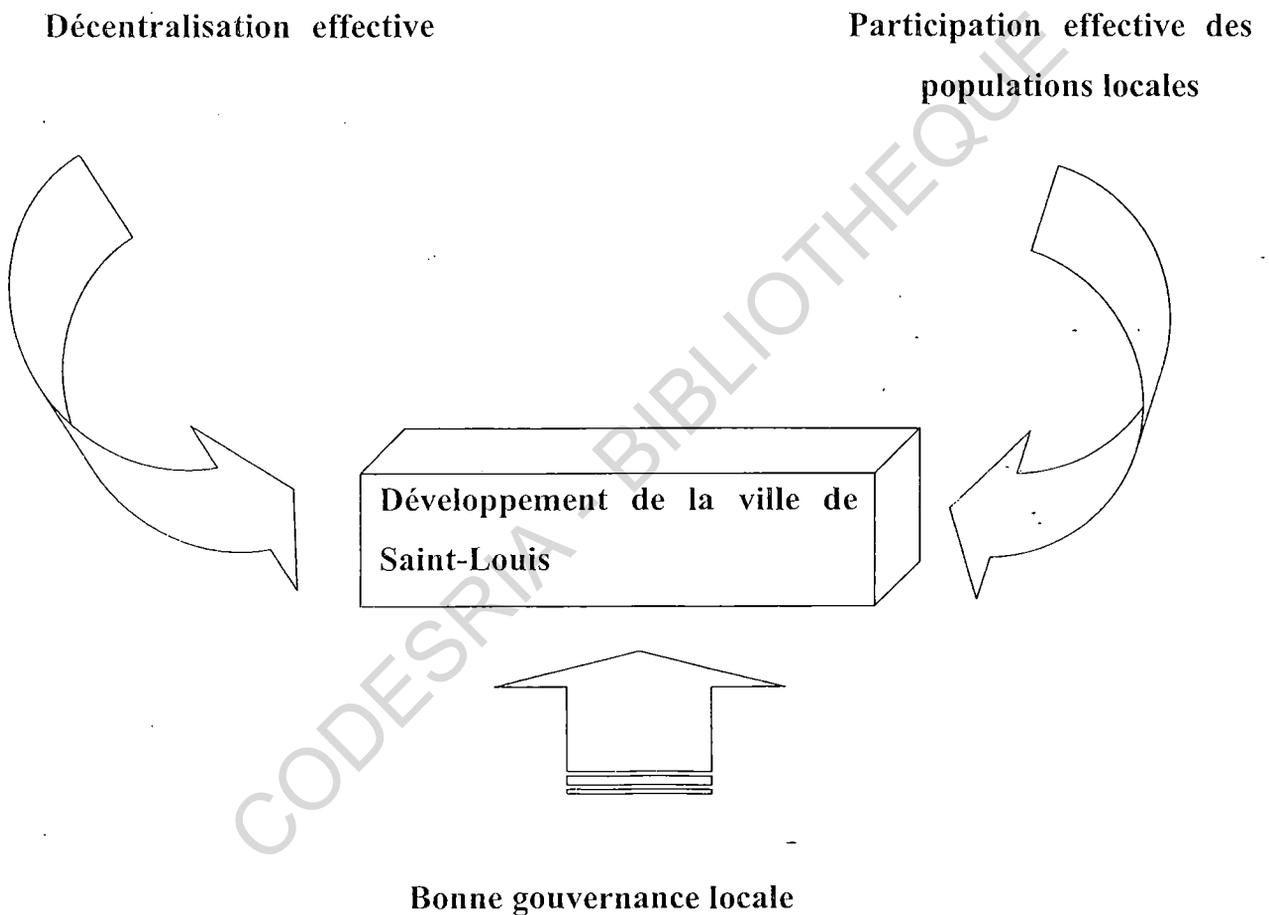
« gestion des zones d'incertitudes dans les organisations par les acteurs $\{ \Sigma a \rightarrow \Sigma e \}$ a pour effet global $[(B)]$ la constitution d'une organisation informelle subvertissant l'organisation formelle $[(B \rightarrow S)]$ ».⁵¹

⁵¹M. Crozier, *L'acteur et le Système* p78

B-2-) Cadre d'analyse

Dans cette partie nous allons essayer de montrer à travers une schématisation les relations qui peuvent exister entre les variables de notre étude mais aussi celles qui peuvent subsister au sein d'une variable de notre étude.

Schéma 4 : Effet possible d'une relation effective entre une décentralisation, une bonne gouvernance locale et une participation des associations locales.



Ce schéma montre que la décentralisation loin d'être un acte politique ou symbolique peut conduire à un développement effectif dans tous ses aspects s'il est bien mené. Cette situation suppose bien sûr la combinaison des efforts de tous les acteurs présents sur la scène de la décentralisation mais ceux des associations locales nous semblent primordiales car au-delà de leurs participations elles sont des vecteurs de changement social.

Le schéma ci-dessous est dans une certaine mesure certes une représentation idéale typique de ce que devrait être une décentralisation réussie mais il faut voir au-delà de cet aspect qu'on a essayé de systématiser les objectifs de la décentralisation à sa mise en œuvre dans beaucoup de pays. C'est d'ailleurs dans le cadre d'une conception proche à cette schématisation que les bailleurs de fonds conditionnent actuellement leurs aides au développement. Cela est d'autant plus manifeste avec l'instauration de nouvelles formes de coopérations que l'on regroupe sous le vocable de coopération décentralisée.

Par ailleurs, il faut voir dans cette schématisation, qui va guider notre analyse tout au long de ce travail, les interrelations qui peuvent subsister dans un contexte de décentralisation si celle-ci doit être une réussite.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

B-) Méthodologie

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

B-) METHODOLOGIE

Dans cette partie, il s'agit pour nous d'expliquer le canevas suivi pour récolter les données nécessaires à la production de ce travail. Il s'agit pour nous d'exposer l'histoire de la collecte des informations, de parler du dépouillement et du traitement des données et enfin poser les difficultés rencontrées sur le terrain.

I -) Histoire de la collecte des données

1-) Phases exploratoires

a-) La recherche bibliographique

Ce moment a constitué l'un des plus importants dans la rédaction de ce travail. Il s'agissait en effet pour nous dans cette partie de poser les jalons qui permettent de donner une certaine orientation à notre travail de recherche. Il nous paraît que cette partie trouve son importance dans le fait que si elle n'est pas bien menée on ne peut nullement prétendre à la production d'un corpus théorique acceptable encore moins un travail scientifique digne de ce nom.

Pour la recherche bibliographique nous avons eu à visiter certains centres pour nous procurer les documents qui sont en rapport avec notre thème d'étude. Cette recherche nous a conduit au niveau de la bibliothèque universitaire de l'UGB mais aussi dans les centres de documentation des unités de formations et de recherche de lettres et sciences humaines, de sciences juridiques et politiques et de sciences économiques et de gestion de la dite université. Mais l'insuffisance de la documentation dans ces lieux précités nous a conduit à la bibliothèque universitaire de L'UCAD. Le même constat étant aussi fait dans ce lieu, nous avons fait recours aux services des ministères de la décentralisation et de la bonne gouvernance. Malgré l'utilisation de ces différents lieux de recherche, nous ne pouvions laisser en rade l'Internet qui nous a été d'un grand apport au regard du nombre et de la qualité de la documentation disponible sur le net.

Par ailleurs, il nous semble qu'il faut souligner le manque de documentations traitant directement de notre sujet ce qui a certainement constitué une des limites de notre travail. Dans ce même sillage, il faut souligner qu'il nous a souvent fallu faire des recoupements entre les différents documents officiels recueillis sur le terrain pour avoir la meilleure information possible.

b-) Entretiens exploratoires

Nos enquêtes exploratoires ont débuté précisément le 18 Janvier 2005. Pour cette phase nous nous sommes entretenus avec les agents de l'ADC mais aussi d'avec un certain nombre de présidents de conseils de quartiers. C'est ainsi que nous avons pu par l'entremise des agents de l'ADC assister à des réunions des conseils de quartier avec les agents de cette structure. Par ailleurs nous n'avons pas manqué cette occasion qui nous était offerte pour certes mieux approcher notre cadre d'étude mais aussi tenter de nouer des relations qui nous ont été d'une grande utilité durant la phase de l'enquête.

Durant ces enquêtes exploratoires, il faut noter que nous avons abordé avec nos interlocuteurs différents sujets se rapportant à notre thème d'étude. Ainsi, entre autres sujets soulevés nous avons parlé de la décentralisation, de la place des mouvements associatifs dans la cité mais aussi du rôle des associations dans la décentralisation pour une bonne gouvernance locale. Il faut aussi noter que ces enquêtes exploratoires se sont poursuivies avec d'autres acteurs de la décentralisation comme ceux du ministère de la décentralisation.

2-) Histoire de la collecte des données

Pour la collecte des données nous avons utilisé le questionnaire et le guide d'entretien.

a-) Le guide d'entretien

Les guides d'entretien ont été utilisés surtout auprès des personnes ressources qui pouvaient nous fournir le maximum d'informations possibles. Ainsi, pour éclaircir certains sujets qui nous paraissaient importants, nous nous sommes entretenus avec les dirigeants des conseils de quartier mais aussi avec les agents de l'ADC qui avaient le manteau de techniciens municipaux.

Pour ce qui est des dirigeants des conseils de quartier nous avons administré notre guide aux trois occupants des postes clés de ceux-ci à savoir les présidents, les secrétaires généraux et les trésoriers généraux.

- Ces entretiens se sont tous tenus dans les lieux de travail des personnes à interroger exceptés quelques uns qui se sont tenus dans les maisons de quartier. Il faut noter que pour l'administration des guides nous avons passé en moyenne deux heures avec nos interlocuteurs et ils se sont tenus en fonction de la disponibilité de ceux-ci. Dans ce travail, les guides ont occupé une place très importante car c'est grâce à eux que nous avons pu cerner la véritable conception des acteurs locaux de certaines pratiques mais aussi de leur vision de la bonne gouvernance, de la décentralisation entre autres thèmes abordés durant ces entretiens. Ce qu'il faudrait souligner est que ces entretiens étaient semi directifs ce qui nous a souvent permis de réorienter les débats quand la nécessité se faisait sentir.

b-) Le questionnaire

Cette étape est très importante et elle a occupé une place centrale dans notre recherche. En effet, cette importance est d'autant plus grande que le questionnaire nous permet d'opérer une confrontation entre la réalité du terrain et la théorie. C'est au regard de ce fait que d'ailleurs GHIGLIONE et MATALON soulignent :

«Il est habituel de considérer qu'une enquête complète doit commencer par une phase qualitative sous la forme d'un ensemble d'entretiens non directifs ou structurés, suivi d'une phase quantitative, l'application d'un questionnaire à un échantillon permettant une référence statistique au cours de laquelle on vérifie les hypothèses élaborés au cours de la première phase et on les complète par des renseignements chiffrés.»⁵²

Notre questionnaire nous a pris plus de quatre mois sur le terrain et s'articulait autour des thèmes suivants :

- Identification sociologique des enquêtés
- Leur connaissance de la décentralisation
- Le domaine d'intervention de leurs associations
- La participation des associations dans la gestion locale
- Les types de relations entre les associations locales et la municipalité.

L'indisponibilité de nos enquêtés explique en grande partie ce temps utilisé pour réaliser les enquêtes. Ceci nous a valu plusieurs aller et retour entre notre terrain d'étude et l'université. Trois types de questionnaires ont été utilisés. Il s'agit :

- Des questions fermées. Pour cette forme, l'interrogé avait la possibilité de répondre par oui ou non sous réserve du refus de répondre. Ce type de questions au-delà du fait qu'il nous facilite le dépouillement, permet d'avoir des réponses exactes sur des questions précises ;
- Des questions à éventail : cette forme de questions nous a permis d'avoir des réponses concises et faciles à exploiter. En effet pour cette forme, l'enquêté avait la possibilité de choisir sur un certain nombre de réponses qui étaient donné d'avance ;
- Des questions ouvertes : ce type de questions est très important car c'est souvent le moment choisi par l'enquêté pour donner le maximum d'informations. Elles ont l'avantage de laisser au sujet enquêté toute la latitude de se prononcer même si par

⁵² Rodolphe GHIGLIONE et Benjamin MATALON, *Les enquêtes sociologiques. Théories et Pratiques*, Paris, Armand Colin 1985, p 29

ailleurs elles présentent des difficultés liées surtout à leur exploitation et à leur classement.

Au-delà des méthodes classiques de l'administration du questionnaire qui obéit à certaines règles, il faut noter l'utilisation dans cette étude du « dialogue méthodique »⁵³. Cette technique nous a été d'une grande utilité car elle nous a permis d'aborder nos enquêtés quelque soit la situation du terrain du moment que leurs discussions avaient un rapport avec notre thème d'étude.

3-) Echantillonnage

Il s'agit pour nous d'expliquer dans cette partie la méthode qui a été utilisée pour choisir nos enquêtés. En effet, il s'agissait pour nous de cerner dans la population mère les acteurs qui pouvaient répondre à deux caractéristiques principales à savoir :

-pouvoir nous fournir les informations nécessaires pour notre étude donc des personnes ressources et

-être représentatif par rapport à la population mère.

Par ailleurs, les conseils de quartiers étant constitués d'un ensemble d'associations, il était difficile pour nous de cerner les véritables membres car pour les dirigeants de ceux-ci, le critère de membre s'acquiert par le simple fait d'habiter dans le quartier.

Ainsi pour des problèmes de faisabilité de notre étude, nous nous sommes limités aux membres des comités directeurs des conseils de quartier car dans cette instance toutes les associations sont représentées. Pour toujours des raisons de faisabilité nous avons opté pour la méthode de l'échantillonnage par quotas. Ce choix s'explique par le fait que comme le soulignent GHIGLIONE et MATALON,

*« il est très rare qu'on puisse étudier exhaustivement une population et d'en interroger tous les membres : c'est si long et si coûteux que c'est pratiquement impossible.... Le problème est de choisir un groupe d'individus, un échantillon tel que les observations qu'on fera sur lui puissent être généralisés à l'ensemble de la population »*⁵⁴

Par ailleurs pour toujours avoir des informations complètes nous avons aussi interrogé des personnes ressources en vue de mieux cerner notre problématique de recherche.

Pour une meilleure visibilité de notre échantillon, nous avons dressé dans le tableau suivant le quota retenu pour chaque conseil de quartier par rapport au nombre des membres du comité

⁵³ A. NIANGI, « Le sociologue, les réalités socioculturelles du milieu d'étude et les problèmes posés par l'emploi du questionnaire : le dialogue méthodique , une alternative culturelle » in *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*, n°30, 2000, pp 83-117

⁵⁴ Rodolphe GHIGLIONE et Benjamin MATALON *ibid.* p 29

directeur. Ce dernier est de l'ordre des 2/5 des membres du comité directeur de chaque conseil de quartier.

Tableau 1 : Présentation des membres de notre échantillon

Noms de Conseils de Quartiers	Nombre de Membres du Comité Directeur	Nombre retenu pour l'échantillon 2 /5	Pourcentage dans l'échantillon total %
Diaméguene	69	~28	17 %
Darou	42	~17	10 %
Eaux Claires/ Diaminar	55	22	14 %
Goxxou-Mbacc	43	17	10 %
Guett- Ndar	46	18	11 %
Khor	56	22	14 %
Léona	51	20	12 %
Ndar-Toutt	48	19	12 %
Total	410	163	100 %

II-) Dépouillement et traitement des données

Pour l'interprétation de nos données, le travail s'est fait en deux phases essentielles.

Bien que tout le travail soit fait en grande partie de manière manuelle, nous avons quand même eu recours à l'outil informatique.

Ainsi, il s'est agi pour nous de procéder d'abord aux tris simples ou tris à plats et aux tris croisés des variables qui s'inscrivaient dans ce cadre.

Pour ce travail, nous avons en premier lieu regroupé toutes les questions pré codées c'est- à dire les questions regroupées sous le vocable de questions fermées. Ce travail nous a permis d'obtenir des tableaux faciles à analyser. En second lieu, nous avons procédé à la classification des questions ouvertes. Cette classification s'est faite en fonction des réponses qui avaient une même orientation. L'interprétation de ces données nous a permis d'avoir des indicateurs qui nous ont facilité l'analyse des données issues de nos enquêtes.

En second lieu, nous avons procédé à une définition des variables thématiques pouvant servir de codes pour faire le dépouillement des données qualitatives. L'organisation des réponses obtenues grâce aux méthodes qualitatives nous a permis d'avoir une vision générale des réponses mais aussi de leurs fréquences. C'est à partir de ce travail que nous avons pu cerner les réponses en fonction de leurs fréquences. Cette détermination des rapports fréquentiels entre les réponses fournies par nos enquêtés nous a en définitive permis de saisir les éléments fondamentaux qui déterminent ceux-ci dans notre problématique de recherche. C'est sur cette base que nous avons pu opérer une analyse de contenu des réponses des acteurs sur le terrain.

III-) Difficultés rencontrées

Durant cette étude des difficultés, nous en avons rencontrées. Elles sont de plusieurs ordres mais certaines ont plus retenues notre attention que les autres.

Il y a des difficultés liées à la documentation. On pourrait dire que c'est la difficulté qui a constitué pour nous un principal handicap dans notre recherche. En effet, une étude ne peut se faire que si l'on a accès à une documentation de qualité. Par ailleurs, la rareté des documents traitant directement de notre thématique de recherche pour ne pas dire l'inexistence de tels documents a constitué aussi une difficulté. Pour faire face à cette difficulté, nous avons fait recours aux institutions spécialisées tels que les ministères ou l'outil Internet qui nous a été d'une très grande utilité. Même si par ailleurs les documents que nous disposions étaient très techniques pour que l'on puisse les exploiter comme on l'aurait voulu.

Nous avons aussi la difficulté liée à la disponibilité des acteurs de notre terrain d'étude, qui pour la grande majorité ont des occupations professionnelles qui ne les permettent pas d'être toujours à notre disposition. Ainsi pour faire face à cette difficulté, nous avons demandé et obtenu les coordonnées de ceux-ci. Cette attitude nous a permis d'instaurer une certaine familiarité avec les acteurs de notre milieu d'étude qui ont finalement bien voulu se soumettre à nos interrogations.

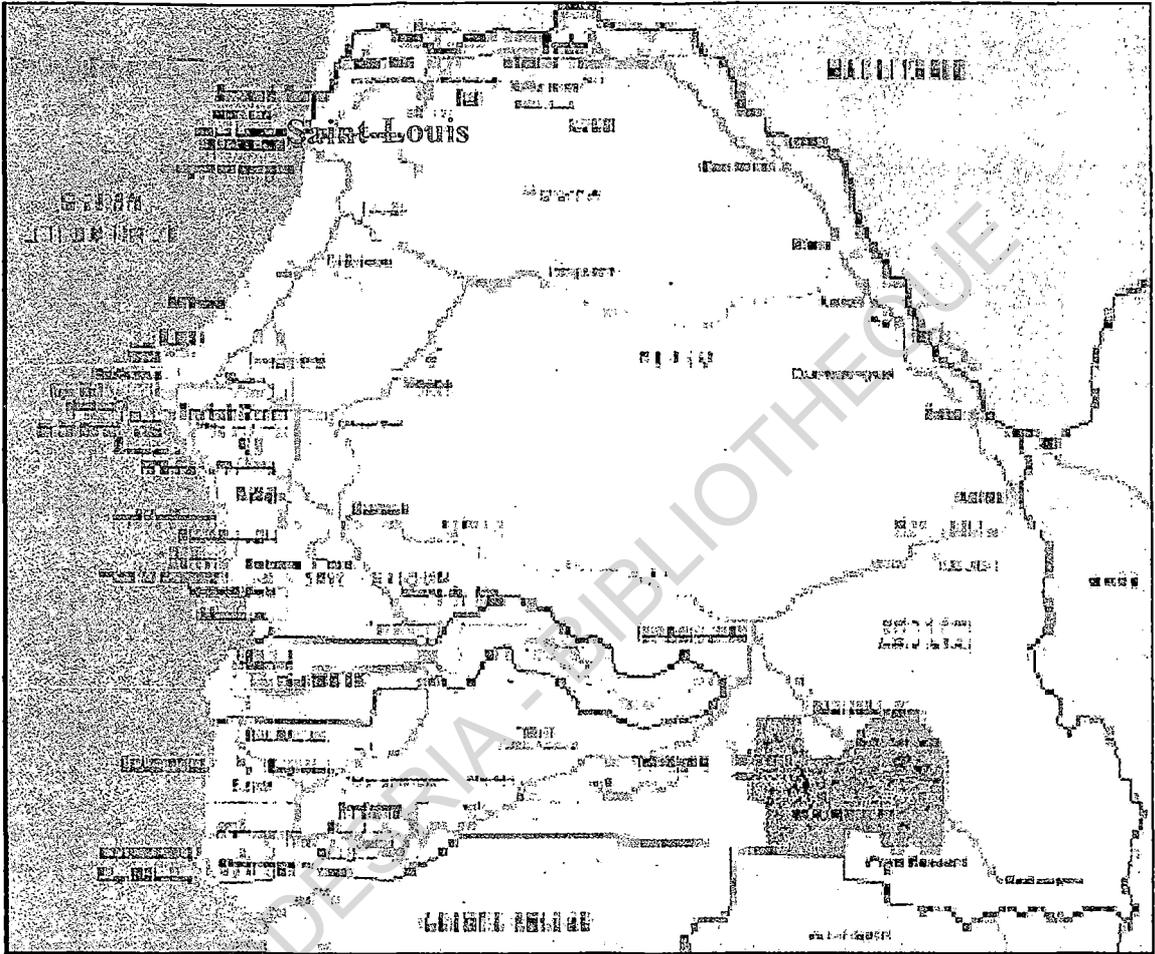
En dernier lieu nous avons eu des difficultés financières. Ces difficultés nous ont souvent retardé dans nos travaux. Même si par ailleurs nous avons reçu une subvention de l'Etat et du CODESRIA, il faut noter qu'elles ne sont pas suffisantes au regard de la tâche à accomplir. Les problèmes de documentation ont surtout constitué un handicap car nous n'avons pas pu nous procurer certains documents qui nous paraissent importants pour la rédaction d'un travail scientifique.

DEUXIEME PARTIE

CODICENIA BIBLIOTHEQUE

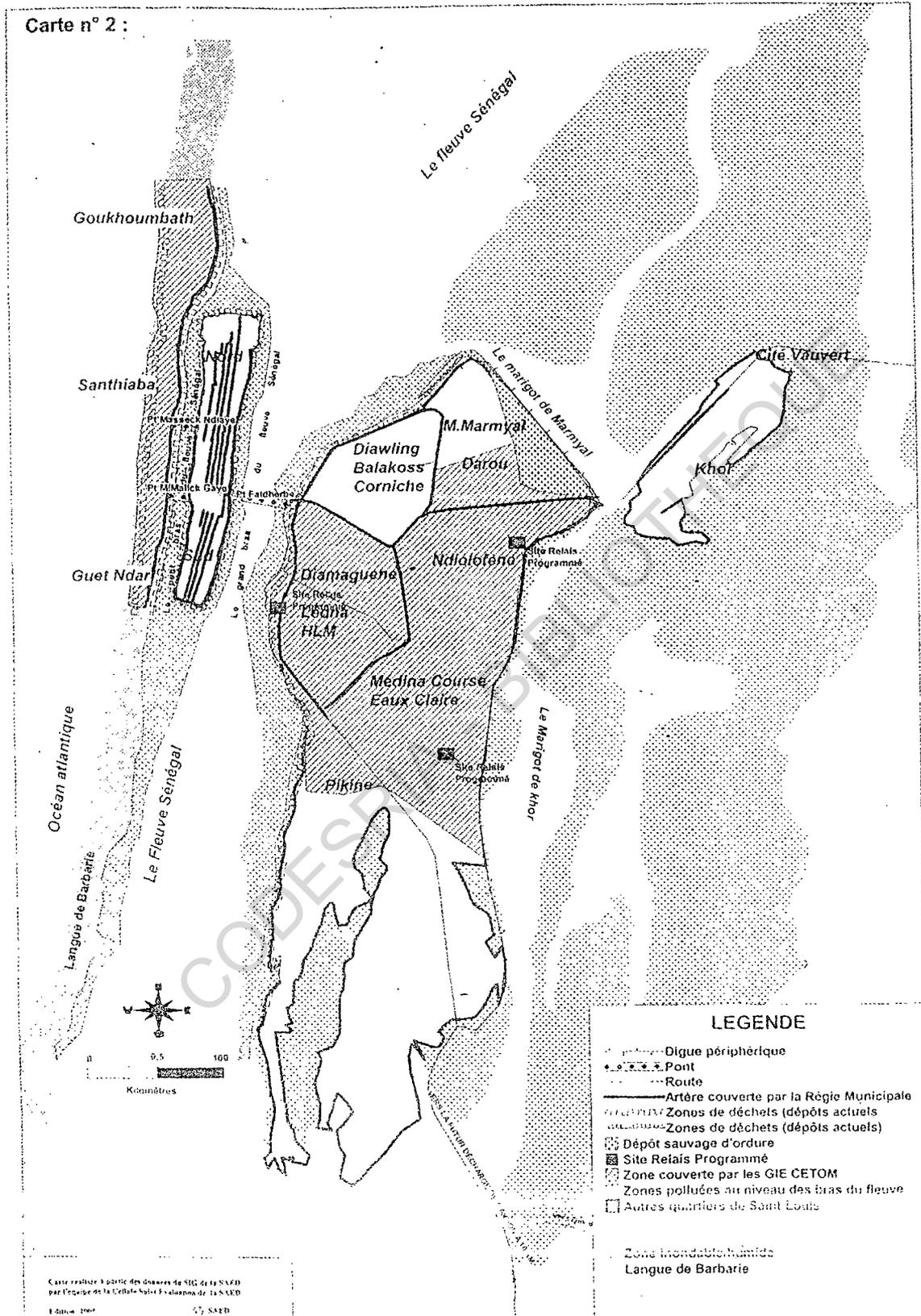
Présentation du cadre d'étude

Carte n°1 : Position de la Ville de Saint-Louis au Sénégal



Source : IGN /AD

Carte n°2 : Les Quartiers de la ville de Saint-louis



Source : SAED 2005

I-) ASPECTS HISTORIQUES ET DEMOGRAPHIQUES

1) Historique de la ville de Saint Louis

La ville de Saint-louis est sans aucun doute l'une des villes les plus importantes au Sénégal, cela de par son histoire.

Si la ville a pendant longtemps fait l'objet de batailles rudes entre prétendants occidentaux batailles qui trouvent leurs justifications dans la position géographique de la ville c'est le 13 juillet 1809 que la ville devient un territoire français.

Mais auparavant précisément en 1763 la ville était entre les mains des anglais à la suite du traité de Paris. C'est en ce sens que Bonnardel note : « *la ville (Saint-Louis) connaîtra trois siècles de présence française marqués par quelques intermèdes : les anglais ont occupé Saint-Louis en 1639 entre 1758 et 1778 et entre 1808 et 1877* ».

Ainsi, la rétrocession effective de Saint-Louis des anglais aux français ne se fit qu'après le traité de Vienne de 1817 et la ville ne deviendra définitivement française qu'en 1817.

En 1854, Faidherbe est nommé gouverneur de Saint-Louis. En 1895, Saint-Louis cesse d'être un simple comptoir pour devenir la capitale de l'AOF puisque le gouverneur général Chandier qui était aussi gouverneur du Sénégal logeait à Saint-Louis.

La position de l'île de Saint-Louis qui constituait la capitale même de la ville nécessitait des moyens de transports adéquats.

Ainsi, en 1858, un bac d'une capacité de 150 personnes est mis sur pieds pour la traversée du fleuve mais ce bac sera remplacé en 1865 par la construction du premier pont sur le fleuve. Ce pont sera à son tour remplacé en 1879 par l'actuel pont Faidherbe qui constitue l'une des fiertés de la ville.

Le 10 Août 1872, Saint-Louis est érigée en commune de plein exercice, elle restera jusqu'en 1902 la capitale du Sénégal mais aussi de l'AOF. Mais le décret du 01 octobre 1902 débarrassa la ville de Saint-Louis du titre de gouverneur général de l'administration du Sénégal, qui fut confié au lieutenant gouverneur de Dakar pour devenir le siège du gouvernement général.

C'est durant cette période et jusqu'à la dernière moitié du XIX siècle que la ville connaîtra son apogée.

2-) Aspects physiques de la ville de Saint louis

Saint-Louis est située au nord du Sénégal à de 300 km environ de la capitale Dakar. Ville bâtie sur des bancs sableux de l'embouchure du fleuve Sénégal, le site est marqué par la présence de l'eau, ce qui lui donne son caractère amphibie

La ville est limitée à l'Est par les deux bras du fleuve Sénégal, à l'Ouest par l'Océan Atlantique, au Nord par le fleuve Sénégal et la République de la Mauritanie et au Sud par la communauté rurale de Gandon. La ville s'étend sur trois grandes parties que sont : la langue de barbarie, l'île de Saint -louis et la zone continentale étant entendu que le faubourg de Sor est pris en compte par la partie continentale.

Selon le Plan Directeur de l'Urbanisme ⁵⁵ (P D U) la commune couvre une superficie de 4 579 ,16 hectares. Mais il faut savoir que 20,7% de cette superficie est occupée par les eaux soit un périmètre de 946,31 ha. Par ailleurs, la soustraction des espaces naturels et des vergers (zone de Bango) laisse à la commune une superficie habitable de 2 951 ha. Ce périmètre fixé par arrêté communal en 1967 reste toujours le même.

En 1973, seuls 597ha étaient urbanisés en 1975 avec le Schéma Directeur de l'Aménagement et l'Urbanisme (SDAU), des lotissements d'extension ont été réalisés sur 50ha répartis entre Goxu-Mbacc Cité-niakh et Ngallèle.

Saint-louis compte 22 quartiers qui couvrent une superficie de 1133ha soit 24,7 %du périmètre communal.

Avec la présence du fleuve et de l'océan, la ville dispose d'un climat doux et agréable à vivre. La ville dispose d'infrastructures dont bons nombres sont héritées de l'époque coloniale. En 1976, l'île de Saint -louis a été déclarée « secteur de sauvegarde » par les autorités locales. En 2000, la ville a été classée au rang de patrimoine mondial de l'Unesco.

Dans le domaine spécifique de la gestion de l'espace urbain, la ville est confrontée à des sérieux problèmes liés à :

- Une urbanisation croissante marquée par l'insuffisance des structures urbaines
- Un accroissement incontrôlé d'occupations irrégulières malgré les mesures prises par les autorités locales

⁵⁵ Plan Directeur de l'Urbanisme 2003



Photo aérienne de la ville de Saint-Louis (Source ADC 2004)

CODES/PAK

3-)Aspects sociodémographiques

Selon les enquêtes réalisées dans le cadre du P D U en 2001, la population de la ville de Saint-Louis était estimée à 156 933habitants. Cette population était constituée de 79 855 femmes soit 50,87% de la population totale. Cet aspect démontre la place et l'importance de la gente féminine dans la population de la ville. La population relativement jeune représente 51% des habitants qui sont âgés principalement de moins de 20 ans. Les personnes âgées de plus de 60 ans ne représentent que 6,6 % de la population totale.

Saint-Louis compte 17 969⁵⁶ ménages soit 5 personnes par ménages. Ces ménages sont dirigés majoritairement par des hommes car ils représentent 62,6% des chefs de ménages même si par ailleurs , 29% des ménages sont dirigés par des femmes .66 ,9% des saint louisiens sont en âge de procréer et sont des célibataires.

La population de Saint-Louis est cosmopolite car au delà des 98,9%des sénégalais qui compose cette population, on retrouve 0,4% de maliens, 0,2% de guinéens, 0,2% de français et aussi 0,4%de marocains et libanais sans compter les mauritaniens qui se déclarent rarement du fait de la place que cette ville a occupé pendant le conflit sénégal-mauritanien. Au delà de cette composition en fonction des nationalités, il faut savoir que seulement 71, 4% des chefs de ménages saint-louisiens sénégalais sont originaires de la ville même de Saint-Louis.

Malgré son passé colonial et l'influence de la culture française, la ville de a un taux d'alphabétisation de l'ordre de 29%. Dans ce taux, 52,4% viennent de l'école française et 15,8% de l'école coranique. Dans ce taux de 52,4% , 35,76%ont le niveau primaire, 16,15% on fait le secondaire et seulement 2, 14% ont atteint le niveau supérieur.

L'analphabétisme se retrouve surtout dans la langue de barbarie. Cette partie de la ville concentre d'ailleurs 29,5% de la population communale l'île qui constitue le cœur de la ville n'accueille que 6,3% de la population alors que le faubourg de Sor regroupe 59% de cette population pour ne laisser que 5,3 %aux quartiers périphériques. Cette dernière partie de la ville constitue l'avenir de Saint-Louis car elle regorge un important potentiel foncier. D'ailleurs avec un taux d'évolution de la population communale estimé à 4, 1% cette partie a un avenir.

⁵⁶ Enquête Sénégalaise sur les indicateurs de la santé .Ministère de la santé 1999

Tableau 2 Répartition de la population de la Commune de Saint-Louis

Quartiers	Nombre de Concessions	Nbre de Ménage	Effectif		
			Homme	Femme	Total
Eaux Claire/ Diaminar	712	804	3574	3685	7259
Léona/HLM	1136	1258	5385	5856	11241
Sor Diagne	131	143	516	523	1039
Médina Courses/Guinawrail	727	774	3288	3324	6612
Haut Ndar Toute	385	513	2257	2339	4596
Bas Ndar Toute	255	353	1446	1576	3022
Guet Ndar Lodo	392	735	3233	3399	6632
Guet Ndar Dak	579	1121	5699	5698	11397
Goxou Mbacc	1219	1466	8153	8066	16219
Haut Nord	353	402	1349	1375	2724
Bas Nord	413	530	1577	1718	3295
Sud	368	449	1308	1529	2837
Darou	754	869	3813	3901	7714
Balacoss/Corniche	626	758	2573	2629	5202
Ndiolofène Ouest	716	793	3117	3209	6326
Ndiolofène Est	464	578	2315	2383	4698
Diamaguène	860	1107	5347	4821	10168
Sor Nord	485	582	2106	2406	4512
Khor	450	281	1121	1184	2305
Ngallèle	192	230	903	1017	1920
Bango	403	459	1815	1817	3632
Pikine	3076	3465	15376	15829	31205
Total	14 496	17 670	76271	78284	154555

Source : Service Régional de la Statistique / RGPH 2002

II-) ASPECTS ECONOMIQUES

La ville de Saint-louis a des capacités économiques importantes. Ainsi, presque toutes les activités économiques qui sont les plus importantes dans l'économie du pays sont pratiquées dans la ville.

1) La pêche

Du fait de la position géographique de la ville qui se trouve à l'embouchure du fleuve Sénégal avec une ouverture sur l'océan atlantique, cette activité occupe une place importante dans l'économie de la ville. Ce positionnement économique de cette activité, au-delà de l'aspect géographique doit aussi être comprise en relation avec la réalité socio historique des populations qui occupent la langue de barbarie à savoir les « molles⁵⁷ » qui ne pratiquent presque que la pêche comme activité économique.

En 1995, la pêche occupait 38 000 personnes soit 25% de la population locale et contribuait à hauteur de 9 milliards de francs CFA au Produit Local Brut (PLB).

Saint-Louis comptait en 2001, 9086 pêcheurs soit 20,92% de la population active occupée. Ce secteur d'activité contribue à hauteur de 8,8 milliards de valeur ajoutée dans le secteur primaire. La pêche a permis l'implantation de P ME /PMI et le développement du secteur informel notamment le commerce et l'artisanat.

Le mareyage a permis 90% de mises à terre et 10% de transformation. Le mareyage est un secteur très investi par les femmes car elles sont 644 à pratiquer ce domaine d'activité de la pêche. Selon le service régional de pêche cette activité a pu produire 9,7 milliards de valeur commerciale entre 1995 et 1997 grâce à 39 000 tonnes de mises à terre. Mais au regard des chiffres on se rend compte que la pêche malgré les difficultés auxquelles elle fait face se développe presque plus que toutes les autres activités.

Ainsi, si en 1992 on avait 30 000 tonnes de mises à terre cette capacité est passée à 38000 tonnes en 1998. Cette augmentation concerne aussi bien les pêcheurs que le matériel utilisé à savoir les pirogues motorisées. En effet, si le nombre de pêcheurs était de 14 000 personnes en 1992, il est passé à 16 000 en 1995, il en est de même pour les pirogues motorisées qui sont passées de 1 700 en 1992 à 2361 en 1995.

⁵⁷ "MOLLES" mot Wolof qui signifie pêcheurs

2-)L'artisanat

Cette activité occupe 14 380 personnes réparties dans 9886 entreprises et produit une valeur ajoutée estimée à 5,9 milliards soit 10% du Produit Local Brut⁵⁸.

L'artisanat au niveau de la ville de Saint-louis peut être réparti en trois sous groupes que sont :

- L'artisanat de production (transformation de poisson, couture, menuiserie, fabrication de produit alimentaire, maçonnerie, etc.) et représente 62% des entreprises artisanales
- L'artisanat de service concerne la coiffure, la réparation mécanique, l'électricité, la plomberie, etc. et concerne 28% des entreprises artisanales
- L'artisanat d'art ce secteur concerne 10% des entreprises artisanales et est constitué de la sculpture sur bois, la bijouterie, la broderie, etc.

3-)Le tourisme

La renaissance du tourisme est à mettre depuis les années 90³ dans le cadre de la coopération décentralisée entre la ville de Saint-Louis et la région Nord-Pas-de-Calais.

Ce secteur a connu une véritable expansion. Ainsi, selon le PDU⁵⁹, si les lieux d'accueil étaient de 7 établissements (hôtels et auberges) en 1993 avec une capacité de 520 lits et une fréquentation égale à 15 600 touristes, cette donne va changer au bout de quelques années. En 2002, on se retrouve avec 23 établissements soit une capacité estimée à plus de 1000 lits pour une fréquentation supérieure à plus de 45 000 touristes. Cette augmentation a nécessité un investissement de 2,2 milliards.

En effet, le tourisme a généré en 1993 la somme de 2,4 milliards pour une valeur ajoutée de 1,3 milliards. Il occupait 421 actifs dont principalement des jeunes.

4-)Le commerce

Ce secteur est composé de deux sous secteurs que sont le secteur informel et le secteur formel. En 1997, la ville de Saint-louis comptait 8645 unités commerciales.

Le secteur informel à lui seul a produit une valeur ajoutée estimée à 3,6 milliards.

Le secteur formel composé principalement de PME/PMI a produit en 1997 une valeur ajoutée estimée à 13,9 milliards pour 3000 emplois en 1995.

Les activités liées au mareyage occupent 40% des PME/PMI. Par ailleurs le sous secteur de l'agro-alimentaire a produit à lui seul un milliard de valeur ajoutée. Mais la palme revient au sous secteur du BTP avec 1250 emplois créés soit 43% des créations d'emploi du secteur secondaire.

⁵⁸ Etude réalisée par le Club Sahel en 1997

⁵⁹ Plan directeur de l'urbanisme 2003

Les PME/PMI avec 13,9 milliards de valeur ajoutée contribuent déjà à hauteur de 24% du Produit Local Brut. Cet essor des PME/PMI s'explique par le fait que la ville de Saint-Louis dispose d'un domaine industriel depuis 1985 avec la loi n° 77 – 90. La ville de Saint-Louis a plus de 400 PME / PMI dont 20 se trouvent dans le domaine industriel.

En dehors de ces secteurs nous avons les secteurs du transport qui est un vecteur de développement. Ce secteur a un parc composé de 309 taxis, 50 cars "Niaga-Ndiaye", 18 camionnettes, 56 cars et 154 calèches. En 1997, le transport urbain a produit une valeur ajoutée de 738 millions de francs et a versé près de 160 millions de salaires pour 1500 emplois dont 800 chauffeurs.

III-) Les mouvements associatifs dans la ville de Saint-Louis

Les mouvements associatifs dans la ville de Saint-Louis sont tous, pour une plus grande efficacité de leurs actions, gérés par le PRADEQ. Ainsi, tous les Conseils de Quartier (CQ) travaillent en étroite collaboration avec cette structure qui dépend de l'Agence de Développement Communal (ADC) pour la mise sur pieds des projets de développement de base. Les actions du PRADEQ entrent dans le cadre de la décentralisation et de l'implication des populations dans le développement de leur quartier et cela à travers une politique de mise en place des Conseils de Quartier, destinée à promouvoir un développement communautaire de base et à renforcer le dialogue social. En outre, le PRADEQ assure les fonctions qui lui sont assignées à travers le Fond de Développement Local (FDL) pour financer les projets communautaires.

C'est conformément au décret n°76- 04 du 16 janvier 1976 et en application des différents arrêtés municipaux de la ville de Saint-Louis que les Conseils de Quartier ont vu le jour. On retrouve dans les conseils de quartier différentes formes d'associations réparties en six groupes : il s'agit :

- des associations sportives et culturelles (ASC)
- des associations de développement de quartier (ADQ)
- des organisations de jeunes filles (OJF)
- des groupements d'intérêt économique (GIE)
- des associations à thèmes (AT)
- des groupements de promotions des femmes (GPF).

IV-) Organes de fonctionnement des conseils de quartier

Les conseils de quartier de la ville de Saint-Louis étant tous sous la "coupole" du PRADEQ, il sont régis par les mêmes textes et ont tous les mêmes organes constitutifs que sont : l'Assemblée Générale, le Comité Directeur et le Bureau.

1-)L'Assemblée Générale

Organe suprême d'élaboration des politiques, c'est elle qui définit les orientations générales des conseils de quartier. C'est à elle que revient le rôle de délibérer sur les rapports relatifs à la gestion des bureaux et sur la situation morale et financière des conseils de quartiers. Elle approuve les activités de l'exercice clos, adopte le projet de l'exercice suivant et procède au renouvellement des Comités Directeurs ; ainsi que les Commissaires aux Comptes, qui avaient la tâche principale de procéder à la vérification des comptes de l'exercice en cours.

Dans la nomenclature des conseils de quartier, trois formes d'Assemblée Générale existent :

- ✓ Assemblée générale constitutive qui se tient lors de la création des conseils de quartier sous la supervision de l'ADC par le biais du PRADEQ. Elle comprend le délégués de quartier, les élus, les personnes ressources et les représentants des différentes associations des quartiers. Toutefois, chaque membre a droit à une seule voix et la présence des deux tiers est nécessaire pour que la tenue de l'assemblée générale constitutive soit effective ;
- ✓ Assemblée générale ordinaire ; dans cette catégorie on retrouve deux dimensions à savoir l'assemblée générale ordinaire de renouvellement qui se tient tous les deux ans et l'assemblée générale ordinaire d'information qui peut se tenir tous les six mois pour assurer une communication continue et une mobilisation de la base ;
- ✓ Assemblée générale extraordinaire qui est convoquée lors des cas de conflits graves ou pour examiner des sujets ayant un caractère exceptionnel ou urgent.

2-)Le Comité Directeur

Il constitue l'organe de décision des conseils de quartier. Le comité directeur administre la gestion des conseils de quartier entre les deux assemblées générales de renouvellement en effectuant le contrôle des tâches confiées aux bureaux. C'est en assemblée générale de renouvellement que le comité directeur est installé pour une durée de deux ans. Chaque association dispose d'un mandataire et il se réunit au moins une fois tous les trois mois.

3-)Le Bureau

Le bureau est élu au sein du comité directeur. C'est l'organe d'exécution de qui dépendent l'organisation et la gestion efficace des conseils de quartier. La durée du mandat des bureaux est de deux ans. Ses membres sont rééligibles pour une seule fois s'ils sont mandatés par leur structure. Le bureau se réunit au moins une fois par mois sur convocation de son président. Il se réunit aussi si les deux tiers de ses membres en font la demande par écrit au président.

Les postes indispensables au bureau sont : le président, le secrétaire général et le trésorier général. Cependant, pour assouplir le travail, le conseil de quartier peut adjoindre au bureau d'autres postes tels que le vice-président, le secrétaire général adjoint, le trésorier général adjoint les animateurs de secteur et les présidents de commissions spécialisées suivant les besoins et les spécificités des quartiers.

V-) Objectifs des Conseils de Quartier

Structures fédératives reconnues par la municipalité, espaces de concertation et de mise en cohérence des actions et des acteurs autour des problèmes de développement des quartiers, les conseils de quartier constituent un cadre de promotion de la citoyenneté et de la démocratie locale. Ses objectifs peuvent se décliner en quatre points :

1. Regrouper les associations du quartier autour des enjeux de développement du quartier ;
2. Susciter et /soutenir les initiatives d'autopromotion développées dans les quartiers en relation avec les autorités municipales résidents dans les quartiers ;
3. Contribution à la réalisation des projets et actions identifiées dans le cadre des plans de développement des quartiers avec l'appui du PRADEQ qui devra veiller à ce que son articulation soit en adéquation avec le plan de développement communal ;
4. Constituer les interlocuteurs privilégiés pour toutes les interventions liées à des actions de développement dans les quartiers.

TROISIEME
PARTIE

CODESPT-BIBLIOTHEQUE

Présentation et Analyse des Résultats

CODESRIA
BIBLIOTHEQUE

I -) Identification sociologique des enquêtés

Tableau 3: Relation entre le sexe des enquêtés et leur niveau d'instruction

		Niveau d'instruction des enquêtés						Total
		Supérieur	Secondaire	Primaire	Etude coranique	Alphabétisation	Sans Réponses	
Sexe de l'enquêté	Féminin	13	30	26	10	15	4	98
	Masculin	5	23	19	7	6	5	65
Total		18	53	45	17	21	9	163

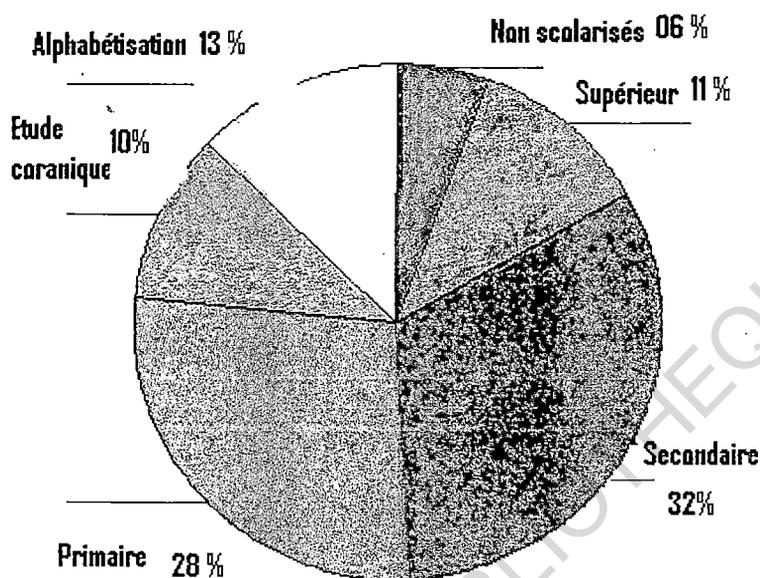
Sources : Données de l'enquête

Diagramme 1 : Répartition des populations selon le sexe



Sources : Données de l'enquête

Diagramme 2 : Répartition des populations selon le niveau d'instruction



Sources : Données de l'enquête

La population de Saint-Louis au regard des composants de notre échantillon reflète à bien des égards les caractéristiques de la population sénégalaise⁶⁰. Ainsi, on remarque facilement que cette population est composée majoritairement de femmes qui constituent par ailleurs plus de 60 % de notre échantillon. Ces différentes caractéristiques se retrouvent aussi au niveau de la scolarisation même si paradoxalement et contrairement à ce qui caractérise la population sénégalaise, les composantes de notre échantillon qui ont eu à effectuer des études supérieures sont pour la plus part de sexe féminin. Est-ce que cela signifierait que les femmes qui ont effectué des études supérieures sont plus concernées par les mouvements associatifs ou est-ce une plus grande prise de conscience de leur rôle dans les activités à la base. Par ailleurs, un regard des mouvements féministes dirigés pour la plupart par des intellectuelles féministes souvent issues du milieu pourraient être l'explication même si par ailleurs celle-ci peut sembler simpliste. Loin de toutes ces visions, cette

⁶⁰ Selon l'Enquête Sénégalaise sur les Indicateurs de la santé réalisée en 1999 par le Ministère de la Santé, les femmes représentent plus de 50% de la population sénégalaise. Selon toujours cette même source, le taux de scolarisation est élevé au niveau primaire mais se réduit et devint très faible plus dans le niveau supérieur

situation peut se résumer en ce que M N (homme de 48 ans, Président de CQ) disait lors d'un entretien pour répondre à une question relative à la participation des femmes dans les associations locales :

« Vous savez dans notre conseil de quartier les GPF constituent plus de la moitié des associations. Et cette situation me semble logique car avant tout les femmes sont plus concernées par les problèmes que nous tentons de traiter qui s'articulent tous autour du problème de la pauvreté. Pour ce qui est de la pauvreté les femmes sont les plus touchées car plus vulnérables donc il est tout à fait logique qu'elles s'impliquent plus que les hommes. »

Mais pour autant malgré leur degré d'implication, les femmes occupent-elles assez des postes de responsabilité dans des structures qu'elles composent majoritairement ?

Tableau 4 : Postes occupés dans les conseils de quartier selon le sexe

		Fonction dans l'association							TOTAL
		Président	Seretaire général	Trésorier général	Pdt commission	Personne ressource	Trésorier général adjt	Sans réponses	
Sexe de l'enquêté	Féminin	00	4	7	45	26	5	11	98
	Masculin	10	6	3	29	12	5	00	65
Total		10	10	10	74	38	10	11	163

Sources : Données de l'enquête

Ce tableau peut nous permettre de répondre à la question qui a été posée plus haut. En effet, une observation des postes de responsabilité nous permet d'affirmer que dans la ville de Saint-Louis, même si les femmes demeurent majoritaires dans les associations, elles n'en occupent pas pour autant les premiers rôles du moins pendant que nous faisons cette étude. Ainsi, si les femmes sont plus tournées vers des postes thématiques c'est certainement parce que la réalité sociale aidant, elles préfèrent se limiter aux commissions qui fournissent un travail plus concret et qui constituent par

ailleurs des lieux de discrétion, ceci, comme si les femmes veulent certes s'impliquer dans les dynamiques associatives mais cette implication se limite à un certain degré d'engagement. Par ailleurs, la lecture de ce tableau et une extrapolation pourrait nous emmener à dire que les sénégalais ont plus confiance aux femmes pour des questions financières qu'aux hommes. Cette remarque trouve sa justification dans le fait que 70 % des trésoriers des conseils de quartier de Saint-Louis sont de sexe féminin.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

II-) Représentation socioculturelle de la décentralisation

A-) Principes définitionnels de la décentralisation

Il s'agit pour nous ici de voir la conception que les acteurs se font de la décentralisation.

En effet, il est évident que le simple citoyen local ne peut avoir la même conception de la décentralisation qu'une autorité locale, même si par ailleurs tous parlent du même phénomène. Ainsi, si les autorités municipales se limitent à une définition purement juridique de la décentralisation, les acteurs locaux eux, ont pour la plupart une autre vision de celle-ci. Cette conception de la décentralisation serait au regard des réponses que nous avons obtenues sur le terrain une représentation liée au vécu des populations locales. De ce fait, si les autorités et les bailleurs de fonds se limitent tous à une représentation juridique de la décentralisation, les acteurs locaux eux, assimilent celle-ci plutôt à la bonne gouvernance. Qu'est-ce qui serait à la base de cette conception des acteurs locaux de la décentralisation ?

Un regard sur le système administratif qui a longtemps prévalu pourrait servir d'explication. En effet, les populations, longtemps éloignées des lieux de décision semblent retrouver avec la décentralisation un mode de gestion propre aux réalités de notre société à savoir une gestion communautaire. Ainsi, les populations ne voient-elles pas dans la décentralisation un modèle issu des arbres à palabres et qui impliquent la participation de tout un chacun. D'ailleurs d'après M G (homme de 47 ans président de CQ)

« La décentralisation est le seul moyen pour nous de savoir ce qui se passe parce que ceux qui doivent décider pour nous ce sont le plus souvent nos parents, nos voisins et nos amis. Pour cela ils ont peur de faire certaines choses car c'est la réputation de leurs familles qui est en jeu. Pour autant vous savez, il y a toujours des brebis égarées qui ne pensent qu'à leurs poches »

Tableau 5 : relation entre la connaissance de la décentralisation des enquêtés et des compétences transférées

		Connaissance des compétences transférées						Total	
		Oui		Non		Sans réponses			
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Connaissance de la décentralisation	Oui	157	96	00	00	01	0.6	158	96.6
	Non	00	00	05	03.4	00	00	05	03.4
Total		157	96	05	03.4	01	0.6	163	100

Sources : Données de l'enquête

Une lecture de ce tableau nous permet de voir que pour la plupart de nos enquêtés c'est-à-dire 96,6 % de ceux-ci affirment connaître la décentralisation. En effet, même si c'est presque le même effectif qui affirme aussi connaître les compétences transférées, cette vision des acteurs diffère dès qu'ils font référence à quoi ils assimilent la décentralisation. Ne serait-il pas là une représentation sociale de la décentralisation ? Mais une relecture des réponses fournies par rapport à la question en quoi consiste la décentralisation nous amène à affirmer le contraire. Ainsi, il apparaît que les populations se définissent la décentralisation en fonction de leurs préoccupations. Dès lors loin de toute conception fonctionnaliste, il est possible d'avancer que les populations se représentent la décentralisation en fonction de leurs besoins et préoccupations. C'est ainsi que, lors de notre dépouillement c'est avec surprise que nous nous sommes rendus compte que la majorité de nos enquêtés conjuguent la décentralisation avec la bonne gouvernance. Se basant sur cet état de fait, ne

pourrions nous pas dire que les populations locales semblent être confrontées à des problèmes de gestion. Cependant, ne convient-il pas de se questionner sur le rapport entre le niveau d'instruction de nos enquêtés et leur degré de connaissance de la décentralisation.

Tableau 6 : La connaissance des compétences transférées selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	le nombre de compétences que les acteurs connaissent						Total	
	02	%	03	%	09	%	Effectifs	%
Supérieur	03	1,83	01	0,61	14	08,54	18	11,04
Secondaire	08	04,88	14	08,54	31	18,91	53	32,50
Primaire	32	19,52	11	06,71	02	01,22	45	27,64
Etude coranique	13	07,93	04	02,44	00	00	17	10,42
Alphabétisation	14	08,54	04	02,44	03	01,83	21	12,88
Sans Réponses	08	04,88	00	00	01	0,61	09	05,52
Total	78	47,9	34	20,9	51	31,3	163	100

Sources : Données de l'enquête

Ce tableau est édifiant en ce qu'il nous permet de juger du degré réel de la compréhension des acteurs locaux de la ville de Saint-Louis de la décentralisation. En effet, un acteur ne peut prétendre connaître réellement une structure s'il ne maîtrise pas pour autant les composantes de celle-ci ou au moins la majeure partie des composantes de cette structure. Dans une certaine mesure, une analyse de ce tableau nous permet de dire qu'il existe une relation de cause à effet entre le niveau d'instruction de l'acteur et sa connaissance des compétences transférées. Ainsi, sur les 47,9 %

de nos enquêtés qui ne connaissent que deux compétences transférées seuls 01,83 % ont atteint le niveau supérieur et 04, 88% ont le niveau secondaire c'est-à-dire qu'ils ont au moins le BFEM. Par contre, ces deux composantes de notre échantillon à elles deux constituent les 90% des acteurs qui connaissent les neuf compétences qui ont été transférées. Par ailleurs, un regard plus appuyé nous permet de déceler que parmi nos enquêtés qui n'ont fréquenté que l'école coranique, aucun ne connaît le nombre exact de compétences transférées.

Pour autant, une autre grille de lecture s'impose sur la connaissance même de ces compétences. Cette méconnaissance des compétences transférées ne pourrait-elle pas être traduite par un manque d'informations de la part des autorités envers les acteurs locaux, qui, sont les principaux concernés par la décentralisation. Car il s'agit pour eux maintenant de s'adapter et adopter un nouveau mode de gestion des affaires publiques. C'est cette préoccupation que semblent comprendre les dirigeants du conseil de quartier de Diameguène quand ils ont mis sur pieds « KADDU JAMMAGEN » qui est un bulletin d'informations et qui constitue le relais entre la population de base et les autorités locales. Le slogan du bulletin qui est: **«une parole d'habitant qui reste dans la société et qui n'atteint pas le destinataire institutionnel n'a pas de valeur »** est en ce sens significatif. D'ailleurs Diameguène n'est pas le seul conseil de quartier à posséder ce genre d'organes de relais, il en est de même pour celui de Léona. Il faut noter par ailleurs que ces organes de relais présentent des limites car ils sont tous rédigés en français donc pas accessible à toute la population.

Au regard de tout cela, il nous semble que la décentralisation affiche des figures différentes selon les acteurs, du fait de représentations propres à chaque groupe sociétal. Mais qu'en est-il réellement de la pratique de la décentralisation sur le terrain et en fonction des acteurs ; c'est ce que nous allons aborder dans le chapitre suivant.

B-) La décentralisation : du principe à la pratique

La décentralisation bien qu'elle soit conçue de manière différente par les acteurs qui interagissent dans le champ, la conception des acteurs devient encore plus problématique quand il s'agit de parler de la pratique de la décentralisation. En effet, si les pouvoirs locaux ont une obligation juridique dans la pratique de la décentralisation, les populations de base elles réagissent en fonction des besoins. Dès lors, si la pratique de la décentralisation pour les pouvoirs locaux se résumait dans les neuf compétences transférées qu'elles n'arrivent pas pour autant à satisfaire, les populations elles y voient un devoir de la part des autorités locales de résoudre des problèmes concrets liés à la pauvreté. Ainsi, il n'est nullement surprenant que la décentralisation doive coïncider avec les programmes de lutte contre la pauvreté pour les populations locales, surtout pour les femmes. C'est dans cette conception que s'inscrit l'idée de A D (femme de 37 ans secrétaire générale de C Q) qui nous disait :

« La décentralisation doit se traduire par la construction par les autorités municipales d'infrastructures de bases. Avec ces infrastructures, tout le monde pourra travailler et se soigner correctement. Mais il faut aussi que les autorités nous fournissent des financements pour que l'on puisse initier des projets communautaires de développement pour ainsi résoudre certains problèmes liés à la recherche du travail surtout pour nous les femmes. »

Dès lors, la pratique de la décentralisation doit être comprise dans les actes que posent les autorités municipales dans la localité et c'est en fonction de ces actes que les populations jugent d'ailleurs la décentralisation et par là les compétences transférées.

Tableau 7 : Appréciation des enquêtés de l'intervention de la commune dans les compétences transférées

Appréciation de l'intervention de la commune								Total	
Intervention de la commune dans les compétences transférées		Bonne		Acceptable		Mauvaise		EFF	%
		EFF	%	EFF	%	EFF	%		
		Oui	16	09,81	50	30,7	16	09,81	82
non	00	00	28	17,08	37	22,57	65	39,87	
Sans réponses	00	00	14	08,54	02	01,22	16	09,81	
Total		16	09,81	92	56,32	55	33,6	163	100

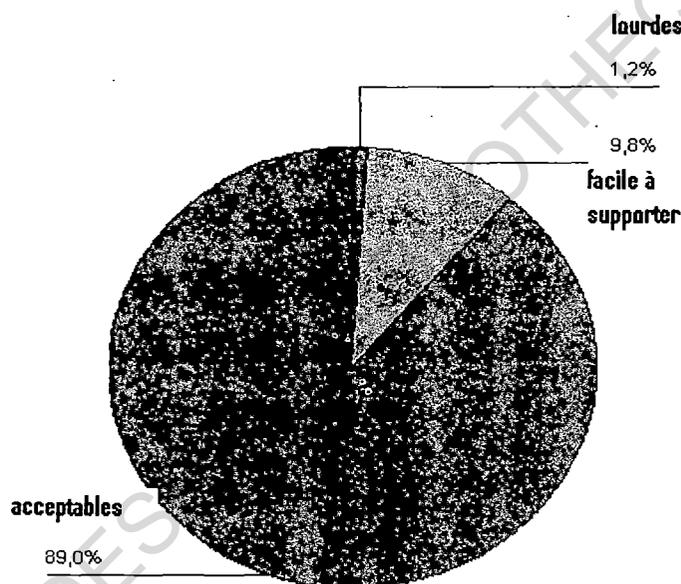
Sources : Données de l'enquête

Dans une situation de décentralisation, l'appréciation des acteurs locaux nous semble ne peut se faire qu'en fonction de l'intervention des autorités locales. En effet, l'Etat ayant transféré certaines de ses compétences qui jadis étaient à l'origine de bons nombres de différends entre un Etat centralisateur et des populations éloignées, celles-ci jugent maintenant l'efficacité de l'Etat à partir des actions concrètes de autorités de la base. Ce jugement devient plus accru dans des pays comme le Sénégal où le plus souvent c'est le parti au pouvoir qui remporte souvent les élections locales. Dès lors les communes ne seraient qu'un prolongement de la main mise du parti politique au pouvoir : la décentralisation devient dès lors un moyen pour celui-ci de déconcentrer certaines difficultés comme le pensent de nombreux spécialistes de la décentralisation.

Une analyse du tableau 8 nous permet de voir que pour les populations de la ville de Saint-Louis même si 50,32 % de nos enquêtés affirment que la commune intervient dans les compétences

transférées, 33,6 % de ceux-ci trouvent cette intervention mauvaise au regard des prestations de celle-ci dans les dites compétences ; même si par ailleurs, la grande majorité de notre échantillon c'est-à-dire 56,32 % de celui-ci trouve l'intervention de la commune acceptable. Ainsi, si l'appréciation de la décentralisation des acteurs locaux est ici fonction de l'intervention de la commune dans les compétences transférées mais aussi de l'appréciation même de cette intervention par les destinataires de cette intervention, il en ressort que les acteurs locaux ont une appréciation plus ou moins mitigée de la décentralisation. Mais l'intervention de la commune n'est-elle pas sous tendue par la teneur des tâches à accomplir ?

Diagramme 3 : Appréciation des acteurs des compétences transférées



Sources : Données de l'enquête

Si les enquêtés ont des opinions différentes sur l'intervention de la commune et l'appréciation de cette intervention, il demeure que la quasi-totalité des membres de notre échantillon trouvent que les compétences transférées sont acceptables donc pouvant être prises en charge par les collectivités locales.

Pour autant, les autorités locales en faisant toujours référence aux textes législatifs de la décentralisation semblent ignorer qu'elles ont en face des populations qui souvent n'ont pas une certaine connaissance de ces textes et se préoccupent plus de leur bien-être que des textes. D'ailleurs le respect de ces textes conduit logiquement au bien-être des populations locales pour qui ces textes ont été faits.

III-) ROLE DES ASSOCIATIONS LOCALES DANS LA BONNE GOUVERNANCE DE LA VILLE DE SAINT-LOUIS

A-) Dynamique associative et bonne gouvernance dans la ville de Saint-louis

Parler des dynamiques associatives au niveau de la ville de Saint-Louis revient à essayer à comprendre ce qui sous-tend les relations qui existent entre les associations locales mais aussi cerner leurs rapports avec les autres acteurs qui agissent dans la ville.

Une analyse des relations qui existent entre les différentes associations de la ville de Saint-Louis démontre d'un désir de se regrouper en une structure qui puisse constituer une force contre certaines pratiques. Pour cela, les associations locales, face à des « adversaires » définissent des stratégies pour la défense des intérêts des acteurs qu'ils regroupent. Ainsi dans cette situation, il arrive que les associations se retrouvent dans des situations conflictuelles avec les autres associations pour le contrôle même de leur champ d'interaction. Cette situation résulte aussi bien du vécu historique de celles-ci mais aussi de ce que l'on pourrait appeler « des guerres de positionnement » dans le tissu social local. Ainsi, selon K F (27 ans) dirigeant d'une association de jeune :

« Notre association a souvent des problèmes avec les autres associations parce que certains anciens croient que c'est toujours à eux d'investir les quartiers mais le malheur pour eux c'est que ils n'ont pas fait leurs preuves. Mais le plus dur pour nous c'est que ces genres d'associations ont aussi des forces politiques derrière qui les facilitent l'accès aux bailleurs de fonds mais ce sont aussi des associations qui sont de connivence avec la municipalité. »

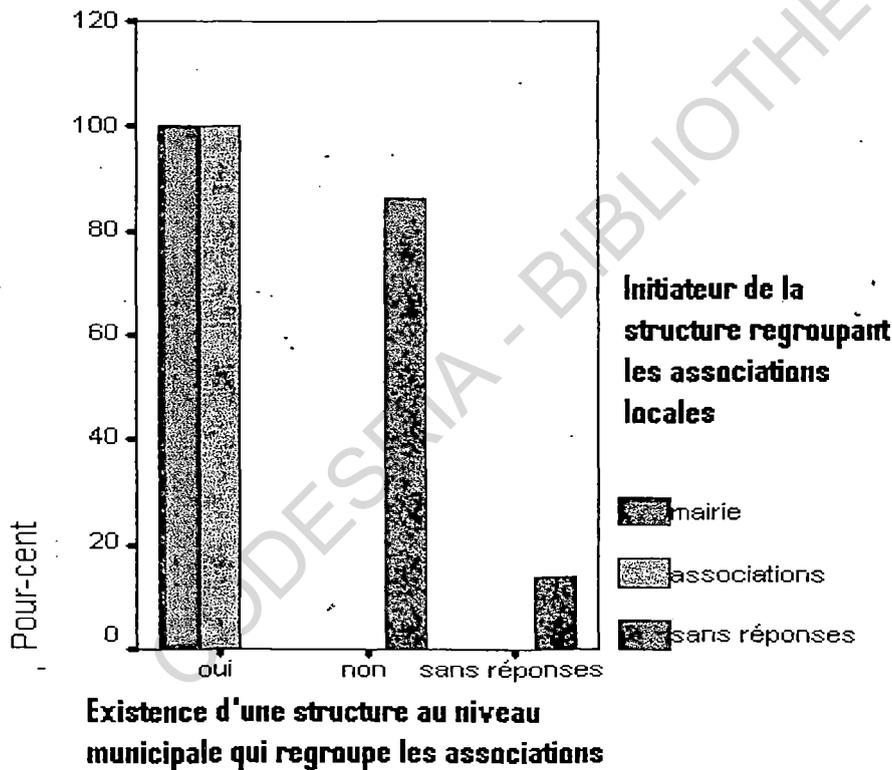
A ce niveau, se manifeste les rapports entre les associations locales et avec les autorités municipales. Auparavant, il faut signaler que les associations entretiennent avec les bailleurs de fonds des relations de coopération et rarement conflictuelles. Pour autant la mairie elle entretient avec les associations des relations qui peuvent varier selon les dirigeants des deux côtés.

Les relations entre la mairie et les associations au niveau de la ville de Saint-Louis se passent dans le cadre de l'ADC qui est l'organe intermédiaire entre les populations de base et les autorités municipales par le canevas du PRADEQ qui est l'organe exécutif des projets fournis par les quartiers. A ce niveau se pose la question de l'initiateur des structures qui permettent les associations de travailler. L'initiateur de cette structure est important car c'est en fonction des celui-ci que se définissent les relations qui vont subsister dans la structure. Ainsi, même si aussi bien la municipalité que les associations sont à l'origine de structures fédératives d'associations, il est clair

que les relations sont plus équitables dans les structures issues des initiatives associatives. En effet, selon S B (33 ans agent de l'ADC)

«Les relations des conseils de quartier au sein de la fédération des conseils de quartiers sont honnêtes et sincères car ce sont les dirigeants des associations même qui ont senti la nécessité de cette structure et qui l'ont mise sur pieds. Ce qui fait la force de cette structure c'est l'absence de toute visée politicienne et à chaque fois que cette structure se regroupe c'est pour faire face à un adversaire commun ou faire des propositions à la municipalité de Saint-Louis. »

Graphique 1 : Illustration de l'existence de structures fédératives des associations et des initiateurs de celles-ci



Sources : Données de l'enquête

Tableau 8: Appréciation de l'intervention de la commune en fonction de la proposition de projets de nos enquêtés

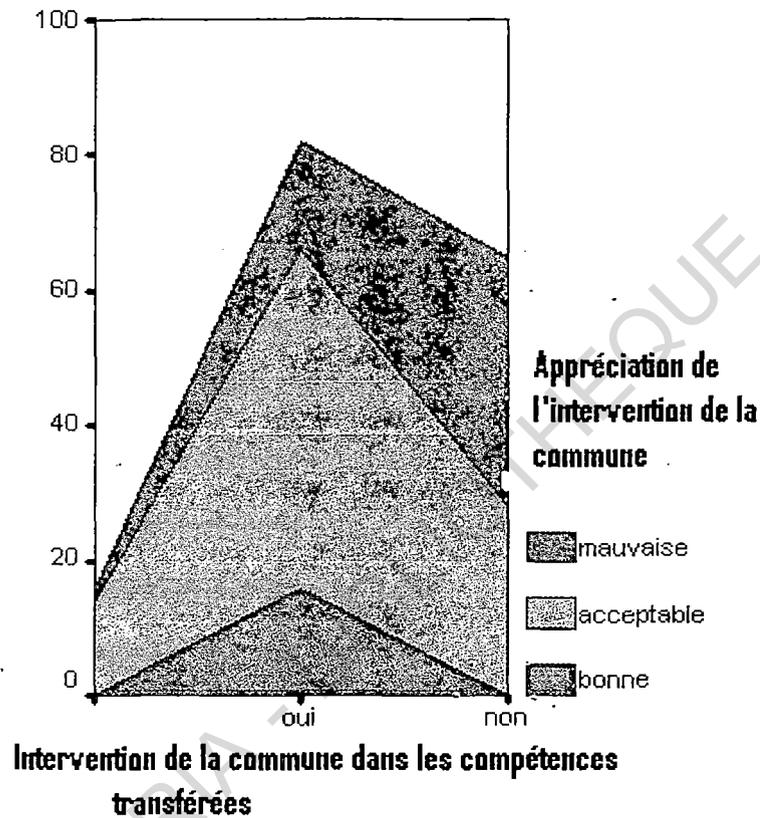
Proposition de projets à la Municipalité	Appréciation de l'intervention de la commune			Total	
	Bonne	Acceptable	Mauvaise	EFF	%
oui	16	82	33	131	80,36
non	00	10	22	32	19,64
TOTAL	16	92	55	163	100

Sources : Données de l'enquête

L'analyse du tableau 9 nous permet de voir que 80, 36 % de nos enquêtés sont issus d'associations qui proposent des projets à la municipalité. Etant donné que c'est en fonction de la proposition de projets que se mesure la participation des acteurs dans les activités locales en collaboration avec la municipalité, il est tout aussi important de cerner l'appréciation que les acteurs locaux se font de l'intervention de la commune dans ces projets. En effet, même si 92 de nos enquêtés soit 56, 44 % de notre échantillon jugent la participation municipale acceptable 55 de ceux-ci soit 33,74 % trouvent l'implication de la municipalité mauvaise.

Graphique 2 : Illustration de l'intervention de la commune et de l'appréciation des acteurs

locaux



Sources : Données de l'enquête

Pour autant ce jugement ne résulte-t-il pas du type d'interventions que fait la municipalité que de la qualité de celles-ci. A en croire D C (homme 39 ans président de commission de CQ) qui disait :

« La décentralisation pour nous c'est redonner aux populations ce qui leur appartient car il n'y a pas de vision politique de celle-ci. Donc, il doit rimer avec le développement à la base. Vous savez l'objectif de notre association est la mise sur pieds d'infrastructures de bases mais la commune ne suit pas et elle préfère s'investir dans des projets à coloration politique.... Le plus désolant c'est que les conseils de quartier sont apolitiques. »

A ce niveau se pose une interrogation relative à la considération que se font les acteurs locaux par rapport à l'intervention des autorités qui ont le plus souvent des visées politiques et optent le plus souvent pour des réalisations à forte connotation politique.

Tableau 9: Les associations se considèrent-elles comme une force?

	Les associations se considèrent-elles comme une force?				Total		
		Oui	%	Non	%	EFF	%
Sexe de l'enquêté	Féminin	34	20,85	64	39,26	98	60,11
	Masculin	20	12,29	45	27,60	65	38,89
Total		54	33,14	109	66,86	163	100

Sources : Données de l'enquête

Malgré leur capacité de mobilisation il ressort de nos enquêtes que paradoxalement seuls 33,14 % de nos enquêtés sont issus d'associations qui se considèrent comme une force face à la municipalité contre 66,86 % qui pensent le contraire. Cette situation complexe qu'elle puisse paraître trouve sa justification dans ce que les acteurs eux même considèrent être une force. En effet, la plupart de nos enquêtés jugent qu'ils ne peuvent être une force si ils n'ont qu'une voix consultative même si par ailleurs ils ont des armes à brandir qui peuvent aller des manifestations publiques aux votes sanction en passant par le tapage médiatique qui est une très redoutée des autorités car cette méthode remet souvent en cause leur représentativité politique. Dès lors c'est sur la définition de la force et l'orientation de celle-ci qu'en font les acteurs locaux qui mérite à notre sens une analyse plus approfondie.

Pour la plupart de nos interlocuteurs, qui considèrent leur association comme une force, préfèrent orienter cette capacité plutôt vers des actions de développement des quartiers que vers la municipalité pour l'orientation des actions de celle-ci. Cette force peut certes être utilisée pour orienter les actions municipales mais elle n'influe pas à la hauteur de sa représentativité car les acteurs n'ont parfois pas conscience de leur représentativité. En effet, selon M G (54 ans président de CQ)

« Les conseils de quartier sont une force mais ils s'activent parfois de manière isolée et sont souvent à la merci d'hommes politiques voilés. Mais parfois dès que l'on se regroupe la mairie cède : c'est le cas quand la mairie après l'alternance a supprimé les subventions que l'on recevait mais dès que tous les conseils de quartier ont parlé d'une seule et même voix, le maire a cédé et je crois qu'on peut réagir ainsi pour toutes les actions que l'on veut mener pour le développement de la ville. »

A ce niveau il nous semble qu'un regard sur le rôle de la politique dans les relations entre les associations locales et la municipalité s'impose. En effet tout au long de nos recherches de terrain il ressort clairement des dires que la politique occupe une place de choix dans les relations entre la municipalité et les acteurs locaux de base si elle n'influence pas carrément ces relations. Pour P M S (45 ans président de CQ),

« La tentation politique est réelle car les associations ont une capacité de mobilisation importante. Par exemple le maire avait organisé un meeting ici à Léona mais le public n'était pas si nombreux.... Quelques jours après nous l'avons invité au week-end culturel de notre quartier et la foule était si importante et les habitants tellement déterminés et enthousiastes qu'il a proposé à certains membres du bureau à venir travailler avec lui dans son parti. Mais ce qu'il a oublié ou qu'il ne sait pas c'est que les populations viennent dans les conseils de quartiers parce que simplement ce sont le plus souvent des déçus de la politique et que ceux-ci sont des structures apolitiques. »

Nous avons été témoin de cette capacité de mobilisation des associations lors de nos recherches de terrain.

Par ailleurs, la politique doit être analysée sous un double angle. D'une part, elle peut être un facteur facilitateur d'accès des acteurs locaux aux moyens municipaux. Dans ce cas de figure, c'est le plus souvent par la capacité d'influence de certains membres du conseil municipal que des décisions favorables sont prises pour un quartier au détriment d'un autre. De ce fait, selon M G (54 ans président de CQ)

« Notre quartier a depuis l'alternance des décisions favorables du conseil municipal et de l'ADC parce que nous sommes un quartier très peuplé mais aussi parce que nous avons des conseillers municipaux influents qui veulent satisfaire l'électorat local. Il faut savoir que par exemple un de nos conseillers municipaux aime tellement le quartier qu'il nous informe sur toutes les intentions de la municipalité et de ce fait nous sommes toujours prêts pour déposer de bons dossiers et ainsi bénéficier des projets de la municipalité. Il nous fait même le compte rendu des conseils budgétaires de la municipalité. Il ne faut pas oublier qu'il est aussi membre du comité directeur. »

D'autre part cette pratique peut handicaper des quartiers qui sont des bastions de l'opposition ou qui n'ont pas soit de conseillers municipaux ou ne disposent pas de conseillers qui sont assez influents. Les propos de M N (48 ans président de CQ) sont à ce titre révélateur

« Un jour nous avons eu des problèmes avec la municipalité parce qu'ils font toujours un partage injuste des moyens mis à la disposition de l'ADC..... Un jour alors que l'hivernage approchait, la mairie a demandé à tous les quartiers de présenter des projets pour lutter contre les inondations. Ce que nous avons fait et nous étions le seul quartier à demander une moto pompe mais nous avons été déçu. C'est après que des amis qui travaillent à la mairie m'ont signifié que la moto pompe a été

donné au quartier de Pikine parce que une personnalité de l'ADC vient de ce quartier et qu'il avait dit au maire que notre quartier avait voté pour l'opposition. Mais je crois que si ces injustices existent, c'est surtout parce qu'on n'a pas de conseiller qui siège dans le bureau municipal et c'est cela surtout notre malheur. »

Cette immixtion de la politique dans la gestion des affaires publiques locales constitue souvent un motif de mécontentement des populations qui ont souvent tendance à demander des comptes aux autorités locales. Cette exigence des acteurs locaux par le canevas des associations pose le problème de la bonne gouvernance locale dans une situation de décentralisation.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

B-) Notion de bonne gouvernance locale chez les acteurs locaux

La bonne gouvernance locale loin des conceptions institutionnelles se traduit dans la commune comme un désir de transparence dans la gestion des affaires publiques locales et même plus. Ainsi, même si comme nous l'avons dit tout au début de cette partie, les populations assimilent la bonne gouvernance à la décentralisation c'est certainement et comme nous l'affirment beaucoup de nos enquêtés que cette forme de gouvernance permet le rapprochement entre les acteurs de base et les autorités locales. D'après F D (36 Trésorière de CQ) :

« La décentralisation nous permet d'avoir un regard plus appuyé sur la gestion de nos ressources car il faut que la municipalité sache que c'est notre argent qu'elle a entre ses mains. Donc il faut que l'on nous éclaire en tant que contribuable. »

Ce désir de savoir des populations locales repose cependant sur certains principes dont le plus important est l'accès de celles-ci à l'information mais surtout la juste et vraie information. Mais cet accès à l'information ne doit-il pas débiter au niveau même des conseils de quartier qui doivent être les exemples d'une véritable démocratie à la base et d'une conscience citoyenne effective à un niveau micro.

Cette situation permet dans une certaine mesure un développement à la base et les propos de M G (54 ans président de CQ) sont édifiants quand il dit :

« La bonne gouvernance doit permettre l'accès à l'information et rendre les acteurs de la base responsables de leur propre développement. Mais cette responsabilisation ne peut se faire sans une citoyenneté réelle et une démocratie locale donc la bonne gouvernance doit d'abord exister dans les conseils de quartier avant de l'exiger des autorités municipales. Si cette option est adoptée elle conduit résolument à un développement participatif qui émanera des populations car elles sont conscientes que la commune a des limites. Heureusement que notre conseil de quartier mène des actions de bonne gouvernance par la sensibilisation. »

Ce genre de discours est presque le même tenu par tous les acteurs à la base mais quel teneur donner à ce discours ?

Telle que définie par les institutions internationales et les bailleurs de fonds de manière générale, la démocratie représente une variable importante de la bonne gouvernance. Cependant, le paradoxe que nous avons recensé est que presque toutes les associations-quelque soient les textes qui les régissent ne respectent pas ceux-ci en ce qui concerne les renouvellements, ou les respectent rarement. Au regard des réalités inter agissantes dans les collectivités locales, il en ressort que la bonne gouvernance est aussi bien conditionnée au niveau des associations qu'au niveau de la commune c'est-à-dire en relation avec la municipalité en tant que structure.

La bonne gouvernance locale conçue comme réalité se traduit le plus souvent en fonction des relations de confiance qui peuvent subsister entre les acteurs locaux et la municipalité. Mais la question à ce niveau pourrait être comment mesurer ce degré de confiance ?

La confiance entre la population locale et les autorités de la ville de Saint-louis se fonde sur les propositions de projets des premiers et les capacités d'accès qui leurs sont offertes pour le contrôle de ces projets. Dès lors les facteurs contrôle et accès deviennent les variables d'une bonne gouvernance locale au niveau de la ville de Saint-Louis.

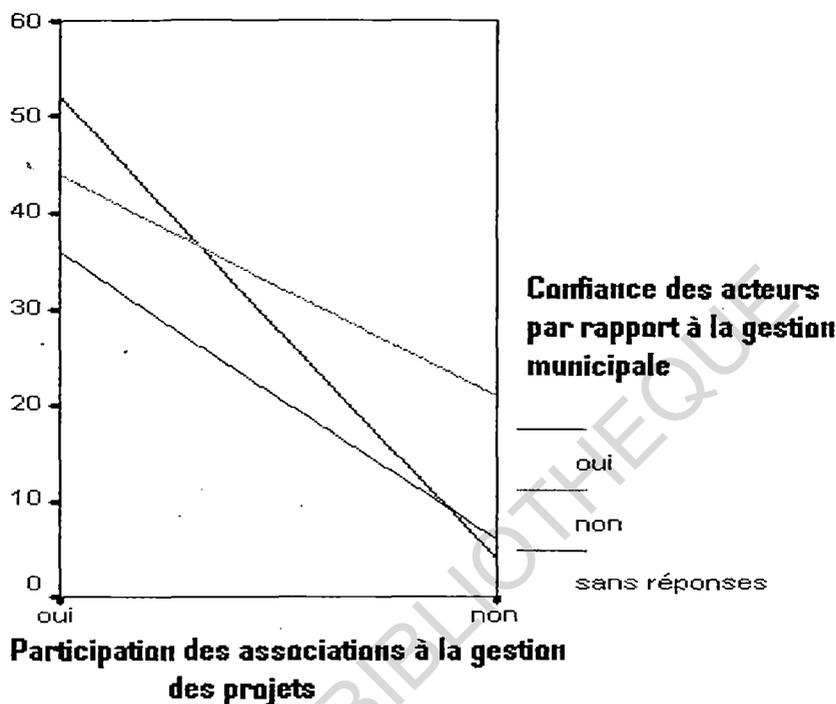
Cependant un certain nombre de questionnements peut être soulevé ici relatifs à ce qu'il faut accéder. La plupart de nos enquêtés bien qu'ils excluent l'idée d'être reconnue le droit d'avoir une voix délibérative lors des sessions budgétaires de la commune souhaitent au plus être informés à temps pour assister aux dites sessions. M N (48 ans président de CQ) dit à ce propos :

« Ce que nous voulons c'est assisté aux réunions du conseil municipal, avoir le calendrier des réunions car notre possibilité de siéger est reconnue par la loi sur la décentralisation même si on doit y aller en tant qu'observateurs. Cela est d'autant plus impératif que nous pouvons servir de relais avec les populations et les informer sur toutes les décisions qui ont été prises et qui vont certainement influencer sur leur vie. »

Cette conception est la mieux partagée par les populations locales d'autant que M G (54 ans président de CQ) dit dans la même mouvance :

« Les conseils de quartier seraient même tentés de demander à la commune de lui laisser les finances locales autrement il s'agirait d'opérer une décentralisation même de la commune.....La transparence est un élément fondamental dans tout processus de développement et pour qu'elle puisse être réelle elle doit se faire aussi bien de manière verticale que de manière horizontale. »

Graphique 3 : Le rapport de confiance des acteurs locaux par rapport à leur participation à gestion des projets locaux



Sources : Données de l'enquête

La gestion des projets présentés par les populations doivent certainement leur réussite ou leur échec au degré d'appropriation qu'en font les populations locales. Cette nécessité est d'autant plus avérée que les populations maîtrisent mieux les projets qui sont censés les servir que des techniciens venus d'ailleurs. En effet, cette présomption des acteurs locaux à exiger leur participation à la gestion des projets qu'ils ont élaborés, pour des besoins spécifiques répond à une double nécessité, celle d'adopter les projets et de les adapter en cas de nécessité. Mais cette nécessité ne peut se réaliser que si les destinataires des projets sentent une transparence dans la gestion des ressources publiques locales.

Au regard du graphique 3, il apparaît que la confiance des acteurs locaux est ici fonction de la participation des acteurs dans la gestion des projets qu'ils ont initié. En effet, une relation de cause à effet détermine les rapports entre les autorités municipales et les populations de la ville de Saint-Louis. Mais malgré le fait que ces rapports se traduisent sous forme de cause à effet, il arrive que les acteurs participent à la gestion des projets et n'aient pas confiance à leurs mandants. Cette situation soulève tout un questionnement quant à l'action concrète de la municipalité. Ce manque de confiance

devient plus grand quand les populations ne sont pas associées à la gestion des projets. Mais cette attitude peut s'expliquer parfois par des suspicions qui le plus souvent ne sont pas fondées ou émanent d'un manque criard d'informations plausibles même si cela ne dédouane pas pour autant les autorités municipales. Les propos d'un agent de l'ADC S B (33 ans) sont à ce titre révélateur :

« Parfois les associations nous proposent des projets qui demandent une certaine qualification et si nous apportons nos techniciens pour la réalisation, ils disent que nous voulons faire des choses pas catholiques. Le plus souvent cela est faux mais vous savez parfois aussi nos chefs sont obligés de faire du clientélisme car la pression sociale et politique est très forte. Dès fois aussi, les associations réclament la gestion des projets car il y a parmi elles certains dirigeants associatifs qui sont des hommes d'affaires et qui profitent de ces situations pour gagner des marchés et le plus souvent ce sont le genre de dirigeants qui nous posent le plus de problèmes. »

Et l'agent d'ajouter :

« Par exemple un jour un entrepreneur a demandé qu'on lui confie un marché mais il n'était pas assez qualifié pour le faire nous lui avons dit non. Mais comme son père est un haut placé, celui-ci est intervenu pour lui et le maire avait peur d'éventuels sanctions politique de la part de cet homme qui semble-t-il est très écouté dans son quartier. Le plus triste dans cela c'est que cet entrepreneur est un dirigeant associatif. »

Une analyse des différentes situations qui existent dans la municipalité, laisse croire que la bonne gouvernance chez les acteurs locaux de la ville de Saint-Louis est définie en fonctions des conceptions et représentations des acteurs selon les intérêts et enjeux. Dès lors, la bonne gouvernance locale devient représentation sociale selon les positions dans les sphères de décision dans la municipalité et conduit parfois même à des relations conflictuelles entre des acteurs qui ont tous intérêt à s'unir pour un développement local dont-ils parlent tous.

C-) Bonne gouvernance locale : de la représentation à la pratique dans la ville de Saint-Louis

Quelque soit la représentation des acteurs locaux de la bonne gouvernance, leur véritable rôle dans celle-ci doit se manifester par leur pratique et leur participation pour une gestion efficiente et efficace des affaires publiques locales. Dès lors, la bonne gouvernance loin d'être uniquement un vécu devient un construit social puisque émanant d'interactions sociales des acteurs présents au niveau de la commune. Quel serait le rôle donc de cette société civile locale que les associations traduisent à merveille ?

Les associations en s'arrogeant le droit de contrôle et de regard sur le mode de gestion des affaires locales se mettent de facto en position de sanctionner, cela quand la situation l'exige. Les moyens de sanction des acteurs locaux sont pluriels mais le plus usité reste la sanction politique. Comme le dit M G (54 ans président de CQ) :

« nous ne pouvons certes pas traîner les autorités devant la justice quand nous sentons et savons qu'il y a quelque chose qui n'est pas catholique mais nous avons nos cartes d'électeurs qui sont des armes que les politiciens redoutent....IL faut savoir que les autorités municipales savent que nous sommes capables de mobiliser et nous sommes très écoutés et très influents dans nos quartiers parce que les populations savent que nous sommes plus préoccupés par leur situation que les politiciens qu'ils ne voient presque en période électorale..... Même si nous n'avons jamais donné de consignes de vote en faveur d'un quelconque candidat, les politiciens savent qu'elles seront respectées si nous en donnons. »

L'analyse de la pratique de la gouvernance locale dans la ville de Saint-Louis révèle qu'elle est une exigence des populations locales bien qu'elle soit de fait. Dans ce combat les populations locales ont des collaborateurs ou /et partenaires de choix ; il s'agit des bailleurs de fonds extérieurs qui conditionnent leurs aides à une bonne gouvernance. Cette exigence des bailleurs de fonds s'est traduite sur le terrain par une collaboration directe entre ceux-ci et les populations surtout depuis que la coopération décentralisée a été à son tour décentralisée car ce sont les populations qui maintenant traitent directement avec les bailleurs.

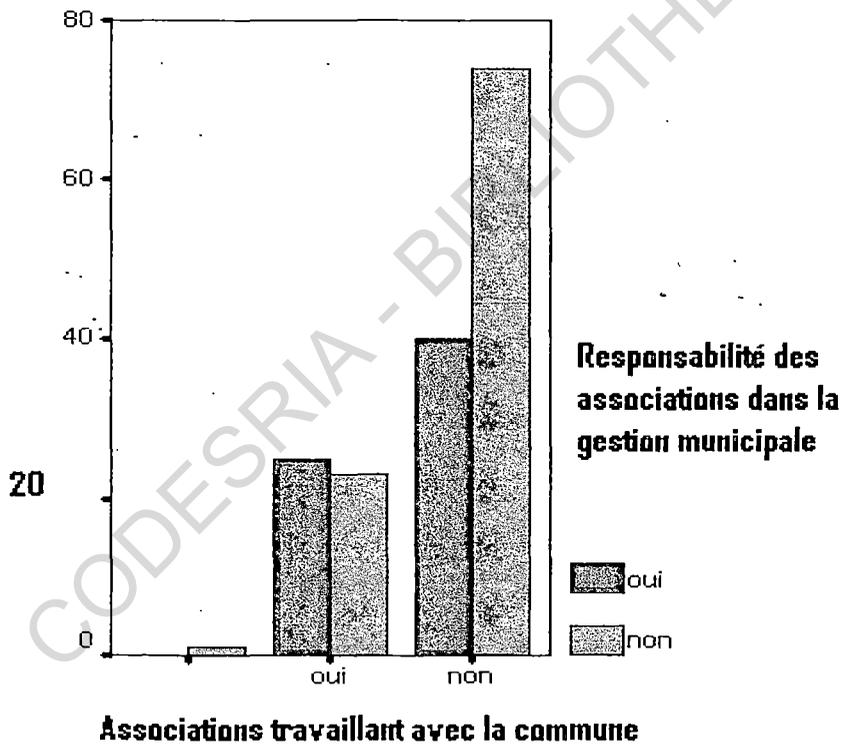
La pratique de la bonne gouvernance est souvent sujette à des représentations qu'en ont les acteurs en interaction. Ainsi selon la vision de chaque acteur, celui-ci juge de l'existence ou non de la bonne gouvernance dans la ville, ce qui peut engendrer des relations conflictuelles entre acteurs qui définissent et conçoivent ce phénomène selon des intérêts, qui, le plus souvent sont antagonistes. L'intervention de M N (38 ans président de CQ) à ce propos est révélateur :

« Parfois quand la municipalité veut mal agir elle convoque des textes que nous ne maîtrisons pas et ils nous disent que ce sont ces textes qui fixent les règles en matière de gestion publique. Mais

quand il y a des intérêts politiques à défendre ils oublient ces textes ou les rangent dans les tiroirs. Je crois que les autorités municipales oublient que nous avons nos cartes d'électeurs et que nous avons la possibilité d'influencer l'électorat qui nous prête toujours une oreille attentive. »

En se positionnant comme des acteurs qui sanctionnent positivement ou négativement selon les situations, les associations locales engagent dans une certaine mesure leur responsabilité sur la gestion municipale. Mais cette responsabilité ne peut être réelle que si les associations travaillent avec la municipalité car un contrôle ne peut être bien mené que s'il est rapproché d'une manière ou d'une autre.

Graphique4 : Illustration de la responsabilité des associations selon qu'elles travaillent avec la mairie



Sources : Données de l'enquête

L'analyse du graphique 4 nous montre que la majorité de nos enquêtés ne travaillent pas en collaboration avec la municipalité et ce manque de collaboration semble déterminer leur responsabilité par rapport à la gestion municipale.

La responsabilité des acteurs locaux se trouve plus engagée quand ils sentent qu'ils sont impliqués dans l'élaboration et la gestion des projets municipaux dont ils sont les destinataires. Ce faisant, il ressort de cette vision des acteurs que en lieu et place d'une responsabilisation par rapport à une gestion municipale, ils substituent une participation aux projets dont ils sont les bénéficiaires. F D (36 ans trésorière de CQ) disait à ce propos :

« Comment voulez vous que l'on se sente responsable si on ne peut pas avoir accès aux décideurs municipaux et leur exposer nos véritables besoins. Ils initient des projets parfois dans les quartiers sans même savoir si les populations sont prêtes à s'engager. »

En posant ainsi les problèmes, les acteurs soulèvent toute la problématique du développement à la base ou participatif mais aussi l'accès à l'information qui constitue l'arme à contrôler pour une gestion efficace.

En définitive les populations locales quelque soit leur conception de la bonne gouvernance, celle-ci s'articule en deux points majeurs que sont :

- L'accès l'information
- La participation dans l'élaboration, l'exécution et le suivi des projets dont ils sont bénéficiaires.

Ainsi, la pratique de la bonne gouvernance devient dépendante de la conception et de la représentation des acteurs locaux.

CONCLUSION

Cette étude a porté sur l'analyse de la dynamique associative pour une bonne gouvernance locale dans un contexte de décentralisation avec le cas des associations de la ville de Saint-Louis. Notre réflexion s'est appesantie sur le rôle des associations locales, considérées comme société civile locale pour une bonne gouvernance avec toutes les variables que ce concept englobe.

Pour mener cette recherche, nous avons fait recours à un ensemble d'instruments de collectes de données en relation avec notre hypothèse de recherche. Il s'agissait entre autres instruments du questionnaire, du guide d'entretien et de l'observation non formelle. Ceci nous a permis de mener un travail d'analyse entre les variables et entre les indicateurs de notre hypothèse de recherche.

Au terme de notre travail d'analyse, nous pouvons dire que notre hypothèse de recherche a été validée.

Par ailleurs, la validation de notre hypothèse s'est faite sous un registre que nous n'attendions nullement pas. En effet certains résultats auxquels nous sommes parvenus sont illustratifs. Il est certes vérifié que les associations jouent un rôle dans la bonne gouvernance de la ville de Saint-Louis mais le comment nous a fait découvrir trois résultats :

- ✓ D'abord que les associations locales ont une représentation sociale aussi bien de la décentralisation que de la bonne gouvernance et c'est en fonction de ces représentations sociales qu'elles déterminent leurs actions sur le terrain. Par ailleurs, cette représentation est souvent source de conflits car elle conduit à des incompréhensions entre les acteurs qui se trouvent au niveau de la ville de Saint-Louis.
- ✓ Ensuite que, les associations locales comme les autorités municipales sont souvent victimes d'un manque d'information ce qui handicape les actions menées des deux côtés. Ce gap communicationnel volontaire ou involontaire est aussi source de problèmes car, de lui résulte toutes sortes de suspicions venant surtout des populations de base
- ✓ Enfin que certes les associations exigent une bonne gouvernance de la part des autorités municipales et le paradoxe est que ces structures en ce qui les concerne ne respectent toujours pas les différentes composantes institutionnelles de la bonne gouvernance.

Une analyse des points saillants qui ressortent de notre étude nous permettent de voir que des corrélations existent entre ceux-ci et ce sont elles qui déterminent à bien des égards le comportement des acteurs locaux de la ville de Saint-Louis, même si par ailleurs, la compréhension de ces points mérite une étude toute entière. En effet, l'existence d'un gap communicationnel même s'il ne peut conditionner à lui seul la conception des acteurs locaux de la bonne gouvernance et de la décentralisation, il peut être un facteur explicatif de cette conception.

Par ailleurs l'exigence d'une bonne gouvernance ne rime pas forcément au niveau des associations locales avec une pratique de celle-ci à l'interne alors que tel ne devrait pas être le cas. Mais ce manque de bonne gouvernance au niveau des associations ne serait-il pas le fruit de la conception des acteurs associatifs même si l'on sait que le plus souvent les populations locales réduisent cette pratique à sa variable lutte contre la pauvreté ou on pourrait dire d'amélioration des conditions de vie des acteurs locaux. Bien qu'il soit hasardeux de mettre des corrélations entre les différents points de nos résultats, il reste que des corrélations subsistent et celles-ci varient selon la conception des acteurs en jeu. En définitive, ce qui doit être retenu nous semble que toute variable de la bonne gouvernance et de la décentralisation est fonction des la conception des acteurs locaux.

Au terme de cette étude, il apparaît comme nous l'avons dit tantôt que nous sommes parvenus à des résultats mais ceux-ci ne constituent que de la matière pour d'autres recherches et nullement une finalité dans le domaine que nous avons investi.

Bibliographie

- Banque Africaine de Développement (BAD)** *La politique du groupe de la BAD en matière de bonne gouvernance*, 2000, 75pages
- BERTHOLOT J.M.** *L'intelligence du Social*. Paris, PUF 1990, 249pages
- Bilan prospectif de la Commission Nationale de la décentralisation du Burkina Faso* , Ouagadougou, Janvier 2000,75pages
- Cahiers de l'Alternance :Elections locales 2002 Questions – Réponses*, Dakar 2000 ,78 pages
- Commune de Saint-Louis**, *Plan de développement Communal*, ADC 1998, 128pages
- Commune de Saint-Louis**, *Plan Directeur de l'Urbanisme*, ADC 2003, 167pages
- Corps Suisse Helvètes**, *Rapport d'évaluation du programme d'appui à la décentralisation*, Bamako, Mai-Juin 2000, 125pages
- CROZIER M** et **FRIEDBERG E** , *L'acteur et le Système les contraintes de l'action collective* Paris, Seuil, 500 pages
- DIAGNE M.** *Droit administratif local* -éd. I G S, Dakar, 2003, 240pages
- DIAO Samba** *Décentralisation et Développement Local :participation populaire au développement local urbain :le cas du Conseil de Quartier de Diamaguène (Commune de Saint-Louis)* ,mémoire de maîtrise ,U GB 2003-2004, 149pages
- Dictionnaire Webster*, Paris, 1978, 1217 pages
- DIONE A.** *Introduction au développement local ; CONGAD ; cellule régionale de Saint-Louis : Journées thématiques sur le développement local* Saint-Louis 2002 pp20-29
- DIOP M C**, *La lutte contre la pauvreté à Dakar :Vers la définition d'une politique municipale*, Dakar, PGU 1995, 157pages
- Durkheim E.** *De la Division du travail Social*, PUF. Paris, 7^{ème} éd., 1960
- Enda Graf Sahel**, *Pauvreté décentralisation et changement social : Elément pour une reconstruction d'une société politique*, Dakar, Sept.1999 ,135 pages
- FALL I. M.** « Décentralisation- Bonne Gouvernance Publique. Mode d'emploi pour une réussite » in le Quotidien n°583 du jeudi 02/12 /2004 p3

FAURE A., *La gouvernance locale : un nouveau mode de développement pour les villes du sud : l'exemple de Saint-Louis*, UTM, Maîtrise IUP Aménagement et Développement Territorial, 2002, 115 pages

FERREOL G., *Dictionnaire de Sociologie*, 3ème éd., Paris, Armand Colin, 2000,

Guide de la coopération décentralisée, échanges et partenariats internationaux des collectivités territoriales, Ministère des Affaires Etrangères, La documentation Française, Paris 2000.

GRAWTZ M., *Méthodes des Sciences Sociales*, 11^{ème} éd, Paris, Dalloz, 2000, 1019 pages

GHIGLIONE Rodolphe et MATALON Benjamin, *Les enquêtes sociologiques. Théories et Pratiques*, Paris, Armand Colin 1985, 301 pages

HEWITT de Alcantara C., « Du bon usage du concept de gouvernance », in *La gouvernance, Revue Internationale des Sciences Sociales*, n°155, mars 1998, pp. 112- 135

HOLEC N et BRUNET-JOLIVALD G., *Gouvernance*, dossier documentaire réalisé par le centre de documentation de l'urbanisme, Association 4D (Dossiers et débats pour le développement durable), Arche de la défense, Paris, Août 1999. 129 pages.

JAGLIN S et DUBRESSON A (sous la dir.) *Pouvoirs et Cités d'Afrique Noire : Décentralisation en Questions*, Paris, Karthala 1993, 305 pages

JOUBE Bernard, *La Gouvernance urbaine en question*, Paris, Elsevier, 2003, 284 pages

KOFFI A *Eviter la guerre, prévenir les catastrophes : le monde mis au défi* Nations Unies, New York 1999, 25 pages

LERESCHE Philippe (sous la dir.) *Gouvernance Locale : Coopération et Légitimité*, Paris 2001, Pédone, 345 pages

LE BRIS E. « Culture de la gestion urbaine : de l'universalisme au métissage » in *Les métamorphoses du sud au risque de la culture planétaire*, Paris, PUF 1998, 417 pages

LY El-H., « Réinventer un nouvel urbanisme pour une bonne gouvernance locale à partir des outils de participation et de planification stratégique concertée », *Centre des nations Unies pour les Etablissements Humains (CNUEH), Forum International sur la pauvreté urbaine*, Marrakech, octobre 2001, 58 pages

LORRAIN D., « Administrer, gouverner, réguler », in *Gouvernances. in les Annales de la recherche urbaine*, n°80-81, Déc. 1998, pp 85- 109.

Ministère de la Coopération *Evaluation du programme d'appui à la décentralisation et au développement urbain au Sénégal (1992-95)* , Dakar1996, 103 pages

Ministère de la Santé, *Enquête Sénégalaise sur les indicateurs de la santé* ,Dakar, 1999, 120pages

NIANG Abdoulaye « La société civile :Une réalité sociale en question » in *Revue Sénégalaise de Sociologie* numéro 2 & 3 Janvier 1998-99 315pages

NIANG Abdoulaye « L'implication associative au développement local et ses enjeux sociaux : le cas de l'Association pour le Développement de Diamaguène » in *Revue Sénégalaise de Sociologie* n° 4 & 5 Janvier 2000/2001 pp 47- 127

NIANG Abdoulaye, « Transparence, gouvernance locale et développement local : Enjeux et acteurs de la décentralisation » in Jacques Habib SY (sous la dir.) *Sénégal : Finances Publiques, Décentralisation et transparence budgétaire*, Aide Transparence, Mai 2005 pp 83- 157

NIANG Abdoulaye « Evolution des associations en milieu urbain au Sénégal »in *Le associazioni contadine a base in Africa sub-sahariana quaderni*, 4 Torino, l'harmattan, Italia, pp 81- 107

NIANG Abdoulaye, « Le sociologue, les réalités socioculturelles du milieu d'étude et les problèmes posés par l'emploi du questionnaire :le dialogue méthodique , une alternative culturelle »in *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*, n°30, 2000, pp 83-117

PNUD *Rapport Mondial sur le Développement Humain* New York 2001 165 pages

Plan Directeur de l'Urbanisme, Saint-Louis, 2003, 45 pages

République du Sénégal, *Textes de lois sur la décentralisation*, Dakar, Saint-Paul 1996, 186 pages

Rocher Guy *Introduction à la Sociologie Générale tome III : Le changement social*, Eltée, éd HMH
1968

SAWADAGO A R in *Actions Collectives* édition spéciale Juin 1998 135 pages

SINE Babacar *Bonne Gouvernance et développement en Afrique*_éd Démocraties Africaines
2000 ,IAD , 318 pages

SOULEY A-N., « Démocratie et bonne gestion de l'Etat », *Le Courrier*, octobre 1998, pp 75- 117

TRAORE A. Edouard : *Décentralisation et protection des droits de l'homme : Etude basée sur les expériences au Burkina Faso et au Mali*, Ouagadougou, Springs 2002 12 pages

TOURAINÉ A. *Sociologie de l'action*, Paris, Seuil, 1965,

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

Annexes

CODESRIA / BROTHERHOOD

GUIDE D'ENTRTIEN

Thème 1 : Type d'associations et domaines d'intervention

Thème 2 : Relation entre association et la municipalité

Type de relations

Domaine de partenariat

Résultats attendus dans ce domaine

Thème 3 : Décentralisation et place des associations

Les compétences transférées et domaine d'intervention des associations

Raisons du choix de ce(s) domaine

Thème 4 : Bonne gouvernance et rôle des associations

Rôle des associations dans le contrôle de la gouvernance

Rôle en amont et en en aval

Place de l'information et de la formation dans la bonne gouvernance

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

QUESTIONNAIRE

I-) Identification Sociologique

- 101 -) Age
102-) Sexe
103-) Situation matrimoniale a- Marié(e) b- Divorcé(e) c- Veuf(ve) d- Célibataire
- 104-) Niveau d'instruction a- Supérieur b- Secondaire c- Primaire
d- Etude coranique e- Alphabétisation f- Autres
- 105-) Religion a - Musulmane b- Chrétienne d- Autres
- 106-) Fonction dans l'association

II-) Connaissance de la décentralisation

- 201 Connaissez-vous la décentralisation ?
Oui Non
- 202 Si oui, savez vous en quoi elle consiste ?
- 203 Savez-vous le rôle assigné à la commune avec la décentralisation ?
- 204 Connaissez-vous les compétences transférées aux collectivités locales ?
Oui Non
- 205 Combien de compétences connaissez-vous ?
- 206 Comment trouvez-vous ces compétences ?
- Lourdes à supporter pour les collectivités locales
- Acceptables
- Faciles à supporter par les collectivités locales
- 207 Est-ce que la commune intervient dans toutes les compétences transférées ?
Oui Non
- 208 Comment appréciez-vous l'intervention de la commune dans la gestion des compétences transférées ?
- Bonne
- Acceptable
- Mauvaise

III-) Domaines d'intervention des associations locales de la ville de St-Louis

301 Votre association intervient dans quels domaines d'activité parmi les compétences transférées ?

302 Pourquoi ce(s) domaine(s) d'activité ?

303 Depuis combien d'années intervenez-vous dans ce(s) domaine(s) d'activité ?

304 Est-ce que vous travaillez en collaboration avec la municipalité ?

Oui Non

305 Pourquoi ?

IV-) Participation des associations dans la gestion locale

401 Croyez-vous que vous avez une certaine responsabilité dans la gestion municipale ?

Oui Non

402 Pourquoi ?

403 Est-ce que vous proposez à la municipalité des projets ?

Oui Non

404 Si oui, quel genre de projets ?

405 Sinon pourquoi ?

406 Participez-vous à la gestion de ces projets ?

Oui Non

407 Si oui, comment ?

408 Sinon, pourquoi ?

V-) Relations associations locales municipalité

501 Avez-vous confiance aux autorités municipales ?

Oui Non

502 Pourquoi ?

- 503 Avez-vous une capacité de pression sur les autorités locales ?
Oui Non
- 504 Si oui, comment ?
- 505 Si non, pourquoi ?
- 506 Croyez-vous que vous représentez une force ?
Oui Non
- 507 Si oui, comment utilisez-vous cette force ?
- 508 Est-ce que votre association a eu des différends avec la municipalité ?
Oui Non
- 509 Si oui, qu'est ce qui a été à l'origine du différend ?
- 510 Comment le différent a été surmonter ?
- 511 Existe-t-il un cadre de concertation où vous travaillez avec la municipalité ?
Oui Non
- 512 Si oui, qui est l'initiateur de ce cadre ?
-La mairie
-Les associations
-Les bailleurs de fonds
-Autres
- 513 Travaillez-vous avec d'autres associations ?
Oui Non
- 514 Si oui, dans quel cadre travaillez-vous ?
- 515 Existe-t-il une structure au niveau communal qui regroupe toutes les associations ?
Oui Non
- 516 Si oui pourquoi cette structure ?
- 517 Qui a été à l'origine de cette structure ?
-la mairie

- les associations
- les bailleurs de fonds
- autres

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	01
PARTIE THEORIQUE	06
I -) Justification du choix du thème.....	07
II-) PROBLEMATIQUE.....	10
A-) Etat de la question.....	10
B-) Position du problème.....	24
C -) Hypothèse de recherche.....	32
D -) Objectifs de la recherche.....	33
III -) CONSTRUCTION DU MODELE D'ANALYSE.....	34
A-) Analyse Conceptuelle.....	34
B -) Cadre théorique et analytique.....	41
B-1-) Cadre théorique.....	41
B-2-) Cadre d'analyse.....	43
METHODOLOGIE.....	45
I -) Histoire de la collecte des données	46
1-) Phases exploratoires.....	46
a-)La recherche bibliographique.....	46
b-) Entretiens exploratoires.....	47
2-)Histoire de la collecte des données.....	47
a-) Le guide d'entretien.....	47
b-)Le questionnaire.....	48
3-) Echantillonnage.....	49
II-) Dépouillement et traitement des données.....	50
III-) Difficultés rencontrées.....	51

PRESENTATION DU CADRE D'ETUDE	53
I-) ASPECTS HISTORIQUES ET DEMOGRAPHIQUES	56
1) Historique de la ville de Saint Louis.....	56
2-) Aspects physiques de la ville de Saint Louis.....	57
3-) Aspects sociodémographiques.....	59
II-) ASPECTS ECONOMIQUES	61
1) La pêche.....	61
2-) L'artisanat.....	62
3-) Le tourisme.....	62
4-) Le commerce.....	62
III-) Les mouvements associatifs dans la ville de Saint-Louis	63
IV-) Organes de fonctionnement des conseils de quartier	64
1-) L'Assemblée Générale.....	64
2-) Le Comité Directeur.....	64
3-) Le Bureau.....	65
V-) Objectifs des Conseils de Quartier	65
 PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS	 67
I -) Identification sociologique des enquêtés	68
II-) Représentation socioculturelle de la décentralisation	72
A-) Principes définitionnels de la décentralisation.....	72
B-) La décentralisation : du principe à la pratique.....	76
 III-) ROLE DES ASSOCIATIONS LOCALES DANS LA BONNE GOUVERNANCE DE LA VILLE DE SAINT-LOUIS	 79

A-) Dynamique associative et bonne gouvernance dans la ville de Saint-louis.....	79
B-) Notion de bonne gouvernance locale chez les acteurs locaux.....	86
B-) Bonne gouvernance locale : de la représentation à la pratique dans la ville de Saint-Louis.....	90
CONCLUSION.....	93
BIBLIOGRAPHIE.....	95
ANNEXES.....	99

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Université Gaston Berger de Saint-Louis
UFR de Lettres et Sciences Humaines
Section de Sociologie

ATTESTATION DE SOUTENANCE

Je soussigné Madame **Fatou DIOP SALL**, chef de la Section de Sociologie atteste que Monsieur **ALPHA BA**, étudiant en 4^{ème} année de Sociologie a soutenu son mémoire de Maîtrise le 22 Décembre 2005 à 16 Heures et a obtenu la Mention **TRES BIEN** devant le jury ainsi composé :

Président : Pr. **Abdoulaye NIANG**, Maître de Conférences section de sociologie

Rapporteur : M. **Ibrahima BAO**, Maître-assistant section de sociologie

Membre : Pr. **Fatou DIOP SALL**, Chargé d'enseignement section de sociologie

En foi de quoi, nous lui délivrons cette présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Le chef de Section

